VILLE DE SAINT-LAMBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 11 AVRIL 2022 À 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE**

1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

1.2. Adoption de l'ordre du jour

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022

1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente

1.5. Mot de la mairesse

1.6. Tour de table des membres du conseil

1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. **AGGLOMÉRATION**

2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération

2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 avril 2022

2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

3. **RÈGLEMENTS**

3.1. Adoption - Règlement 2022-196 constituant le comité consultatif d'urbanisme

3.2. Adoption - Règlement modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux

3.3. Adoption - Règlement modifiant le règlement de zonage 2008-43 - Clôture entourant une piscine

3.4. Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des employés

3.5. Avis de motion - Règlement concernant l'interdiction des sacs de plastique à usage unique

4. **FINANCES**

4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

4.2. Dépôt du rapport du trésorier - Programme de paiement progressif 2021

4.3. Dépôt du rapport du vérificateur sur la gestion contractuelle

4.4. Dépôt du rapport de conformité de la CMQ - Transmission des rapports financiers

4.5. Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2021

4.6. Dépôt du rapport d'adjudication du trésorier - vente d'une émission d'obligations

PROJET

4.7. Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2021

4.8. Financement pour l'achat d'une souffleuse automotrice

4.9. Financement de l'éclairage pour le PVM1 et le PVM2.

4.10. Financement pour l'achat d'un camion 12 roues

4.11. Budget - Projets spéciaux

5. **RESSOURCES HUMAINES**

5.1. Dépôt de la liste des embauches

5.2. Recommandation RH - Suspension d'un employé

5.3. Nomination - Chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

6. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**

6.1. Renouvellement du contrat 19LSVC01 - Services d'entretien et de surfaçage de la patinoire à l'aréna Eric-Sharp

6.2. Renouvellement du contrat 20CL02 - Services d'entretien ménager et de manoeuvre au centre de loisirs

6.3. Renouvellement du contrat 20CL03 - Services d'entretien ménager et de manoeuvre pour le centre multifonctionnel

6.4. Renouvellement du contrat 20ENV03 - Travaux d'élagage et d'haubanage

6.5. Renouvellement du contrat 20ENV04 - Travaux d'abattage et d'essouchage

6.6. Appel d'offres 22TP03 - Disposition de sol A et AB

6.7. Appel d'offres 22ÉQUI01 - Acquisition de deux tracteurs à trottoir

6.8. Appel d'offres 22GN02 - Réfection de bordures et trottoirs

6.9. Appel d'offres 22GN10 - Travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville

6.10. Appel d'offres 22GN05 - Reconstruction d'une partie de l'avenue de Putney (Robitaille à Smiley) et de la rue Robitaille (Durocher à Brixton)

6.11. Octroi de contrat - Cyberassurance

6.12. Contrat d'assurance 2021-2022 - Biens, bris des équipements et délits

7. **ADMINISTRATION**

7.1. Adhésion au regroupement d'achats de services professionnels d'un consultant en assurances collectives avec l'UMQ

7.2. Nominations - Comité culture, loisirs et vie communautaire, et sous-comité Famille Aînés

7.3. Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres - Contrats pour l'acquisition de module de jeux

7.4. Optimisation des heures d'ouverture de la bibliothèque

PROJET

7.5. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

7.6. Mise à jour des membres du comité municipal de sécurité civile

7.7. Adoption - plan de sécurité civile de la ville de Saint-Lambert et des plans de mesures d'urgence des bâtiments municipaux

8. **URBANISME**

8.1. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

8.2. Demande de dérogation mineure (N/A)

8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale

8.3.1. PIIA – 189, rue Green – Transformation de la façade (district 6)

8.3.2. PIIA – 744, rue Boissy – Transformation de la façade (district 3)

8.3.3. PIIA – 380, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)

8.3.4. PIIA – 360, avenue de Putney – Transformation de la façade (district 7)

8.3.5. PIIA – 491, rue Riverside – Transformation de la façade (district 6)

8.3.6. PIIA – 15, avenue Edison – Transformation de la façade (district 5)

8.3.7. PIIA – 104, avenue de Dulwich – Transformation de la façade (district 7)

8.3.8. PIIA – 578-584, avenue Birch – Transformation de la façade (district 6)

8.3.9. PIIA – 303, avenue du Régent – Transformation de la façade (district 4)

8.3.10. PIIA – 418, avenue Alexandra – Agrandissement et transformation de façade (district 4)

8.3.11. PIIA – 159, avenue du Béarn – Transformation de façade (district 2)

8.3.12. PIIA – 220, avenue De Mortlake– Transformation de la façade (district 7)

8.3.13. PIIA – 233, avenue Maple – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

8.4. Demande d'un délai supplémentaire - révision des outils d'urbanisme en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement de Longueuil

9. **CLÔTURE**

9.1. Seconde période de questions (60 minutes)

9.2. Tour de table des membres du conseil

9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 7 avril 2022

La greffière de la Ville,

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(1.1) **Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)**

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(1.2) **Adoption de l'ordre du jour**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022.

PROJET

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 21 mars 2022 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jasmin Savard, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2022-03-55) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-56) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19 h 35 et se termine à 19 h 53.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19 h 53 à 20 h 13.

La mairesse invite mesdames Marta Zybko et Anna Klisko à s'adresser au public relativement à leur implication pour aider les réfugiés en raison de la guerre en Ukraine. Leurs interventions ont lieu de 20 h 13 à 20 h 32.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20 h 32 et se termine à 21 h 08.

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de l'assemblée ordinaire du 17 février 2022, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

(2022-03-57) Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'agglomération le 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

PROJET

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la Ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

Loïc Blancquaert - Commission de l'environnement

Francis Le Chatelier - Réseau de transport de Longueuil

(2022-03-58) Adoption du règlement d'emprunt 2022-195 concernant la reconstruction de l'avenue Putney entre les rues Robitaille et Smiley et la rue Robitaille entre les avenues Brixton et Durocher au montant de 3 890 000 $

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, à savoir que le montant du règlement d'emprunt est passé de 2 985 000 $ à 3 890 000 $.

Le projet de règlement vise à pouvoir renouveler le réseau d'eau potable, d'égout et la chaussée sur l'avenue Putney entre les rues Robitaille et Smiley et la rue Robitaille entre les avenues Brixton et Durocher;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER le *Règlement 2022-195 concernant la reconstruction de l'avenue Putney entre les rues Robitaille et Smiley et la rue Robitaille entre les avenues Brixton et Durocher*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-59) Adoption du règlement 2022-122-7 modifiant le règlement de délégation du pouvoir de dépenser

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022;

PROJET

CONSIDÉRANT qu'une modification a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption en retirant le titre du poste de contremaître des travaux publics au paragraphe 4° de l'article 2.

Le projet de règlement vise à modifier le règlement de délégation de pouvoir de dépenser:

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ADOPTER le *Règlement 2022-122-7 modifiant le règlement de délégation du pouvoir de dépenser*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-60) Adoption du règlement 2022-197 concernant la procédure des séances du conseil

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet de règlement depuis son dépôt relativement:

- à la section 2 pour donner une certaine flexibilité au conseil quant aux lieux des séances
- à la capacité de la salle
- au temps alloué aux périodes de questions
- à la procédure concernant les questions écrites transmises par le public.

Le projet de règlement vise à établir des règles de fonctionnement pour la tenue des séances du conseil municipal;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement 2022-197 concernant la procédure des séances du conseil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-61) Avis de motion et adoption du projet de règlement - modification de zonage (clôture de piscine)

La conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage 2008-43 (clôture de piscine) est présenté pour adoption lors de cette séance du conseil, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

PROJET

L'objet de ce règlement vise à modifier l'article 5.13 du règlement de zonage afin de remplacer la hauteur minimum d'une clôture entourant une piscine de 1,5 mètre (4,9 pieds) par une hauteur minimum de 1,2 mètre (4 pieds).

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le projet de règlement 2022-43-22 intitulé: *Règlement modifiant le règlement de zonage 2008-43 (clôture entourant une piscine)*.

DE FIXER la date de la consultation publique au 11 avril 2022 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur les chiens et autres animaux

La conseillère Julie Bourgoin donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement modifiant le Règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à modifier certaines dispositions du règlement afin de;

- redéfinir l'autorité compétente;
- s'assurer que les mesures qui seront prises pour la protection du public sont cohérentes et proportionnelles au danger que l'animal représente;
- définir les pouvoirs des personnes autorisées à mettre en application le règlement.

Le projet de règlement est déposé.

PROJET

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville (2014-122);

La mairesse procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1er au 28 février 2022, pour les sommes respectives de 7 039 786,27 $ et 5 911 262,33 $, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2022-03-62) Financement du projet de réfection de la toiture de l'hôtel de ville

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'AUTORISER l'utilisation du paiement comptant progressif (PCP) pour le financement des travaux de réfection de la toiture de la portion administrative de l'hôtel de ville ainsi que pour le remplacement de l'unité de climatisation pour une somme de 235 620 $ taxes nettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépenses de recherche et de soutien des conseillers

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur les dépenses de recherche et de soutien des conseillers tel que soumis.

Rapport du trésorier sur les dépenses électorales en 2021

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur les dépenses électorales pour l'année 2021 suivant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

(2022-03-63) Demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières - Ma deuxième maison à moi

CONSIDÉRANT que l'organisme Ma deuxième maison à moi a déjà obtenu une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières le 3 octobre 2012.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Ville s'en remet à sa décision en ce qui a trait à la demande de reconnaissance de l'organisme Ma deuxième maison à moi aux fins d'exemption des taxes foncières qui lui a été présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-64) Octroi de subventions à des organismes pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite octroyer une aide financière à différents organismes qui œuvrent dans la communauté.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

PROJET

D'OCTROYER pour l'année 2022 une aide financière aux organismes suivants :

- Conseil des aînés de Saint-Lambert : 25 000 $

- Conservatoire de musique de la Montérégie: 5 000 $

- Société chorale de Saint-Lambert : 7 000 $

- Réseau écocitoyen de Saint-Lambert : 3 000 $

- Club de boulingrin de Saint-Lambert : 4 000 $

D'IMPUTER la dépense totale de 44 000 $ au poste budgétaire 02-111-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-65) Financement - Parcs

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'AUTORISER l'utilisation du paiement comptant progressif à hauteur de 320 000$ taxes nettes pour le financement des projets d'amélioration dans les parcs de la Ville suivants :

- Parc du Havre,
- Parc de Bretagne,
- Parc Pas-de-Calais
- Parc Upper-Edison
- Parc Logan
- Parc Union
- Skate-parc

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, c. C-27);

La mairesse procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1er février au 10 mars 2022.

PROJET

(2022-03-66) Recommandation RH - Suspension d'un employé

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources humaines et des communications;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE suspendre sans solde pour une durée de huit (8) jours l'employé numéro 1341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-67) Désignation à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme - conseiller en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'urbanisme de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'autorité compétente, et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE DÉSIGNER M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme, pour agir à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation municipale, plus particulièrement de la réglementation d'urbanisme;

D'AUTORISER M. Boulet à délivrer des constats d'infraction au nom de la ville en ce qui a trait à toute disposition à caractère pénal des règlements de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-68) Désignation à titre d'autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme - Préposée aux permis et inspecteur

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE DÉSIGNER Mme Marie-Claude Legault-Émard, préposée aux permis et à l'urbanisme, à titre d'autorité compétente à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux afin de pouvoir délivrer les permis et autorisations visant les objets suivants:

- Vente-débarras
- Arrosage
- Sollicitation
- Tournage
- Renouvellement Café-terrasse
- Thermopompe

PROJET

- Réservoir de propane résidentiel
- Réparations (tel que l'existant)
- Remplacement de finis intérieurs
- Remplacement de revêtements extérieurs (proportions telles que l'existant et non-assujetti au PIIA)
- Occupation domaine public

et délivrer des avis et constats d'infraction pour des certificats de localisation non reçus.

DE NOMMER Mme Stéphanie Marchante-Guerrero, inspectrice au Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, comme autorité compétente à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux afin de pouvoir délivrer des permis, des autorisations, des avis et constats d'infraction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-69) Modification à la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Monsieur Ronald Laurin le 28 février 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse et recommandation de la directrice des ressources humaines et du directeur général;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE PROCÉDER à la restructuration suivante :

- Abolition du poste de directeur des travaux publics;
- Abolition du poste de directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- Abolition du poste de contremaître des travaux publics;
- Création du poste de directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement;
- Création du poste de chef de service des travaux publics;

DE nommer M. Éric Painchaud au nouveau poste de directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement ;

DE nommer M. Maxime Fournier au poste de contremaître aux parcs et espaces verts;

DE transférer le Service de l'urbanisme, permis, inspections sous la responsabilité de la direction générale.

D'AUTORISER la directrice des ressources humaines à signer toute entente requise dans le cadre de la présente restructuration le tout tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET

(2022-03-70) Départ - employé no 1287

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des ressources humaines et des communications relativement à l'employé, matricule 1287;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'AUTORISER la directrice des Ressources Humaines à signer tout document requis pour mettre en application sa recommandation; et

D'AUTORISER l'administration à mettre en application les documents y découlant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-71) Contrat 19TP03 - Inspection des bornes d'incendie

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2019, le conseil a, par l'adoption de la résolution nº 2019-04-115, adjugé le contrat nº 19TP03 à *Aqua Data inc.*, pour l'inspection des bornes d'incendie pour une période initiale de trois ans, soit du 16 avril 2019 au 15 avril 2022 avec deux options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des travaux publics souhaite se prévaloir de la 1re option de renouvellement du contrat.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE RENOUVELER le contrat de services nº 19TP03 ayant pour objet l'inspection des bornes d'incendie pour une période d'un an avec l'entreprise *Aqua Data inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 12 948,28 $, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-413-12-521;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-72) Contrat 22DAPP02 - Services d'animation de camp de jour 2022

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE CONCLURE le contrat de services nº 22DAPP02 ayant pour objet la fourniture de services d'animation de camp de jour - option arts de la scène pour la saison estivale 2022 avec l'*École des arts de la scène Nos voix, nos visages*, personne morale sans but lucratif, suivant les modalités et conditions déterminées dans le contrat de services élaboré par la *Division des activités aquatiques et de la jeunesse* et vérifié par la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux*; la valeur totale du contrat, excluant les revenus d'inscriptions qui s'ensuivent, étant estimée à 46 080 $, taxes non applicables;

PROJET

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire nº 02-755-52-418;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-73) Contrat 22DDP27 - Services professionnels pour le bilan des GES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré au *Programme des villes partenaires pour le climat* de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT les cibles de réduction de GES fédérales et provinciales;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADJUGER de gré à gré le contrat nº 22DDP27 ayant pour objet les services professionnels pour le bilan des GES et l'élaboration d'un nouveau portrait et plan de réduction des émissions de GES à l'entreprise *Conseil régionnal de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie)* sur la base du prix forfaitaire proposé; la valeur totale du contrat du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 étant estimée à 21 000 $, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-470-00-411.

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-74) Appel d'offres 22ENV01 - Travaux d'entretien et de taille de haies

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADJUGER le contrat nº 22ENV01 ayant pour objet les travaux d'entretien et de taille de haies à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Progazon inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 étant estimée à 18 189,10 $, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-522;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET

(2022-03-75) Appel d'offres 22TP02 - Services de coupe de gazon et de désherbage

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public nº 22TP02 ayant pour objet les services de coupe de gazon et de désherbage le 13 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 14 février 2022, la Ville a reçu une seule soumission et que celle-ci était conforme;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé comportait un écart important d'avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.3. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire conforme a envoyé à la Ville, le 3 mars 2022, un prix révisé à la baisse de sa soumission et ce, sans changer les obligations prévues aux documents de l'appel d'offres public nº 22TP02;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADJUGER le contrat nº 22TP02 ayant pour objet les services de coupe de gazon et de désherbage à la seule entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Progazon inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix révisé; la valeur totale pour la période initiale du contrat, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 étant estimée à 213 804,48 $, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-851-00-523.

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-76) Appel d'offres 22GN01 - Réfection de l'éclairage du boul. de Montrose

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADJUGER le contrat de construction nº 22GN01 ayant pour objet la réfection de l'éclairage du boul. de Montrose à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Senterre entrepreneur général inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 205 000 $, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 215 250 $, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 205 000,00 $ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (10 250 $) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;*

PROJET

D'IMPUTER la somme de 215 250 $, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant une dépense de 9 600 000 $ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre l'avenue Alexandra et la rue de Bretagne ainsi que la réfection des égouts et de l'aqueduc situés sous la partie du boulevard de Montrose comprise entre les rues Osborne et Riverside* (2020-178);

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-77) Renouvellement du contrat 19ENV01 - Collecte et transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance régulière du 18 mars 2019, le conseil a adjugé le contrat nº 19ENV01 à l'entreprise *GFL Environmental inc.*, pour les services de collecte et transport des matières résiduelles pour une période initiale de trois ans, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2022 avec deux options de renouvellement d'un an chacune. (Résolution nº 2019-03-088)

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'environnement souhaite se prévaloir de la 1re option de renouvellement du contrat;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE RENOUVELER le contrat de services nº 19ENV01 ayant pour objet la collecte et le transport des matières résiduelles pour une période d'un an avec l'entreprise *GFL Environmental inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 1 629 611 $, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires 02-451-10-446 (déchets), 02-452-20-446 (recyclage), 02-452-35-446 (matières organiques) et 02-454-00-446 (résidus verts).

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-78) Renouvellement du contrat 20GN17 - Services de marquage de la chaussée

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 20 avril 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution nº 2020-04-110, adjugé le contrat nº 20GN17 à l'entreprise *9352-4296 inc.* (faisant affaire sous la dénomination *Marquage Asphalte*), pour les services de marquage de la chaussée pour une période initiale de deux ans, soit du 21 avril 2020 au 20 avril 2022 avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Division du génie souhaite se prévaloir de la 1re option de renouvellement du contrat.

PROJET

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE RENOUVELER le contrat de services nº 20GN17 ayant pour objet les services de marquage de la chaussée pour une période d'un an avec l'entreprise *9352-4296 inc*. (faisant affaire sous la dénomination *Marquage Asphalte*); la valeur maximale du contrat pour cette période étant estimée à 114 086,24 $, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-355-12-521.

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-79) Autorisation de passage et d'utilisation d'un drone - Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation de passage sur le territoire de Saint-Lambert le 12 juin 2022, pour le convoi du 1 000 KM dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie s'assure de respecter toutes les lois et règles en vigueur au Canada sur, notamment, le vol d'aéronefs non habités, la vie privée et la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Grand défi Pierre Lavoie s'assure que le peloton de cyclistes est sous escorte policière en tout temps et qu'ils travaillent en étroite collaboration avec le ministère des Transports du Québec, la Sûreté du Québec et le service de police de l'agglomération de Longueuil;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'AUTORISER le passage du convoi de cyclistes et l'utilisation d'un drone sur le territoire de Saint-Lambert dans le cadre du 1000 KM du Grand défi Pierre Lavoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-80) Gratuité - Club Lions de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions est à la recherche d'un local gratuit pour entreposer ses équipements et un autre pour se rencontrer une (1) fois par mois afin de discuter des activités du Club;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et le Club Lions de Saint-Lambert octroyant gratuitement l'utilisation de la salle de conférence au Centre des loisirs à raison d'une fois par mois pour une durée de 3 ans et ce, jusqu'en mars 2020 et reconduite en 2021;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE depuis 2012, la Ville permet au Club Lions de Saint-Lambert d'utiliser gracieusement un casier de rangement au sous-sol du centre de loisirs pour entreposer leurs équipement;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'OCTROYER une gratuité au Club Lions de Saint-Lambert pour un casier de rangement au Centre des loisirs, ainsi que pour l'utilisation mensuelle d'une salle de réunion au Centre des loisirs, et ce pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-81) Demande de subvention au MCC - Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE DÉSIGNER la chef de division de la bibliothèque, madame Elizabeth Jacques, comme mandataire de la Ville pour produire et déposer au nom de celle-ci une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'édition 2022-2023 du *Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-82) Location du Centre multifonctionnel - exposition De la couleur contre la douleur, édition 2022

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Artistes de coeur organise l'exposition De la couleur contre la douleur au profit de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et qu'il s'agit d'une activité culturelle gratuite pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme souhaite louer le centre multifonctionnel pour y présenter son exposition-bénéfice à un tarif forfaitaire préférentiel;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme n'est pas reconnu suivant la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif culturel;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ACCORDER un tarif préférentiel de location de 500 $ à l'organisme *Artistes de coeur* pour l'utilisation du Centre multifonctionnel et des équipements relativement à la tenue de l'exposition *De la couleur contre la douleur*, du 23 au 27 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET

(2022-03-83) Mise à jour - documents du Service de l'approvisionnement

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour certains documents de travail en approvisionnement afin de tenir compte, entre autres, de la nouvelle structure organisationnelle;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPROUVER la mise à jour du *Guide pour procéder à une évaluation de rendement d'un fournisseur* et de la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction* élaborés par la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-84) Demande de subvention - projet de soutien aux municipalités et MRC Voisins solidaires

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'AUTORISER la *Direction du génie de l'urbanisme et de l'environnement* à présenter une demande de financement au *Voisins solidaires d'Espace Muni* pour bonifier l'aménagement prévu au boisé du Limousin *;* et

DE MANDATER la cheffe de division de l'environnement pour signer cette demande au nom de la Ville de Saint-Lambert d'ici le 25 mars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt - Rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville doit déposer, au moins une fois l'an lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son *Règlement sur la gestion contractuelle;*

La mairesse procède au dépôt du rapport annuel sur l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* 2021.

(2022-03-85) Programme d'élimination des raccordements inversés - Plan d'action

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales lors de la signature du protocole d'entente du Programme d'infrastructures

PROJET

Québec-Municipalités (PIQM) et du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, dossier nº. 2027191, prévoit une aide financière de 2 184 480 $ en lien avec la reconstruction des rues Bromley, Casgrain et Osborne (Montrose à Alexandra);

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, dossier no. 550170, prévoit une aide financière de 21 864 231 $ en lien avec la mise en place de conduites d'égouts sur la rue Riverside pour réduire les débordements d'eaux usées;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADOPTER l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales de la Ville de Saint-Lambert.

DE PRÉSENTER l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au MAMH pour compléter les documents de la réclamation finale du dossier no. 550170 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et du dossier no. 2027191 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

La mairesse procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2022 du comité consultatif d'urbanisme.

(2022-03-86) Dérogation mineure - 140, avenue Maple (district 6)

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR ANIK FORTIN, CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTIONS

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure dans le cadre d'un projet d'agrandissement et de rénovation de la façade approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 17 mai 2021 (2021-05-176);

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement existe déjà et jouit d'un droit acquis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public publié le 3 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe n'a reçu aucune opposition.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ACCORDER la dérogation mineure suivante relativement au projet d'agrandissement et de rénovation de la façade pour la propriété située au 140, avenue Maple, soit :

- Autoriser, qu'à la suite des travaux, une superficie d'implantation au sol totale d'environ 13 m^2 du bâtiment principal sur une profondeur de 2,06 mètres puisse empiéter dans la marge avant portant ainsi la marge minimale avant à un peu moins de 2,44 mètres, alors que le tableau des spécifications de la zone RA-4 exige une marge avant minimale de 4,5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-87) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 310, rue Logan (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 310, rue Logan, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-88) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 304, avenue Berkley (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

PROJET

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la transformation de la façade de la maison unifamilaile située au 304, avenue Berkley aux conditions suivantes :

- Les deux fenêtres en projection droite de l'élévation avant doivent préserver les mêmes dimensions d'origine et les sections du bas doivent être composés d'un revêtement léger;

- Les meneaux de la fenêtre en projection gauche de l'élévation avant doivent être au même niveau que le bas du vitrage de la fenêtre en baie existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-89) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 134, avenue Normandie (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration (PIIA) relatif à la transformation de la façade avant de la maison unifamiliale jumetée située au 134, avenue Normandie, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-90) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 130, boulevard Queen (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022, tel que déposée;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à l'agrandissement et la transformation des façades de la maison unifamiliale située au 130, boulevard Queen, pour les motifs suivants :

PROJET

Le projet d'agrandissement, par son échelle, sa volumétrie et par la forme de la nouvelle toiture proposée, ne rencontre pas les objectifs et critères prévus au règlement 2234 sur les PIIA, notamment:

- L'agrandissement ne tient pas compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat (3.1 h)) qui ne compte aucun bâtiment à toit plat;
- La construction dans son échelle, ses lignes et ses angles ne reflète pas le caractère du milieu bâti du secteur et ne s'intègre pas harmonieusement à son environnement (3.3 a));
- Le toit doit être d'une forme et d'une pente harmonisé à celle du bâtiment et des bâtiments situés à proximité (3.8 b) vii)).

Votent pour: les conseillères A. Lamoureux-Salvas, V. Dostie-Toupin et J. Bourgoin.

Votent contre: les conseillers F. Le Chatelier, C. Ferguson, L. Blancquaert et la conseillère L. Michaud.

La conseillère Stéphanie Verreault est absente lors du vote, de 22 h 10 à 22 h 12.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

La résolution telle que présentée ayant été rejetée à la majorité,

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation architecturale (PIIA) relatif à l'agrandisseent et la transformation des façades de la maison unifamiliale située au 130, boulevard Queen, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à la condition suivante :

- Les fenêtres dans les nouveaux pignons en façade principale doivent être de forme rectangulaire tel que proposé dans l'option 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-91) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 806, boulevard Houde (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade avant de la maison unifamiliale située au 806, boulevard Houde à la condition suivante :

PROJET

- La brique d'argile existante ne doit pas être teinte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-92) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 264, boulevard de l'Union (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 264, boulevard de l'Union, avec les modifications suivantes :

- Les agrandissements proposés en projection latérale gauche et arrière ne doivent pas être visibles de la rue;
- Les deux (2) lucarnes à pignon donnant sur les élévations latérales doivent être retirées;
- La lucarne à pignon donnant sur l'élévation avant doit être centrée avec la porte d'entrée principale et la fenêtre du second étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-93) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 111, avenue de Normandie (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 111, avenue de Normandie, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET

(2022-03-94) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 364, avenue Birch (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des objectifs et critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 364, avenue Birch, avec les modifications suivantes :

- La marquise doit être plus discrète, soit moins large et moins profonde;
- Les colonnes sous la marquise doivent être moins imposantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-95) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 333, avenue Hickson (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des objectifs et critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à l'agrandissement de la maison unifamiliale située au 333, avenue Hickson avec les modifications suivantes :

- Si la brique d'argile est retirée de la façade latérale gauche du bâtiment existant, elle doit être récupérée et utilisée pour recouvrir la façade avant de l'agrandissement;
- L'agrandissement doit être en recul d'un minimum de 2 pieds par rapport à la façade principale du bâtiment;

PROJET

- L'ouverture en façade avant au-dessus du garage doit être du même modèle et reprendre les proportions de la fenêtre existante située en projection droite de l'étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-96) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 449, rue Comeau (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 449, rue Comeau, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-97) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 429, rue Logan (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 429, rue Logan, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-98) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 549, avenue de Brixton (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

PROJET

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à l'agrandissement et la transformation de la maison unifamiliale située au 549, avenue de Brixton, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-99) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 578-584, avenue Birch (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade avant du quadruplex situé 578-584, avenue Birch, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-100) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 331, avenue de Stanley (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 331, avenue de Stanley, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET

(2022-03-101) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 423, avenue Victoria (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) quant au remplacement et à l'emplacement de nouvelles enseignes murales sur l'édifice situé au 423, avenue Victoria, aux conditions suivantes :

- le plan avec l'option en lettre "channel" est retenu;
- l'affichage sur vitrine doit faire l'objet d'un plan conforme et soumis dans le cadre d'un PIIA distinct.

.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-102) Plan d'implantation et d intégration architecturale (PIIA) - 504, rue Green (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 février 2022.

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation des façades de la maison unifamiliale située au 504, rue Green, avec la modification suivante :

- Le revêtement de pierre existant ne doit pas être peint ou teint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-103) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 830, avenue Notre-Dame (district 8)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre les critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une demande de dérogations mineures approuvées par le conseil lors de la séance ordinaire du 14 février 2022 (résolution no 2022-02-45).

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à l'agrandissement de l'école élémentaire Rabeau située au 830, avenue Notre-Dame aux conditions suivantes :

- Les deux arbres existants à proximité de l'allée d'accès du stationnement doivent être préservés;

- L'aire de stationnement doit être aménagée de manière écoresponsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-03-104) Délivrance des certificats d'autorisation des cafés-terrasses

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation d'un café-terrasse est assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT QU'il est permis d'implanter un café-terrasse sur le domaine public moyennant l'autorisation du conseil et selon les conditions fixées par ce dernier, lesquelles conditions peuvent être différentes de celles prévues à l'article 10.5 du *Règlement de zonage*; le conseil ayant par ailleurs toute liberté d'accepter ou de refuser toute demande d'implantation de café-terrasse sur le domaine public.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER, pour la période s'étendant du 1er mars au 1er novembre 2022, la délivrance d'un certificat d'autorisation ayant pour objet l'installation d'un café-terrasse pour chacun des établissements d'entreprise figurant sur la liste dressée par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection; le tout sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (90 minutes)

Cette période de questions débute à 22 h 12 et se termine à 22 h 33.

PROJET

Tour de table des membres du conseil

Le second tour de table n'a pas eu lieu.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22 h 33.

Pascale Mongrain Mairesse	Cassandra Comin Bergonzi Greffière

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(1.4) **Suivi des dossiers de la séance précédente**

Le directeur général fait part du suivi des dossiers des séances précédentes.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(1.5) **Mot de la mairesse**

Le mot de la mairesse débute à _____ et se termine à _____.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(1.6) **Tour de table des membres du conseil**

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(1.7) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(2.1) **Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération**

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de l'assemblée ordinaire du 24 mars 2022, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(2.2) **Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 avril 2022**

CONSIDÉRANT que les documents relatifs aux points devant être soumis lors de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'agglomération n'ont pas été acheminés avant la tenue de la séance du conseil municipal de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les élus doivent se prononcer sur les orientations que la mairesse doit prendre.

D'AUTORISER la mairesse à prendre toutes les décisions qu'elle jugera opportunes à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération de Longueuil qui se tiendra le 21 avril 2022, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Saint-Lambert et de ses citoyens.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(2.3) **Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

Les représentants de la Ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(3.1) **Adoption - Règlement 2022-196 constituant le comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Stéphanie Verreault et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à établir les règles de fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme, à savoir sa composition; la durée du mandat de ses membres; sa régie interne; ses pouvoirs et devoirs; le conflit d'intérêts et la confidentialité.

CONSIDÉRANT QUE les modifications suivantes ont été apportées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption comme suit:

- ajout de l'article 2.3 concernant la nomination d'une banque de remplaçants
- ajout de l'article 8.4 concernant la signature de l'engagement relatif aux conflits d'intérêts

D'ADOPTER le Règlement 2022-196 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

PROJET

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT Nº 2022-196

RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

---

1. OBJET

Le présent règlement constitue le « Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert », lequel sera désigné dans le présent règlement comme étant « Le Comité ».

2. COMPOSITION DU COMITÉ

2.1 Le Comité se compose des membres suivants désignés par le Conseil municipal:

a) deux conseillers, dont l'un agit à titre de président conformément à l'article 5;

b) quatre résidents de la Ville de Saint-Lambert, dont deux membres ou membres à la retraite de l'Ordre des Architectes du Québec et deux membres possédant une expertise en urbanisme;

c) un représentant de la Société d'histoire Mouillepied, résident de la Ville de Saint-Lambert;

2.2 Est membre d'office du Comité, le Chef du service urbanisme, permis et inspections.

2.3 Pour combler toute possible absence des membres, et afin de maintenir un quorum à toutes les rencontres du Comité, le Conseil nomme trois (3) remplaçants comme suit :

a) Deux remplaçants, résidents de la Ville de Saint-Lambert, retenus parmi des urbanistes, architectes ou professionnels de disciplines connexes.

b) Un remplaçant de la Société d'histoire Mouillepied, résident de la Ville de Saint-Lambert;

3. DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat des membres est prévue comme suit :

a) Pour les membres du Conseil : la durée du mandat est de deux (2) ans, renouvelable. Le mandat prend fin au terme du mandat de l'élu ou par résolution du Conseil municipal;

b) Pour les membres résidents : la durée du mandat est de deux (2) ans. À l'échéance de son mandat, tout membre peut solliciter un nouveau mandat pour un terme additionnel, lequel pourra être reconduit à la discrétion du Conseil. En aucun cas la durée du mandat ne peut dépasser 6 ans consécutifs.

c) Pour le représentant de la *Société d'histoire Mouillepied* : la durée du mandat est de deux (2) ans et pourra être reconduit à la discrétion du Conseil.

PROJET

4. QUORUM

Cinq (5) membres du Comité ayant droit de vote en constituent le quorum. La présence des membres suivants est exigée pour atteindre le Quorum :

a) Un membre du Conseil;
b) Un membre ou membre à la retraite de l'Ordre des Architectes du Québec;
c) Un membre de l'administration (le Chef du service urbanisme, permis et inspections ou son délégué).

5. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

5.1 Le Comité doit siéger au moins une fois par mois, au jour qu'il fixe.

5.2 Chaque membre du Comité a un vote, à l'exception du Chef du service urbanisme, permis et inspections qui n'a pas droit de vote.

5.3 Le Conseil municipal nomme parmi ses membres désignés un président et un vice-président. Le président ou, en son absence ou au cas d'incapacité d'agir de ce dernier, le vice-président dirige les délibérations du Comité.

5.4 Le chef du Service de l'urbanisme, permis et inspections agit à titre de secrétaire du Comité. En cas d'absence, son délégué agira comme secrétaire du Comité.

5.5 Le secrétaire convoque les séances du Comité, prépare l'ordre du jour, rédige les procès-verbaux et s'occupe des suivis qui relèvent de l'administration.

5.6 Les procès-verbaux des réunions du Comité peuvent être utilisés et faire office de rapports écrits une fois ayant fait l'objet d'un dépôt à une séance du conseil municipal.

5.7 Le mandat d'un membre du Comité expire, et son poste devient vacant, conformément à l'article 3 du présent règlement ou dès qu'il cesse d'avoir les qualifications requises.

5.8 Le conseil municipal peut, en tout temps, remplacer un membre du Comité qu'il a nommé.

5.9 En cas d'absence non motivée à trois réunions successives, le Conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour remplacer le membre absent.

5.10 Les séances du Comité sont à huis clos. Le Comité peut inviter un requérant ou son mandataire à exposer un projet.

5.11 Les recommandations du Comité sont prises à la majorité des voix et les membres du comité n'ont pas à rendre compte publiquement de leurs délibérations.

5.12 Au début de leur mandat, tous les membres devront obligatoirement suivre une formation dont la modalité sera déterminée par la Ville.

PROJET

6. POUVOIRS ET DEVOIRS DU COMITÉ

6.1 À la demande du Conseil municipal, le Comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ci-après «la LAU»).

6.2 Le Comité doit formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure conformément au Règlement de la Ville de Saint-Lambert

6.3 Le Comité est chargé d'évaluer le contenu du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en vigueur en rapport avec l'évolution des besoins et d'en proposer la modification lorsque nécessaire.

6.4 Le Comité est chargé de fournir au Conseil des avis relatifs à l'application du *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) ainsi qu'à l'application de tout autre règlement de la ville prévu à la LAU et qui est attributif de discrétion.

6.5 Conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002), le Comité consultatif d'urbanisme agit à titre de conseil local du patrimoine et a les pouvoirs suivants :

a) conduire les séances publiques en vue de la désignation d'un paysage culturel patrimonial;

b) donner son avis au conseil sur l'identification des éléments du patrimoine immatériel;

c) donner son avis au conseil sur la citation, en tout ou en partie, d'un bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

7. DOSSIERS PARTICULIERS

Le Conseil pourra adjoindre au Comité, de façon *ad hoc*, les personnes dont les services lui seraient nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions et pour la préparation de certaines études particulières, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

8. CONFLIT D'INTÉRÊTS

8.1 Un membre du Comité ou une personne-ressource désignée par résolution du conseil municipal ne peut prendre part à une délibération dans laquelle il a un intérêt pécuniaire particulier direct ou indirect ou un intérêt personnel.

8.2 Le membre en conflit d'intérêts devra divulguer la nature générale de son intérêt et quitter la séance pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.

8.3 Le retrait de toute délibération devra être consigné au procès-verbal de la réunion.

PROJET

9. CONFIDENTIALITÉ

9.1 Les recommandations du Comité ne sont pas officielles avant d'avoir été déposées au conseil municipal. Les membres du Comité ont un devoir de confidentialité à l'égard des délibérations du Comité.

9.2 Les membres du Comité ou les personnes-ressources désignées par résolution du conseil municipal ne doivent pas divulguer les renseignements, informations ou documents de nature confidentielle qu'ils peuvent obtenir en raison de leurs fonctions.

9.3 Tout membre du Comité ou toute personne-ressource désignée par le conseil municipal doit signer un engagement de confidentialité. L'engagement doit être renouvelé à chaque mandat. Cet engagement est annexé au présent règlement à titre indicatif (annexe A). La modification, la correction ou la mise à jour de cet engagement ne requiert pas l'adoption d'un règlement de modification du présent règlement.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

10.1 Le présent règlement abroge tout règlement portant sur la composition du Comité, notamment le règlement 2006-3 de la Ville de Saint-Lambert ainsi que ses amendements.

10.2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PROJET

_____	_____
Mairesse Pascale Mongrain	Greffière Cassandra Comin Bergonzi

Avis de motion	14 février 2022
Adoption	
Entrée en vigueur	

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(3.2) **Adoption - Règlement modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux**

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Julie Bourgoin a donné un avis de motion lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2022;

L'objet de ce règlement vise à modifier certaines dispositions du règlement afin de;

- redéfinir l'autorité compétente;
- s'assurer que les mesures qui seront prises pour la protection du public sont cohérentes et proportionnelles au danger que l'animal représente;
- définir les pouvoirs des personnes autorisées à mettre en application le règlement.

PROJET

D'ADOPTER le règlement 2022-73-7 intitulé: *Règlement modifiant le règlement 2010-73 concernant les chiens, les chats et autres animaux - autorité compétente*.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT Nº 2022-73-7

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-73
CONCERNANT LES CHIENS, LES CHATS ET AUTRES ANIMAUX

À sa séance ordinaire du _____ 2022, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. La définition d'Autorité compétente à l'article 1.2 est définie comme suit :

   1.2 AUTORITÉ COMPÉTENTE : les fonctionnaires désignés par la Ville et le Service de police de la Ville de Longueuil, le tout conformément aux dispositions du présent règlement;

2. Les articles 3.2, 10.4.1 et 10.8 sont abrogés;

3. Le libellé des articles 11 et 11.1 est remplacé dans leur totalité comme suit :

   11. La garde des chiens ci-après mentionnés constitue une nuisance et est prohibée :

   a) tout chien ayant la rage;
   b) tout chien qui attaque ou qui est entraîné à attaquer, sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal;
   c) tout chien de race Bull-terrier, Staffordshire Bull-terrier, American Bull-terrier ou American Staffordshire Terrier;
   d) tout chien hybride issu d'un chien d'une des races mentionnées au paragraphe c) du présent article et d'un chien d'une autre race;
   e) tout chien de race croisée qui possède les caractéristiques substantielles d'un chien d'une des races mentionnées au paragraphe c) du présent article.

   11.1 Les dispositions du Règlement chapitre P-38.002, r. 1 : *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens,* s'appliquent.

4. L'article 16.1 est modifié pour ajouter à la liste des dispositions les numéros d'articles 26 et 27.

5. Le titre du chapitre VI est remplacé par : « DISPOSITIONS GÉNÉRALES ».

6. Les articles 17 et 18 sont abrogés pour des fins de numérotation et reproduits aux articles 28 et 29.

7. Les articles suivants sont ajoutés :

   «19. L'application de ce règlement et du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P 38.002) relève du directeur général de la Ville, des employés du service de l'urbanisme et des permis, du service de police de la Ville de Longueuil et de toute personne avec qui la Ville a conclu une entente pour l'autoriser à appliquer le présent règlement, y compris ses employés.

   Les personnes mentionnées au premier alinéa sont désignées pour agir comme inspecteur aux fins du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P 38.002).

PROJET

20. Le Service de police de Longueuil et les employés du service de l'urbanisme et des permis sont autorisés à délivrer, pour et au nom de la Ville, des constats d'infraction pour toute infraction au règlement et au Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P-38.002).

21. La personne avec qui la Ville a conclu une entente pour l'autoriser à appliquer le présent règlement ainsi que ses employés sont autorisés à délivrer, pour et au nom de la Ville, des constats d'infraction pour toute infraction au règlement et au Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P-38.002).

22. Le directeur général et la greffière sont désignés pour exercer les pouvoirs prévus à la section III du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P 38.002), à l'exception d'une ordonnance pour euthanasier un chien, dont le Conseil se réserve la décision.

23. Le trésorier et les employés du service des finances sont désignés pour la tenue des registres requis par le règlement et le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P-38.002), la gestion des cartes d'accès au parc à chiens et l'émission de permis.

24. Tout fonctionnaire, employé ou représentant de la Ville désigné pour l'application du règlement, peut :

1° visiter et examiner à toute heure raisonnable toute propriété mobilière ou immobilière ainsi qu'à l'intérieur ou à l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices quelconques pour constater si le règlement est respecté, pour y prélever des échantillons, installer des appareils de mesure et procéder à des analyses;

2° requérir, examiner et prendre copie de tout document ou renseignement nécessaire à l'application de ce règlement

25. Tout propriétaire, locataire et occupant d'une propriété doit permettre à tout fonctionnaire, employé ou représentant désigné pour l'application du règlement, de visiter et d'examiner les lieux.

26. Constitue une infraction au règlement le fait d'incommoder, d'injurier, d'interdire ou d'empêcher de quelque manière l'accès à tout fonctionnaire, employé ou représentant ou d'y faire autrement obstacle.

27. Constitue une infraction à ce règlement le fait de tromper un fonctionnaire, un employé ou représentant de Ville désigné pour l'application de ce règlement, que ce soit par réticence, par une fausse déclaration ou autrement.»

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____	_____
Pascale MONGRAIN, mairesse	Cassandra Comin Bergonzi, greffière

Avis de motion : 21 mars 2022

Adoption : 11 avril 2022

Entrée en vigueur :

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(3.3) **Adoption - Règlement modifiant le règlement de zonage 2008-43 - Clôture entourant une piscine**

PROJET

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2022 et que le projet de règlement a été adopté lors de la même séance (résolution 2022-03-61);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique sur le projet de règlement a été tenue le 11 avril 2022 à 19 h;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2022-43-22 n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

Le règlement vise à modifier le règlement de zonage afin que la hauteur minimum d'une clôture entourant une piscine soit réduite de 1,5 mètre (4,9 pieds) à 1,2 mètre (4 pieds).

D'ADOPTER le règlement 2022-43-22 intitulé: *Règlement modifiant le règlement de zonage - clôture entourant une piscine* (2008-43).

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT Nº 2022-43-22

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-43
Clôture entourant une piscine

À sa séance ordinaire du _____, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le paragraphe c) de l'article 5.13 du *Règlement de zonage* est modifié par le remplacement de la hauteur minimum de la clôture de 1,5 mètre (4,9 pieds) par une hauteur minimum de 1,2 mètre (4 pieds) comme suit :

«Toute piscine dont une quelconque des parties a une profondeur d'eau de 45 centimètres et plus (18 pouces) doit être entourée d'une clôture d'au moins **1,2 mètre (4 pieds)** de hauteur. Le mur d'un bâtiment qui comporte des ouvertures ne peut être considéré comme une partie de l'enceinte visant à limiter l'accès à la piscine;»

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PROJET

_____ _____
PASCALE MONGRAIN, mairesse CASSANDRA COMIN BERGONZI, greffière

AVIS DE MOTION : 21 mars 2022
ADOPTION DU PROJET : 21 mars 2022
ADOPTION : 11 avril 2022
ENTRÉE DE VIGUEUR

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(3.4) **Avis de motion - Code d'éthique et de déontologie des employés**

CONSIDÉRANT l'article 16 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1);

Le conseiller _____ donne un avis de motion à l'effet que le Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés de la Ville de Saint-Lambert sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement vise à établir le nouveau Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville. Le présent code poursuit les buts suivants :

1) Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le projet de règlement est déposé.

PROJET

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT Nº 2022-xxx

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

ATTENDU QUE les formalités à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

Il est, par le présent règlement, statué et ordonné d'adopter le Code d'éthique et de déontologie suivant :

ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent code est : *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Lambert*.

ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout employé de la Ville de Saint-Lambert.

ARTICLE 3 : BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

1) Accorder la priorité aux valeurs de la ville;
2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 : VALEURS DE LA VILLE

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la ville, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la ville.

1) L'intégrité

Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) Le respect et la civilité envers les autres employés, les élus de la ville et les citoyens

Tout employé favorise le respect et la civilité dans les relations humaines. Il a droit à ceux-ci et agit avec respect et civilité envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

PROJET

4) La loyauté envers la ville

Tout employé recherche l'intérêt de la ville, dans le respect des lois et règlements.

5) La recherche de l'équité

Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

6) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la ville

Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect et la civilité, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE

5.1 Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite des employés de la ville.

5.2 Obligations suite à la fin de son emploi

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1° le directeur général et son adjoint;

2° le trésorier et son adjoint;

3° le greffier et son adjoint;

4° tout autre employé désigné par le conseil de la ville;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la ville.

PROJET

5.3 Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. Toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
3. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites**.**

5.4 Conflits d'intérêts

5.4.1 Il est interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.4.2 Il est interdit à tout employé de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.4.3 Il est interdit à tout employé de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position.

5.4.4 Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.5 Utilisation des ressources de la ville

Il est interdit à tout employé d'utiliser les ressources de la ville à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une politique particulière encadrant cette utilisation.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un employé utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.6 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

L'employé ne doit pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après la cessation de l'emploi, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

5.7 Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un employé de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la ville.

5.8 Annonce lors d'activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la ville, sauf si une décision sans appel relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la ville.

ARTICLE 6 : MÉCANISME DE PRÉVENTION

L'employé, qui croit être placé, directement ou indirectement, dans une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, ou qui est susceptible de contrevenir autrement au présent code d'éthique et de déontologie, doit en aviser son supérieur immédiat.

Dans le cas du directeur général, il doit en aviser le maire.

ARTICLE 7 : MANQUEMENT ET SANCTION

Un manquement à une règle prévue au présent code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

ARTICLE 8 : AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnelle, un contrat de travail incluant une convention collective, une politique ou directive municipale.

PROJET

ARTICLE 9 : REMPLACEMENT

Le présent Règlement remplace le Règlement n^{o} 2012-100.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

_____	_____
Mairesse *Pascale Mongrain*	*Greffière* *Cassandra Comin Bergonzi*

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(3.5) **Avis de motion - Règlement concernant l'interdiction des sacs de plastique à usage unique**

Le conseiller Loïc Blancquaert donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement concernant l'interdiction des sacs d'emplettes de plastique à usage unique* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à interdire complètement l'utilisation des sacs d'emplettes de plastique à usage unique sur le territoire de la ville, ainsi qu'à limiter l'utilisation d'items en plastique à usage unique par la municipalité et ses partenaires lors de la tenue d'événements municipaux ou lors d'événements en partenariat avec la Ville de Saint-Lambert.

Le projet de règlement est déposé.

PROJET

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT Nº 2022-xx

RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION DES SACS D'EMPLETTES DE PLASTIQUE A USAGE UNIQUE

À sa séance ordinaire du XX XX 2022, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit:

ARTICLE 1- DÉFINITIONS

Dans ce règlement, les mots suivants signifient :

Compostable :
Matériau conforme à la norme du Bureau de normalisation du Québec CAN/BNQ 0017-088 ou conforme à la norme *Biodegradable Plastic Institute* (BPI) ou composé principalement de matières d'origine végétale ou arborant un logo de certification stipulant « compostable ».

Couvert à usage unique :
Accessoires de table, verres, assiettes, ustensiles, pailles, bâtonnets, tasses, emballages ou contenants en plastique à usage unique.

Matériel publicitaire :
Circulaires, annonces, prospectus ou autres imprimés conçus à des fins de publicité ou d'annonce commerciales comprenant notamment une brochure, un dépliant, un feuillet.

Plastique : Matériau constitué de composantes à base de pétrole brut notamment de polyéthylène, de polymères ou tout autre matériau similaire.

Plastique de catégorie 1 à 5 (SPI) :
Plastique identifié selon le code de 1 à 5 de la norme de la *Society of the Plastics Industry* (SPI).

Sac biodégradable :
Sac souple pouvant être décomposé sous l'action de micro-organismes et dont le résultat de cette décomposition est la formation d'eau, de dioxyde de carbone, de composés inorganiques et de biomasse non toxiques pour l'environnement.

Sac contenant du matériel publicitaire :
Sac utilisé pour regrouper du matériel publicitaire et des médias écrits en vue de leur distribution de porte en porte ou sur le domaine public.

Sac d'emplettes de plastique à usage unique :
Sac visant un usage unique, prévu pour l'emballage et permettant le transport entre le lieu d'achat et le lieu de consommation ou le lieu d'utilisation d'un produit, constitué de plastique. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un sac de plastique, un sac de plastique compostable, un sac biodégradable ainsi qu'un sac oxodégradable font partie de cette définition.

Sac en plastique utilisé à des fins d'hygiène ou de vrac :
Sac utilisé exclusivement pour transporter des denrées alimentaires, comme les fruits, les légumes, les noix, les friandises en vrac, les aliments préparés, la viande, le poisson, le pain et les produits laitiers jusqu'à la caisse d'un commerce de détail pour protéger des denrées alimentaires d'un contact direct avec d'autres articles ainsi qu'un sac utilisé pour transporter des articles vendus en vrac jusqu'à la caisse d'un commerce de détail.

Sac oxodégradable :
Sac en plastique auquel sont ajoutés des additifs oxydants générant, dans un intervalle de temps court, une première dégradation en petites particules de plastique pouvant être invisible à l'œil nu, lesquelles particules sont ensuite biodégradées dans un intervalle de temps long par des micro-organismes vivants.

Sac réutilisable :
Sac avec poignée composé de plastique ou de toute autre matière. Le type de matériau, le tissage, la qualité des ganses et des coutures font en sorte que ce sac est conçu pour au moins 100 utilisations. Sa durée de vie normale est plus longue que celle des sacs d'emplettes de plastique à usage unique.

PROJET

ARTICLE 2- EXCEPTION

Ce règlement ne s'applique pas à l'égard des organismes à but non lucratif ou à vocation caritative ayant leurs propres activités de restauration ou de distribution de repas préparés (cuisines collectives ou distribution de nourriture).

ARTICLE 3- SAC D'EMPLETTES DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Il est interdit d'offrir, de vendre, de distribuer ou de mettre à la disposition des consommateurs un sac d'emplettes de plastique à usage unique. Les sacs de papier conventionnels sont également interdits.

L'interdiction prévue au premier alinéa ne vise pas :

- Le sac en plastique utilisé à des fins d'hygiène ou de vrac;
- Le sac servant à l'emballage de vêtements dans une entreprise de nettoyage à sec;
- Le sac utilisé dans le cadre de procédés industriels ou pour la commercialisation de produits préemballés;
- Les sacs d'emballage pour les pneus;
- Les sacs en plastique contenant du matériel publicitaire;
- Les sacs en papier recyclés.

ARTICLE 4- SACS CONTENANT DU MATÉRIEL PUBLICITAIRE

Il est interdit de distribuer ou de faire distribuer un sac contenant du matériel publicitaire qui ne respecte pas les critères suivants :

- Le sac contenant du matériel publicitaire doit être fait à 100% de plastique recyclé et doit être recyclable via la collecte des matières recyclables de la Ville;
- Le matériel publicitaire contenu dans le sac doit être fait à 100% de papier recyclé et doit être recyclable via la collecte des matières recyclables de la Ville.

L'interdiction prévue au premier alinéa ne vise pas :

- Les sacs réutilisables;
- Les sacs de papier recyclé.

ARTICLE 5- USAGE DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE PAR LA VILLE

La ville interdit également l'usage de matériel jetable de plastique à usage unique tels que les bouteilles d'eau individuelles, les ustensiles, les pailles, les bâtonnets à café, les barquettes de styromousse ou de plastique non-recyclables, les verres à café en polystyrène ou avec enduit plastifié, lors de la tenue d'événements municipaux ou lors d'événements en partenariat avec la Ville de Saint-Lambert.

ARTICLE 6- DISPOSITIONS PÉNALES

Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du règlement ou qui enfreint la réalisation d'une intervention au sens de l'article 5 est passible :

1° lorsque le contrevenant est une personne physique :

PROJET

a) d'une amende d'au moins 100 $ et d'au plus 1 000 $ dans le cas d'une première infraction;

b) d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 2 000 $ dans le cas d'une récidive;

2° lorsque le contrevenant est une personne morale :

a) d'une amende d'au moins 200 $ et d'au plus 2 000 $ dans le cas d'une première infraction;

b) d'une amende d'au moins 500 $ et d'au plus 4 000 $ dans le cas d'une récidive.

ARTICLE 7- RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement est responsable de l'application du présent règlement.

Le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement ou son représentant, le chef du Service de l'urbanisme, permis et inspection ou son représentant sont autorisés de façon générale à entreprendre des poursuites pénales contre tout contreventant à toute disposition du présent règlement et sont en conséquence généralement autorisés à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

ARTICLE 8- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement abroge le règlement 2017-153 concernant l'interdiction de certains sacs de plastique.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi, à l'exception de l'article 3 qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

Pascale MONGRAIN, mairesse	Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.1) **Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires**

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville* (2014-122);

La mairesse procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1er au 25 mars 2022, pour les sommes respectives de 2 722 145,93 $ et 2 942 823,59 $, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

PROJET

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166539 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 00137 **Nom:** AIR LIQUIDE CANADA INC **Montant:** 1 194,93 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	26826331	ACHAT DE MATERIEL DE SOUDURE (2022-8114)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8114)	1 194,93 $

No paiement: 166540 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 05358 **Nom:** Amazon Canada **Montant:** 49,43 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	CA2AHHKAX52I	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2022-1050)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1050)	49,43 $

No paiement: 166541 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03102 **Nom:** ASSOCIATION DES RESPONSABLES D'ESPACES VERTS DU QUÉBEC **Montant:** 396,66 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	AREVQ-63	RENOUVELLEMENT DE COTISATION 2022 (2022-6283)	Maxime Fournier	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-6283)	396,66 $

No paiement: 166542 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04387 **Nom:** AUTO VALUE J.P. COTE LONGUEUIL **Montant:** 171,45 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-12-30	1-1485013	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6373)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6373)	171,45 $

No paiement: 166543 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 50103 **Nom:** BELL CANADA **Montant:** 72,32 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	0131369-17-02-22	FRAIS DE TÉLÉPHONE (2022-9065)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9065)	72,32 $

No paiement: 166544 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 59283 **Nom:** BRUNO ST-PIERRE **Montant:** 2 847,64 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-05	376806	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9170)	1 359,10 $
2022-02-07	376807	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9170)	1 488,54 $

No paiement: 166545 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04186 **Nom:** CANADIAN TIRE CORPORATION LTD **Montant:** 187,82 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	4366	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8117)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8117)	144,17 $
2022-02-10	4327	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8121)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8121)	43,65 $

No paiement: 166546 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 51695 **Nom:** CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA) **Montant:** 65 326,28 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	R-0000423119	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR MARS 2022 (COLS B	Maxime Marquis		41 889,71 $
2022-02-28	R-0000424750	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR MARS 2022 (COLS B	Maxime Marquis		23 436,57 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166547 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04049 **Nom:** COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE **Montant:** 455,46 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-08	884-02713	LOCATION DE CENTRE ACCESS POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021	Cassandra Comin Bergor		455,46 $

No paiement: 166548 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 05893 **Nom:** DÉCHI-TECH MOBILE **Montant:** 215,58 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	89534	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2021-9115)	Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2021-9115)	215,58 $

No paiement: 166549 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 60383 **Nom:** CLINIQUE DE MEDECINE FAMILLALE DE VERDUN (DR. LOUIS GERVAIS) **Montant:** 40,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	20220211	SERVICES PROFESSIONNELS - CERTIFICAT MEDICAL (2022-6280)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6280)	40,00 $

No paiement: 166550 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 51045 **Nom:** ENERGIE VALERO INC. **Montant:** 28 198,08 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-20	4113136453	ACHAT DE DIESEL	Jacques Des Ormeaux		28 198,08 $

No paiement: 166551 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 52302 **Nom:** ENERGIR (GAZ METRO PLUS) **Montant:** 22 780,23 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	720002636233	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	623,16 $
2022-02-24	720002636232	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	8 251,59 $
2022-02-24	720002636235	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	546,99 $
2022-02-24	720002636231	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	1 488,75 $
2022-02-24	720002636234	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	1 694,26 $
2022-02-24	720002636236	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	7 199,94 $
2022-02-24	720002636237	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	409,85 $
2022-02-24	750002320392	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	2 545,98 $
2022-02-24	750002320393	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	19,71 $

No paiement: 166552 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 00066 **Nom:** REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS **Montant:** 168 580,64 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	20220224-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES	Maxime Marquis		1 443,64 $
2022-02-24	20220224-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS	Maxime Marquis		60 138,47 $
2022-02-24	20220224	CAISSE DE RETRAITES CADRES	Maxime Marquis		83 927,05 $
2022-02-21	20220221	COTISATION ADDITIONELLE DE L'EMPLOYEUR POUR LE RÉGIME DE RETRAITE DE MICHE	Maxime Marquis		23 071,48 $

No paiement: 166553 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 51761 **Nom:** MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE **Montant:** 32,82 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166553 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 51761 **Nom:** MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE **Montant:** 32,82 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	PUBQ037269	NORMES OUVRAGES ROUTIERS - MISE À JOUR 159 - TOME VII (2022-6274)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-6274)	32,82 $

No paiement: 166554 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 59743 **Nom:** GARS DU SON (LE) **Montant:** 1 379,70 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-06	06-02-2022	SERVICES TECHNIQUES POUR LE SPECTACLE JUNGAIE (2021-9167)	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9167)	1 379,70 $

No paiement: 166555 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 00089 **Nom:** GERALD MARCIL **Montant:** 948,55 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	14406	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9177)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9177)	948,55 $

No paiement: 166556 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 95761 **Nom:** GROUPE MASTER (LE) **Montant:** 255,45 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	1953011-00	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DE L'ARENA (2022-6022)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6022)	255,45 $

No paiement: 166557 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04525 **Nom:** HYDRO QUEBEC **Montant:** 3 697,28 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	630 702 508 253	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		511,99 $
2022-02-25	680 202 356 605	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 060 466 172)	Francis Blondeau		2 352,39 $
2022-02-23	632 502 753 784	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 088 693 955)	Francis Blondeau		832,90 $

No paiement: 166558 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04525 **Nom:** HYDRO QUEBEC **Montant:** 413,91 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	804306	FRAIS D'INTERVENTION SUR LE RESEAU AU 312 PUTNEY (2022-6358)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6358)	413,91 $

No paiement: 166559 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 54521 **Nom:** LIFEWORKS (CANADA) LTD (MORNEAU SHEPELL LTD) **Montant:** 455,04 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-03	1645272	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (2022-9050)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9050)	455,04 $

No paiement: 166560 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04643 **Nom:** L.P. PHOTO (2000) INC **Montant:** 327,68 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	12241	SEANCE PHOTOS (2022-4005)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2022-4005)	327,68 $

No paiement: 166561 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01473 **Nom:** MARCEL RACINE ET FILS INC **Montant:** 656,43 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166561 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01473 **Nom:** MARCEL RACINE ET FILS INC **Montant:** 656,43 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-03	114359	SERVICE DE PLOMBIER (2022-6391)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6391)	413,55 $
2022-02-09	114336	APPEL DE SERVICE AU 35 AVENUE FORT (2022-6292)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6292)	242,88 $

No paiement: 166562 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04803 **Nom:** MESSER (LINDE CANADA LIMITED) **Montant:** 4 832,79 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	2104744325	GAZ, PIÈCES ET ÉQUIPEMENTS POUR VÉHICULES (2022-6276)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6276)	679,05 $
2022-01-28	2104695458	FRAIS ANNUEL 2022 (2022-5011)	Sébastien Gravel	Martin Roy (2022-5011)	4 153,74 $

No paiement: 166563 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03510 **Nom:** MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC **Montant:** 287,71 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	DA0008664700	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6372)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6372)	287,71 $

No paiement: 166564 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 50238 **Nom:** PROFESSIONNELS EN RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS S.A **Montant:** 9 223,87 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-11-30	05357	HONORAIRES PROFESSIONNELS -DOSSIER D1018-10 (2021-9159)	Mélissa Mercure	Jacques Des Ormeaux (2021-9159)	9 223,87 $

No paiement: 166565 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 00037 **Nom:** QUADIENT CANADA LTD. (NEOPOST CANADA LTÉE) **Montant:** 4 599,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	20220217	ACHAT DE TIMBRE POUR MACHINE (CLIENT # 2266545 COMPTE DPOC 197731	Maxime Marquis		4 599,00 $

No paiement: 166566 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04705 **Nom:** QUINCAILLERIE BERGER INC **Montant:** 115,77 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-08	0800522	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8112)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8112)	33,28 $
2022-02-10	0800661	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8123)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8123)	82,49 $

No paiement: 166567 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 02941 **Nom:** QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC **Montant:** 25,85 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	36792	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE - ENTRETIEN DES PARCS (2022-6206)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6206)	25,85 $

No paiement: 166568 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 52189 **Nom:** RAYMONDE BROSSARD **Montant:** 122,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	20220301	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		122,00 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166569 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 00064 **Nom:** REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL **Montant:** 45 176,22 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	20220224	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS FE\	Maxime Marquis		45 176,22 $

No paiement: 166570 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03999 **Nom:** RETRAITE QUEBEC **Montant:** 20 332,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	PRPS00003465	FACTURATION ANNUELLE DES COTISATIONS DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLEMEN	Maxime Marquis	Jacques Des Ormeaux (2022-5006)	6 400,00 $
2022-02-09	PRPS00003464	FACTURATION ANNUELLE DES COTISATIONS DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLEMEN	Maxime Marquis	Jacques Des Ormeaux (2022-5006)	13 932,00 $

No paiement: 166571 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03126 **Nom:** RONA INC. **Montant:** 327,89 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	41040-13184341	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6279)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6279)	327,89 $

No paiement: 166572 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03772 **Nom:** SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION **Montant:** 420,97 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-01	8300866337	ENTRETIEN D'ASCENSEUR AU 600 OAK - FÉVRIER 2022 (2022-9045)	Ronald Laurin	Yannick Raymond (2022-9045)	420,97 $

No paiement: 166573 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 00061 **Nom:** SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE **Montant:** 5 821,70 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	20220224	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS	Maxime Marquis		5 821,70 $

No paiement: 166574 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 95495 **Nom:** SEL WINDSOR LTEE **Montant:** 12 808,87 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-03	5300578326	ACHAT DE SEL DE VOIRIE (2021-9113)	Maxime Fournier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	12 808,87 $

No paiement: 166575 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04913 **Nom:** Service d'entretien menager Vimont inc. **Montant:** 6 616,53 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	16716	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK - JANVIER 2022 (2020-9074)	Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	6 616,53 $

No paiement: 166576 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03004 **Nom:** SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC **Montant:** 454,15 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	8908	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-1082)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1082)	454,15 $

No paiement: 166577 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 59691 **Nom:** THOMSON REUTERS CANADA **Montant:** 138,60 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166577 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 59691 **Nom:** THOMSON REUTERS CANADA **Montant:** 138,60 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-02	845854414	MISE À JOUR 54 DE LA LOI D'ACCES A L'INFORMATION (2022-1118)	Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2022-1118)	138,60 $

No paiement: 166578 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 95498 **Nom:** TRANSPORTS PATRICK ST-PIERRE **Montant:** 2 653,49 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	355615	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	1 488,54 $
2022-02-05	355614	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	1 164,95 $

No paiement: 166579 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 05443 **Nom:** UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717) **Montant:** 127,21 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	717537312	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8122)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8122)	127,21 $

No paiement: 166580 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04724 **Nom:** VIDEOTRON **Montant:** 76,84 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-18	00012182/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 AVENUE ARGYLE (2022-9026)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9026)	76,84 $

No paiement: 166581 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 50226 **Nom:** VILLE DE BROSSARD **Montant:** 88 501,67 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	202200-000000010	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK DE JANVIER 2022 SELON LA CLÉ DE PARTAGE	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9028)	177,36 $
2022-01-31	202200-000000011	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2022 (2022-9021)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2022-9021)	1 097,61 $
2022-01-31	202200-000000009	LICENCE MICROSOFT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 (2022-9019)	Jacques Des Ormeaux	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9019)	87 226,70 $

No paiement: 166582 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 95470 **Nom:** VILLE DE MONT-ROYAL **Montant:** 29,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-08	20220208	FRAIS POUR DOCUMENT PERDU (2022-6269)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6269)	29,00 $

No paiement: 166583 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 59284 **Nom:** 9340-8722 QUEBEC INC. **Montant:** 2 265,17 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-05	366360	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	1 359,10 $
2022-02-07	366361	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	906,07 $

No paiement: 166584 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05636 **Nom:** ADDENERGIE **Montant:** 120,72 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-11-10	IC 17023	SERVICE DE MAINTENANCE ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT HORS GARANTIE - BORNES	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6403)	120,72 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166585 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04549 **Nom:** ALLIANCE QUEBECOISE DU LOISIR PUBLIC **Montant:** 298,94 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	AQLP-578	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-1114)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1114)	298,94 $

No paiement: 166586 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05358 **Nom:** Amazon Canada **Montant:** 377,41 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	CA285NRJFAI	ACHAT TELEPHONE IP (2022-1097)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1097)	371,89 $
2022-02-17	CA2GAXM7ACII	SUPPORT MURAL POUR ÉCRAN (2022-1109)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1109)	17,23 $
2022-02-17	CA2OSDS0CYI	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2022-1109)	Marie-Hélène Bohémier	Francis Blondeau (2022-1109)	37,72 $
2022-02-18	CA24SRG2JGC	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE CA2UXRG2JGI (2022-1050)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1050)	(49,43 $)

No paiement: 166587 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04766 **Nom:** ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC (ABPQ **Montant:** 80,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	20220215	ADHÉSION ANNUELLE 2022 (2022-6287)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6287)	80,00 $

No paiement: 166588 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04186 **Nom:** CANADIAN TIRE CORPORATION LTD **Montant:** 1 356,48 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	4372	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2022-6362)	Eric Valotaire	Yannick Raymond (2022-6362)	1 179,60 $
2022-02-17	4373	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2022-6362)	Eric Valotaire	Yannick Raymond (2022-6362)	176,88 $

No paiement: 166589 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 60391 **Nom:** CATHERINE FOURNIER **Montant:** 100,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	20220301	SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES	Marie-Eve Ferland		100,00 $

No paiement: 166590 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 59757 **Nom:** CHALET DU RUISSEAU **Montant:** 1 552,16 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-19	2073	TIRE SUR LA NEIGE - PLAISIRS D'HIVER 2022 (2022-6354)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6354)	1 552,16 $

No paiement: 166591 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 00856 **Nom:** CNW GROUP LTD **Montant:** 2 388,82 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	Q22-00306	ABONNEMENT AU SERVICE EUREKA.CC DU 22 MARS 2022 AU 21 MARS 2023 (2022-9075)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-9075)	2 388,82 $

No paiement: 166592 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 50031 **Nom:** COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL **Montant:** 237,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-09	20220309	CONSTAT D'INFRACTION # 20 157 222	Maxime Marquis		237,00 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166593 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 50856 **Nom:** DGFP **Montant:** 1 837,76 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-03	2714	SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME PAD	Anik Fortin		918,88 $
2022-01-07	2725	SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME PAD	Anik Fortin		918,88 $

No paiement: 166594 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 51045 **Nom:** ENERGIE VALERO INC. **Montant:** 26 411,92 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	4113132657	ACHAT D'ESSENCE ET DE DIESEL	Jasmin Savard		26 411,92 $

No paiement: 166595 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05531 **Nom:** EQUIFAB inc. **Montant:** 1 410,37 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-11-22	132664	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6371)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6371)	1 410,37 $

No paiement: 166596 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 59695 **Nom:** GESTION ALSACE LTEE **Montant:** 750,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-07	20220307	REMBOURSEMENT POUR DEMANDE DE DEROGATION MINEURE ANNULEE	Anik Fortin		750,00 $

No paiement: 166597 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 95761 **Nom:** GROUPE MASTER (LE) **Montant:** 117,10 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	19132094-00	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DE LA MAISON MARCIL (2022-6018)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6018)	117,10 $

No paiement: 166598 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04525 **Nom:** HYDRO QUEBEC **Montant:** 46 290,23 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	680 202 357 954	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		806,73 $
2022-03-01	646 002 727 787	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		32 952,80 $
2022-03-01	646 002 727 786	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		5 305,42 $
2022-03-01	659 502 706 944	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 169 070)	Francis Blondeau		32,82 $
2022-03-01	646 002 727 788	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 576)	Francis Blondeau		2 162,30 $
2022-03-01	682 002 685 453	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 241,22 $
2022-03-01	610 002 922 652	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 855 461)	Francis Blondeau		123,02 $
2022-02-28	691 002 679 059	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 064,57 $
2022-02-28	613 602 584 880	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Francis Blondeau		601,35 $

No paiement: 166599 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04261 **Nom:** IMPRIMERIE FOR INC **Montant:** 149,47 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	18799	IMPRESSION CONVENTION COLLECTIVE DES BRIGADIERS SCOLAIRES (2022-1095)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1095)	149,47 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement:	166600	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	04344	Nom:	J.A. LARUE INC	Montant:	334,65 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-18	I000063381	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8138)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8138)	60,12 $
2022-02-16	I000063281	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8138)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8138)	274,53 $

No paiement:	166601	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	03521	Nom:	J.C. LANCTOT INC.	Montant:	202,94 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-28	1267266	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6414)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6414)	202,94 $

No paiement:	166602	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	60392	Nom:	JEAN-PIERRE ARCHAMBAULT	Montant:	150,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	20220301	SUBVENTION -REMPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Hélène Bohémier		150,00 $

No paiement:	166603	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	59268	Nom:	KENT AUTOMOTIVE	Montant:	283,08 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	9309281516	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6368)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6368)	118,56 $
2022-02-17	9309286138	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6368)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6368)	164,52 $

No paiement:	166604	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	03188	Nom:	LAGACE ET FRERES INC	Montant:	616,27 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	65808	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8135)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8135)	616,27 $

No paiement:	166605	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	52521	Nom:	LOUISE BRABANT	Montant:	75,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	20220301	SUBVENTION -REMPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Hélène Bohémier		75,00 $

No paiement:	166606	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	01082	Nom:	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant:	109,57 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	119769	REPRODUCTION DE PLANS (2022-1006)	Anik Fortin	Anik Fortin (2022-1006)	44,27 $
2022-02-22	119770	REPRODUCTION DE PLANS (2022-1006)	Anik Fortin	Anik Fortin (2022-1006)	35,41 $
2022-02-17	119767	REPRODUCTION DE PLANS (2022-1006)	Anik Fortin	Anik Fortin (2022-1006)	29,89 $

No paiement:	166607	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	95476	Nom:	LUCILLE ANGERS	Montant:	2 107,88 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	2022-01	SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAIL DE SOUTIEN AU GREFFE POUR LA PÉRIODE DU	Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard (2022-4011)	2 107,88 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166608 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 95412 **Nom:** METAL ACTION **Montant:** 71,69 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-18	237090	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE - MAISON MARCIL (2022-6037)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6037)	71,69 $

No paiement: 166609 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03510 **Nom:** MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC **Montant:** 6 897,13 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-12-17	DA0008603262	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6429)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6429)	1 783,77 $
2021-09-30	DA0008416108	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6428)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6428)	2 014,78 $
2021-01-29	DA0008069282	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6427)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6427)	1 777,33 $
2020-08-07	DA0007773148	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6426)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6426)	496,33 $
2018-03-20	DA0006469945	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6426)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6426)	824,92 $

No paiement: 166610 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04998 **Nom:** MINISTRE DES FINANCES **Montant:** 550,56 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	AP-87BABC	PAIEMENT POUR LA CLASSIFICATION D'INSTALLATION DE MACHINE FIXE À L'ARÉNA ÉRI	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2022-6365)	550,56 $

No paiement: 166611 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 95456 **Nom:** PRODUCTIONS LOGICO **Montant:** 879,56 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	04052	PAIEMENT D'ACOMPTE DE 50% POUR SPECTACLE "GRENOUILLE, VADROUILLE ET CITRO	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6431)	879,56 $

No paiement: 166612 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03293 **Nom:** PUROLATOR INC. **Montant:** 15,70 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-18	449834329	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	4,88 $
2022-02-25	449892711	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	5,33 $
2022-03-04	449955168	SERVICE DE COURRIER (2022-1074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1074)	5,49 $

No paiement: 166613 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04683 **Nom:** QUEBEC LINGE (ARAMARK) **Montant:** 737,21 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	9003029824	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)	Maxime Fournier	Ronald Laurin (2022-9034)	737,21 $

No paiement: 166614 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04705 **Nom:** QUINCAILLERIE BERGER INC **Montant:** 933,63 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	0800814	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6023)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6023)	347,55 $
2022-02-17	0801051	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8140)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8140)	26,39 $
2022-02-16	0800961	ACHAT DE MATÉRIEL - MAISON MARCIL (2022-6017)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6017)	365,37 $
2022-02-14	0800830	ACHAT DE MATÉRIEL - BÂTIMENTS 81 HOOPER (2022-6023)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6023)	74,82 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166614 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04705 **Nom:** QUINCAILLERIE BERGER INC **Montant:** 933,63 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	0800982	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS - GOLF MUNICIPAL (2022-6300)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6300)	119,50 $

No paiement: 166615 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 02941 **Nom:** QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC **Montant:** 80,70 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	PF 37689	ACHAT DE MATÉRIEL - ARÉNA (2022-6034)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6034)	80,70 $

No paiement: 166616 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 50076 **Nom:** RESEAU ENVIRONNEMENT **Montant:** 1 405,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	2200004571	ADHÉSION ANNUELLE 2022 (2022-6293)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Eve Ferland (2022-6293)	657,66 $
2022-02-21	2200004595	FORMATION SUR LES COMPTEURS D'EAU (2022-1127)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1127)	747,34 $

No paiement: 166617 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 01882 **Nom:** RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES) **Montant:** 1 177,92 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	65782	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8133)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8133)	1 177,92 $

No paiement: 166618 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05473 **Nom:** RONA INC. **Montant:** 31,67 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	43020-12204801	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2022-1103)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1103)	31,67 $

No paiement: 166619 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04316 **Nom:** RONA INC. - BROSSARD **Montant:** 814,79 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	41460-13085451	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE - GOLF MUNICIPAL (2022-6359)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6359)	423,80 $
2022-02-16	41460-13083791	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2022-6208)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6208)	390,99 $

No paiement: 166620 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 60390 **Nom:** SARA MANSOUR **Montant:** 83,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-08	20220208	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		83,00 $

No paiement: 166621 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 95495 **Nom:** SEL WINDSOR LTEE **Montant:** 15 849,38 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	5300582007	SEL DE VOIRIE (2021-9113)	Maxime Fournier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	9 662,67 $
2022-02-18	5300582298	SEL DE VOIRIE (2021-9113)	Maxime Fournier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	6 186,71 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement:	166622	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	00138	Nom:	SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC	Montant:	44 560,95 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	20220131	IMMATRICULATIONS DES VÉHICULES POUR 2022 - NO DOSSIER: 31858384 FBE9864-7 (202	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-5012)	44 560,95 $

No paiement:	166623	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	00205	Nom:	SOCIETE DU PARC JEAN DRAPEAU	Montant:	37 563,92 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-25	15596	QUOTE-PART 2021 POUR LE LIEN CYCLABLE (2022-5010)	Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	37 563,92 $

No paiement:	166624	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	59350	Nom:	SPECTRUM NASCO QUEBEC	Montant:	190,75 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-06	Q070495/M	ACHAT DE JEUX CONNECT 4 (2021-1570)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2021-1570)	190,75 $

No paiement:	166625	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	00313	Nom:	TELUS	Montant:	1 772,36 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	35290023038	FRAIS DE TELEPHONES CELLULAIRES (2022-9068)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux (2022-9068)	1 772,36 $

No paiement:	166626	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	04869	Nom:	NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	Montant:	4 910,03 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	077-192242	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8155)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2022-8155)	4 910,03 $

No paiement:	166627	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	05443	Nom:	UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	Montant:	185,99 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	717537638	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8129)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8129)	185,99 $

No paiement:	166628	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	71,14 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	00005873/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 AVENUE OAK (2022-9026)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9026)	71,14 $

No paiement:	166629	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	50644	Nom:	VILLE DE BOUCHERVILLE	Montant:	109,28 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	202222-300000004	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 - FEVRIER 2022 SELON LA	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9029)	109,28 $

No paiement:	166630	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	50226	Nom:	VILLE DE BROSSARD	Montant:	484,33 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-11-19	202100-000000108	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, CE	Francis Blondeau		311,80 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166630 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 50226 **Nom:** VILLE DE BROSSARD **Montant:** 484,33 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	202200-000000017	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK DE FEVRIER 2022 SELON LA CLÉ DE PARTAGE	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9028)	172,53 $

No paiement: 166631 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 01103 **Nom:** VITRERIE L.M ET ROUX LTEE **Montant:** 1 258,18 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-18	F-65408	RÉPARATION DE VITRE (2022-6182)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2022-6182)	1 258,18 $

No paiement: 166632 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 05358 **Nom:** Amazon Canada **Montant:** 233,70 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	CA2GHDC8ACII	ACHAT DE MATÉRIEL - HORTICULTURE (2022-1111)	Eric Valotaire	Sébastien Gravel (2022-1111)	233,70 $

No paiement: 166633 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 53792 **Nom:** ANNE ROCHETTE **Montant:** 16,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	20220301	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		16,00 $

No paiement: 166634 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 05757 **Nom:** AQUALITECK **Montant:** 1 392,35 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	28220222	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-9000)	1 392,35 $

No paiement: 166635 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 59283 **Nom:** BRUNO ST-PIERRE **Montant:** 5 436,41 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	376809	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9170)	1 488,54 $
2022-02-23	376810	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9170)	970,79 $
2022-02-24	376811	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9170)	1 488,54 $
2022-02-21	376808	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9170)	1 488,54 $

No paiement: 166636 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 01566 **Nom:** EDUCAZOO INC **Montant:** 172,46 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-19	40120	ANIMATION VIRTUELLE DU 19 FEVRIER 2022 (2022-6357)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6357)	172,46 $

No paiement: 166637 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04670 **Nom:** EMBALLAGES CARROUSEL INC (LES) **Montant:** 99,28 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	2064100	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1085)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1085)	99,28 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166638 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95585 **Nom:** EMMANUELLE GOSSELIN **Montant:** 597,87 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	4	ENSEIGNEMENT DE COURS - AQUAFORME ET AQUAJOGGING (2022-1083)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1083)	597,87 $

No paiement: 166639 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95474 **Nom:** ENTREPRISES DEXSEN **Montant:** 975,28 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	5929	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6203)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6203)	975,28 $

No paiement: 166640 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03306 **Nom:** EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE **Montant:** 263,18 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	FL57127	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8157)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8157)	263,18 $

No paiement: 166641 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95687 **Nom:** ERIC TETREAULT **Montant:** 147,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-15	20220315	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		147,00 $

No paiement: 166642 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 05158 **Nom:** Excellence hydraulique Inc. **Montant:** 3 018,27 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	40793	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8161)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8161)	3 018,27 $

No paiement: 166643 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 59119 **Nom:** FRANCOIS LANDRY SOLUTIONS RH **Montant:** 2 339,74 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	2022-011	HONORAIRES PROFESSIONNELS (2021-4015)	Mélissa Mercure	Jacques Des Ormeaux (2021-4015)	2 339,74 $

No paiement: 166644 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 59743 **Nom:** GARS DU SON (LE) **Montant:** 804,83 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	25-02-2022	SERVICE DE TECHNICIEN ET EQUIPEMENT - SPECTACLE (2021-9167)	Josée Véronneau	Martin Latulippe (2021-9167)	804,83 $

No paiement: 166645 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 00089 **Nom:** GERALD MARCIL **Montant:** 2 908,87 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	14408	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9177)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9177)	2 908,87 $

No paiement: 166646 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04525 **Nom:** HYDRO QUEBEC **Montant:** 181,51 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	694 602 054 253	FRAIS D'ELECTRICITÉ 299 049 227 786	Francis Blondeau		109,56 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166646 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04525 **Nom:** HYDRO QUEBEC **Montant:** 181,51 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-08	628 002 778 432	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		71,95 $

No paiement: 166647 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04344 **Nom:** J.A. LARUE INC **Montant:** 137,50 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	I000063579	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8160)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8160)	137,50 $

No paiement: 166648 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04814 **Nom:** L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.) **Montant:** 1 536,67 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-15	152901	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9014)	364,11 $
2022-01-14	152889	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9014)	41,38 $
2022-02-23	152963	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9014)	248,24 $
2022-01-13	152834	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2021-1706)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2021-1706)	882,94 $

No paiement: 166649 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 01082 **Nom:** LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN **Montant:** 44,27 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	119768	REPRODUCTION DE PLANS (2022-1006)	Anik Fortin	Anik Fortin (2022-1006)	44,27 $

No paiement: 166650 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95457 **Nom:** MALCHAUSSEES (LES) **Montant:** 1 718,88 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-10-08	MC2022-02	ANIMATION DE L'ACTIVITÉ - SPECTACLE NOM D'UNE BOTTE! (2022-6423)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6423)	1 718,88 $

No paiement: 166651 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 02312 **Nom:** MARTECH INC **Montant:** 2 693,29 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	192239	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ENTRETIEN (2022-1125)	Maxime Fournier	Éric Valotaire (2022-1125)	2 693,29 $

No paiement: 166652 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 60393 **Nom:** MICHELE BERTRAND **Montant:** 107,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-07	20220307	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		107,00 $

No paiement: 166653 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03619 **Nom:** MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC **Montant:** 66,25 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	F00063985	DIRECTION DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET DU CLASSEMENT DES FILMS - RENOU	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6444)	66,25 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166654 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04220 **Nom:** NEDCO INC **Montant:** 474,11 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	1223026	ACHAT DE MATÉRIAUX ELECTRIQUES - ATELIERS MUNICIPAUX (2022-6026)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6026)	474,11 $

No paiement: 166655 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 51428 **Nom:** NIGEL HENDERSON **Montant:** 65,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	20220303	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe		65,00 $

No paiement: 166656 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 60394 **Nom:** PAULINE LAMBERT **Montant:** 115,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-07	20220307	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		115,00 $

No paiement: 166657 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 60397 **Nom:** PELLETIER MANON **Montant:** 100,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-11	20220311	REMBOURSEMENT - CITOYENNE N'A PAS UTILISÉ SON AUTORISATION D'UTILISATION DU	Anik Fortin		100,00 $

No paiement: 166658 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95686 **Nom:** PNEUS ROBERT BERNARD (ST-HYACINTHE) **Montant:** 86,47 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	HYA-F093987	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8147)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8147)	86,47 $

No paiement: 166659 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04705 **Nom:** QUINCAILLERIE BERGER INC **Montant:** 2 785,56 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	0801235	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS - HOTEL DE VILLE (2022-6389)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6389)	240,16 $
2022-02-22	0801216	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS - HOTEL DE VILLE (2022-6040)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6040)	251,65 $
2022-02-24	0801363	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS - ATELIERS MUNICIPAUX (2022-1052)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1052)	2 293,75 $

No paiement: 166660 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03109 **Nom:** RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC **Montant:** 493,77 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-20	FS12873	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8018)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2022-8018)	(232,03 $)
2022-02-08	FS13979	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE FS12178 (2022-8018)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2022-8018)	(91,06 $)
2022-02-23	BR81926	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6379)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6379)	627,15 $
2022-01-26	FS13202	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8018)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2022-8018)	189,71 $

No paiement: 166661 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 59961 **Nom:** ROBERT GOUR **Montant:** 45,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-07	20220307	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		45,00 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166662 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 05473 **Nom:** RONA INC. **Montant:** 423,46 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	43020-12204521	ACHAT DE MATÉRIEL POUR ENTRETIEN (2022-1100)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1100)	321,13 $
2022-02-24	43020-12213561	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS - HOTEL DE VILLE (2022-6047)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6047)	102,33 $

No paiement: 166663 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04316 **Nom:** RONA INC. - BROSSARD **Montant:** 101,92 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	41460-13093671	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS - HOTEL DE VILLE (2022-6039)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6039)	101,92 $

No paiement: 166664 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03261 **Nom:** SUD ELECTRIQUE INC **Montant:** 1 834,72 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	36051	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8167)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8167)	1 352,11 $
2022-02-22	36045	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8145)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8145)	482,61 $

No paiement: 166665 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95498 **Nom:** TRANSPORTS PATRICK ST-PIERRE **Montant:** 5 436,41 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	355619	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	1 488,54 $
2022-02-21	355616	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	1 488,54 $
2022-02-22	355617	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	1 488,54 $
2022-02-23	355618	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	970,79 $

No paiement: 166666 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04869 **Nom:** NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc. **Montant:** 1 232,27 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	077-193638	MISE À JOUR DU LOGIVIEL JALLTEST OHW - VÉHICULE (2022-8155)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2022-8155)	2 231,12 $
2022-02-23	077-193636	RETOUR DE PIÈCES POUR VÉHICULE - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 077-1922	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2022-8155)	(998,85 $)

No paiement: 166667 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 05443 **Nom:** UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717) **Montant:** 101,71 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	717538757	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8122)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8122)	101,71 $

No paiement: 166668 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95685 **Nom:** ZHAO LI **Montant:** 300,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-09	20220309	REMBOURSEMENT D'UNE DEMANDE DE PIIA ANNULEE	Anik Fortin		300,00 $

No paiement: 166669 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 01011 **Nom:** ZONE LOISIR MONTEREGIE **Montant:** 75,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166669 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 01011 **Nom:** ZONE LOISIR MONTEREGIE **Montant:** 75,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-15	20220315	ADHESION 1 AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023 (2022-6454)	Eric Carignan	Martin Latulippe (2022-6454)	75,00 $

No paiement: 166670 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 59284 **Nom:** 9340-8722 QUEBEC INC. **Montant:** 5 436,41 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	366362	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	1 488,54 $
2022-02-22	366364	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	1 488,54 $
2022-02-23	366365	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	970,79 $
2022-02-24	366366	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	1 488,54 $

No paiement: 166671 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03340 **Nom:** ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUEBEC **Montant:** 462,83 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-10-20	20200763	DÉTECTEUR DE RADON	Marie-Eve Ferland		450,00 $
2022-02-09	20200859	FRIAS DE POSTE POUR DOSIMÈTRES (2022-6442)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-6442)	12,83 $

No paiement: 166672 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 51944 **Nom:** A25 LE LIEN INTELLIGENT **Montant:** 17,28 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	3900245693540	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-6439)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6439)	8,64 $
2022-03-01	3900245698983	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-6439)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6439)	8,64 $

No paiement: 166673 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 500104 **Nom:** BELL CANADA **Montant:** 10,63 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	41361628-01-03-22	FRAIS DE TÉLÉPHONE (2022-9066)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9066)	10,63 $

No paiement: 166674 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 59283 **Nom:** BRUNO ST-PIERRE **Montant:** 2 977,08 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	376814	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9170)	1 488,54 $
2022-03-01	376813	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9170)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9170)	1 488,54 $

No paiement: 166675 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 02477 **Nom:** CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD **Montant:** 373,67 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-08	6945	COTISATION ANNUELLE - JUSQU'AU 31 MARS 2023 (2022-6432)	Jasmin Savard	Jasmin Savard (2022-6432)	373,67 $

No paiement: 166676 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04470 **Nom:** CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT **Montant:** 4 599,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166676 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04470 **Nom:** CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT **Montant:** 4 599,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	90169438	BAIL 63-272: LOCATION D'UN TERRAIN DE RÉSERVE DU CANAL DE LA RIVE-SUD (2022-250	Eric Painchaud	Sébastien Gravel (2022-2508)	4 599,00 $

No paiement: 166677 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04139 **Nom:** DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. **Montant:** 10 348,31 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	398749	SERVICES PROFESSIONNELS - JUSQU'AU 31 JANVIER 2022 - EGLISE ANGLICANE (2022-40	Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard (2022-4009)	6 795,30 $
2022-02-28	398747	SERVICES PROFESSIONNELS JUSQU'AU 31 JANVIER 2022 - CONSULTATIONS GÉNÉRALES	Cassandra Comin Bergor		2 035,06 $
2022-02-28	398748	SERVICES PROFESSIONNELS - JUSQU'AU 31 JANVIER 2022 - DOSSIER 101159 - - RESOLU	Cassandra Comin Bergor		1 517,95 $

No paiement: 166678 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 02172 **Nom:** EMCO CORPORATION **Montant:** 540,84 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	24824689-00	ASPHALTE FROIDE (2022-1107)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1107)	540,84 $

No paiement: 166679 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 51045 **Nom:** ENERGIE VALERO INC. **Montant:** 20 816,71 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	4113146034	ACHAT DE DIESEL	Eric Painchaud		20 816,71 $

No paiement: 166680 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 05158 **Nom:** Excellence hydraulique Inc. **Montant:** 3 570,03 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	40878	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8180)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8180)	3 570,03 $

No paiement: 166681 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03061 **Nom:** FAUTEUX MINI-MOTEUR INC **Montant:** 147,63 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	P122773	CHAINE DE REMPLACEMENT POUR SCIE À CHAINE- HORTICULTURE (2022-1117)	Maxime Fournier	Sébastien Gravel (2022-1117)	147,63 $

No paiement: 166682 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 59518 **Nom:** GEOTHENTIC INC. **Montant:** 7 830,96 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-12-01	QB-INV-000857	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2020-1512)	Sébastien Gravel	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-1512)	1 492,96 $
2021-09-01	M59065	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2020-1512)	Sébastien Gravel	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-1512)	1 464,78 $
2021-10-01	QB-M59497	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2020-1512)	Sébastien Gravel	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-1512)	1 464,78 $
2021-11-01	QB-INV-000443	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2020-1512)	Sébastien Gravel	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-1512)	1 464,78 $
2022-01-01	INV-010362	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2020-1512)	Sébastien Gravel	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-1512)	366,20 $
2022-02-01	INV-010905	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2020-1512)	Sébastien Gravel	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-1512)	1 577,46 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166683 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 60349 **Nom:** GROUPE ICIBLE **Montant:** 684,10 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	20192543	LICENCE - TUXEDO POUR FÉVRIER 2022 (2021-9048)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-9048)	684,10 $

No paiement: 166684 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 95761 **Nom:** GROUPE MASTER (LE) **Montant:** 1 822,99 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	88351283-00	ACHAT DE MATÉRIEL DE CHAUFFAGE - TRAVAUX PUBLICS (2022-6042)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6042)	1 822,99 $

No paiement: 166685 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 60398 **Nom:** HUGO CHARBONNEAU **Montant:** 105,78 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-05	20220105	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		105,78 $

No paiement: 166686 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 95751 **Nom:** HUMANCE INC **Montant:** 1 121,01 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-06-30	INV094311	EXAMEN PRE-EMPLOI (2022-1094)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1094)	1 121,01 $

No paiement: 166687 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04525 **Nom:** HYDRO QUEBEC **Montant:** 1 241,73 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-11	681 102 350 370	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		79,31 $
2022-03-22	661 302 443 068	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		301,30 $
2022-03-21	682 002 693 545	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		27,29 $
2022-03-15	667 602 411 472	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Francis Blondeau		145,43 $
2022-03-15	648 702 473 668	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 867 633)	Francis Blondeau		66,73 $
2022-03-11	618 102 539 815	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 870)	Francis Blondeau		149,02 $
2022-03-10	643 302 487 329	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 049 891 888)	Francis Blondeau		303,11 $
2022-03-10	695 502 671 415	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		27,29 $
2022-03-09	628 002 778 997	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 679 949)	Francis Blondeau		142,25 $

No paiement: 166688 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 95715 **Nom:** JEANSONNE **Montant:** 377,12 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	07105	SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2022 - DO	Cassandra Comin Bergor		377,12 $

No paiement: 166689 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04814 **Nom:** L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.) **Montant:** 102,30 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	796	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9014)	102,30 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166690 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04814 **Nom:** L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.) **Montant:** 1 168,81 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	13060	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9014)	281,59 $
2022-03-03	152989	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9014)	43,68 $
2022-03-04	153011	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9014)	373,47 $
2022-02-28	152980	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Maxime Fournier	Ronald Laurin (2022-9014)	65,52 $
2022-02-27	39653	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9014)	131,04 $
2022-02-27	39652	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9014)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9014)	273,51 $

No paiement: 166691 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 54521 **Nom:** LIFEWORKS (CANADA) LTD (MORNEAU SHEPELL LTD) **Montant:** 455,04 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	1665489	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (2022-9050)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9050)	455,04 $

No paiement: 166692 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 50556 **Nom:** MERCER (CANADA) LIMITEE **Montant:** 12 072,38 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-08	75856623	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS POUR LA PERIODE DE DÉCEMBRE 2021 -À JANVIE	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2022-4017)	12 072,38 $

No paiement: 166693 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04596 **Nom:** CRHA (ORDRE CONSEILLERS RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS) **Montant:** 2 181,69 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-07	615295	ADHESION POUR 2022-2023 POUR MÉLANIE DOKUPIL (2022-5013)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-5013)	727,23 $
2022-03-17	619424	ADHESION POUR 2022-2023 POUR MARIE-EVE SENECAL (2022-5013)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-5013)	727,23 $
2022-03-08	615664	ADHESION POUR 2022-2023 POUR MELISSA MERCURE (2022-5013)	Jasmin Savard	Mélissa Mercure (2022-5013)	727,23 $

No paiement: 166694 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 58014 **Nom:** PETITE CAISSE BIBLIOTHEQUE (ISABELLE MASSEAU) **Montant:** 122,30 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	20220228	PETITE CAISSE BIBLIOTHEQUE	Marie-Hélène Bohémier		122,30 $

No paiement: 166695 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 95771 **Nom:** PRO KONTROL **Montant:** 198,05 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	L-IN520303	ACHAT DE MATÉRIEL - HÔTEL DE VILLE (2022-6043)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6043)	198,05 $

No paiement: 166696 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04683 **Nom:** QUEBEC LINGE (ARAMARK) **Montant:** 323,79 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-08	9003034414	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)	167,74 $
2022-03-15	9003039061	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)	156,05 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166697 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04705 **Nom:** QUINCAILLERIE BERGER INC **Montant:** 203,32 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	0801492	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8171)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8171)	42,47 $
2022-03-04	0801723	ACHAT DE MATÉRIEL - TRAVAUX PUBLICS (2022-6212)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6212)	7,99 $
2022-03-04	0801725	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN COMMUN DES BÂTIMENTS (2022-6213)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6213)	58,18 $
2022-02-28	0801497	ACHAT DE MATÉRIEL - HÔTEL DE VILLE (2022-6040)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6040)	94,68 $

No paiement: 166698 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 02941 **Nom:** QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC **Montant:** 528,68 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	109	ACHAT DE MATÉRIEL - HÔTEL DE VILLE (2022-2507)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-2507)	528,68 $

No paiement: 166699 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03787 **Nom:** RECEVEUR GENERAL DU CANADA **Montant:** 2 234,06 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	20220032639	LICENCE POUR RADIO CB (2022-5014)	Eric Painchaud	Sébastien Gravel (2022-5014)	2 234,06 $

No paiement: 166700 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 05473 **Nom:** RONA INC. **Montant:** 38,21 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	41040-13212021	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8184)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8184)	38,21 $

No paiement: 166701 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04316 **Nom:** RONA INC. - BROSSARD **Montant:** 144,97 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	41460-13100121	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6394)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6394)	22,91 $
2022-03-01	41460-13099961	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN COMMUN DES BÂTIMENTS (2022-6041)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6041)	122,06 $

No paiement: 166702 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03772 **Nom:** SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION **Montant:** 420,97 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	8300869466	ENTRETIEN - ASCENSEUR CENTRE DES LOISIRS (2022-9045)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-9045)	420,97 $

No paiement: 166703 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03261 **Nom:** SUD ELECTRIQUE INC **Montant:** 388,05 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	36062	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8196)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8196)	388,05 $

No paiement: 166704 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 58040 **Nom:** TRANSPORTS ANDRE LEMAY (LES) **Montant:** 970,78 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	118	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6456)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6456)	970,78 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: 166705 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 95498 **Nom:** TRANSPORTS PATRICK ST-PIERRE **Montant:** 4 853,94 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	355623	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	970,79 $
2022-03-02	355622	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	1 488,54 $
2022-03-01	355621	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	1 488,54 $
2022-03-04	355624	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9169)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9169)	906,07 $

No paiement: 166706 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04952 **Nom:** WESTBURNE, GROUPE REXEL **Montant:** 1 826,49 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	3422258	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN BÂTIMENT CENTRE DES LOISIRS (2022-1130)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1130)	1 826,49 $

No paiement: 166707 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 59284 **Nom:** 9340-8722 QUEBEC INC. **Montant:** 6 666,08 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	366368	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	1 488,54 $
2022-03-02	366369	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	1 488,54 $
2022-03-03	366370	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	970,79 $
2022-03-04	366371	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	906,07 $
2022-03-10	366373	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	906,07 $
2022-03-07	366372	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9171)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9171)	906,07 $

No paiement: S16348 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 95548 **Nom:** AGRO-PASSION INC **Montant:** 298,94 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	1148	ATELIER - CONFÉRNECE: DÉMARRAGE DES SEMINS INTÉRIEURS - BIBLIOTHÈQUE (2022-(	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6268)	298,94 $

No paiement: S16349 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 50582 **Nom:** A.R.C. INFORMATIQUE INC. **Montant:** 218,45 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	294379.	RENOUVELLEMENT FRAIS DE 4 NOMS DE DOMAINE WEB POUR 1 AN (2022-6265)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-6265)	218,45 $

No paiement: S16350 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 02763 **Nom:** A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC) **Montant:** 1 231,67 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	57435	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DE LA PISCINE INTERIEURE (2021-9133)	Maxime Fournier	Ronald Laurin (2021-9133)	1 231,67 $

No paiement: S16351 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03330 **Nom:** ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ **Montant:** 316,18 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-05	7357	COTISATION ANNUELLE - RENOUVELLEMENT - DÉPARTEMENT COMMUNICATION (2022-6	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2022-6366)	316,18 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16352 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01625 **Nom:** BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE **Montant:** 7 731,15 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-01	728900	RÉPARATION ET ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-5009)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2022-5009)	6 427,29 $
2022-02-07	728889	RÉPARATION ET ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6295)	Sébastien Gravel	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-6295)	1 303,86 $

No paiement: S16353 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01852 **Nom:** BELANGER SAUVE AVOCATS **Montant:** 6 039,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	404698	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT DU TRAVAIL - DOSSIER 18368 / 77 (2022-4012)	Mélissa Mercure	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	3 308,98 $
2022-02-10	404699	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT DU TRAVAIL - DOSSIER 18368 / 12758 (2022-4012)	Mélissa Mercure	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	2 730,02 $

No paiement: S16354 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 50027 **Nom:** BFL CANADA **Montant:** 4 607,97 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-08	MUN13434	RECLAMATION 2021-34R (2022-9071)	Cassandra Comin Bergor	Maxime Marquis (2022-9071)	2 566,97 $
2021-11-04	MUN13154	RECLAMATION 2021-024R (2022-9072)	Cassandra Comin Bergor	Maxime Marquis (2022-9072)	2 041,00 $

No paiement: S16355 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03232 **Nom:** BRANDT (NORTRAX) **Montant:** 2 226,98 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	8220722	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8108)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8108)	558,56 $
2022-02-08	8220759	RETOUR DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8108)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8108)	(558,56 $)
2022-02-08	8220761	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8108)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8108)	652,52 $
2022-02-10	8220818	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8119)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8119)	1 574,46 $

No paiement: S16356 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04061 **Nom:** COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE MTL **Montant:** 319 954,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-01	2022-000013	QUOTE-PART PROVISOIRE 2022 ET QUOTE-PART PROVISOIRE 2022 - SERVICE 211	Jacques Des Ormeaux		319 954,00 $

No paiement: S16357 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04640 **Nom:** CONSTRUCTION DJL INC **Montant:** 2 979,88 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	2022 18002030	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	492,71 $
2022-02-09	2022 18002028	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	85,87 $
2022-02-09	2022 18002031	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	487,52 $
2022-02-11	2022 18002275	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Eric Valotaire		660,54 $
2021-12-14	2021 18101864	SERVICE DE REBUT-ASPHALTE (2021-1042)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	80,92 $
2021-11-18	2021 18095075	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2021-1042)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	83,95 $
2022-02-09	2022 18002029	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	638,66 $
2021-12-15	2021 18102142	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold		389,99 $
2022-02-09	2022 18002032	ASPHALTE ROUTIER (2021-1042)	Eric Valotaire	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	59,72 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16358 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 58857 **Nom:** CONSTRUCTION MARTEAU RIVE SUD INC. **Montant:** 7 507,45 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	539	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9173)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9173)	2 847,66 $
2022-02-08	540	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9173)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9173)	4 659,79 $

No paiement: S16359 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04349 **Nom:** ELECTRIMAT LTEE **Montant:** 1 833,97 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	FC00416183	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6016)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6016)	1 298,47 $
2022-02-09	FC00415969	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6015)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6015)	497,56 $
2022-02-09	FC00415970	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6015)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6015)	37,94 $

No paiement: S16360 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01952 **Nom:** ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE **Montant:** 1 860,76 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	83424	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8107)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8107)	1 860,76 $

No paiement: S16361 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 05840 **Nom:** EQUIPEMENTS ROBERT INC. **Montant:** 769,44 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	23654	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8120)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8120)	180,86 $
2022-02-07	23563	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8109)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8109)	588,58 $

No paiement: S16362 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03428 **Nom:** ESSA-TECH INC **Montant:** 342,63 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-01	056946	PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS - DIVERSES RUES - JANVIER 2022 (2022-6381)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6381)	342,63 $

No paiement: S16363 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 05888 **Nom:** FRANCOIS ADAM SERVICES **Montant:** 663,98 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-06	2022-0975	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)	Maxime Fournier	Ronald Laurin (2022-9043)	663,98 $

No paiement: S16364 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 00567 **Nom:** GENERAL BEARING SERVICE INC **Montant:** 54,77 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-08	486710	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8106)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8106)	54,77 $

No paiement: S16365 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01289 **Nom:** GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C. **Montant:** 351,89 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	03P36848	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8126)	Sébastien Gravel	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-8126)	351,89 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16366 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01129 **Nom:** GROUPE LABERGE REMORQUAGE **Montant:** 5 001,42 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	588227	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-9163)	Eric Valotaire	Jasmin Savard (2021-9163)	517,39 $
2022-02-07	588008	SERVICE DE REMORQUAGE - OPÉRATION DÉNEIGEMENT (2021-9163)	Eric Valotaire	Jasmin Savard (2021-9163)	517,39 $
2022-02-07	587974	SERVICE DE REMORQUAGE - OPÉRATION DÉNEIGEMENT (2021-9163)	Eric Valotaire	Jasmin Savard (2021-9163)	1 121,01 $
2022-02-05	587885	SERVICE DE REMORQUAGE - OPÉRATION DÉNEIGEMENT (2021-9163)	Eric Valotaire	Jasmin Savard (2021-9163)	862,31 $
2022-02-05	587884	SERVICE DE REMORQUAGE - OPÉRATION DÉNEIGEMENT (2021-9163)	Eric Valotaire	Jasmin Savard (2021-9163)	862,31 $
2022-02-07	587963	SERVICE DE REMORQUAGE - OPÉRATION DÉNEIGEMENT (2021-9163)	Eric Valotaire	Jasmin Savard (2021-9163)	1 121,01 $

No paiement: S16367 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04579 **Nom:** INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES) **Montant:** 505,46 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	243533	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8088)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8088)	505,46 $

No paiement: S16368 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04179 **Nom:** INTER BOUCHERVILLE INC **Montant:** 849,40 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	836308	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8124)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8124)	849,40 $

No paiement: S16369 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 00166 **Nom:** LESLIE MACDONALD **Montant:** 1 750,87 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	090222-1	SERVICE DE TRADUCTION - DOCUMENTS DIVERS (2022-4004)	Catherine Langevin	Jasmin Savard (2022-4004)	1 750,87 $

No paiement: S16370 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04119 **Nom:** LIBRAIRIE LE FURETEUR **Montant:** 3 045,21 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	179406	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	157,19 $
2022-02-10	179411	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	118,44 $
2022-02-10	179413	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	184,37 $
2022-02-04	179238	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	10,45 $
2022-02-10	179541	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	26,20 $
2022-02-11	179479	ACHAT DE LIVRES (2022-6286)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6286)	30,11 $
2022-02-11	179478	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	20,70 $
2022-02-11	179477	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	280,50 $
2022-02-10	179414	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	17,80 $
2022-02-04	179239	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	76,55 $
2022-02-04	179236	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	404,83 $
2022-02-04	179235	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	616,30 $
2022-02-04	179237	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	171,78 $
2022-02-10	179405	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	767,50 $
2022-02-08	179361	CRÉDIT POUR UN LIVRES NON EXPÉDIÉ (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	(28,30 $)

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16370 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04119 **Nom:** LIBRAIRIE LE FURETEUR **Montant:** 3 045,21 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-04	179240	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	160,39 $
2022-02-10	179542	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	49,25 $
2022-02-08	179352	RETOUR DE LIVRES - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 179030 (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	(18,85 $)

No paiement: S16371 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01258 **Nom:** LIBRAIRIE RENAUD BRAY **Montant:** 209,23 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	CW25163706	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	36,70 $
2022-02-07	CW25164064	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	83,90 $
2022-02-02	CW25151177	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	73,40 $
2022-02-04	CW25157028	LOCATION DE LIVRES (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	15,23 $

No paiement: S16372 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 95869 **Nom:** LOCATION SSJ INC. **Montant:** 2 065,95 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	67029022	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER - TP (2021-9147)	Jacques Des Ormeaux	Ronald Laurin (2021-9147)	2 065,95 $

No paiement: S16373 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04702 **Nom:** LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC **Montant:** 159,42 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	24486537-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS - GOLF MUNICIPAL (2022-1090)	Maxime Fournier	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-1090)	159,42 $

No paiement: S16374 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 05896 **Nom:** MACPEK INC. **Montant:** 244,29 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	21210354-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8116)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8116)	11,56 $
2022-02-09	21210252-00.	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8113)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8113)	232,73 $

No paiement: S16375 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03074 **Nom:** MAXIGAZ INC **Montant:** 65,54 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	328172	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	65,54 $

No paiement: S16376 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 95888 **Nom:** MT VITRES ET ACCESSOIRES D'AUTOS INC. **Montant:** 919,80 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-01-31	33465	RÉPARATION DE PARE-BRISE DE CAMION (2022-8090)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8090)	919,80 $

No paiement: S16377 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04199 **Nom:** NAVADA LTÉE **Montant:** 1 083,65 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16377 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04199 **Nom:** NAVADA LTÉE **Montant:** 1 083,65 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	298954	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2022-6388)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6388)	560,51 $
2022-02-09	298274	INSPECTION MENSUELLE DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION (2021-9096)	Yannick Raymond	Ronald Laurin (2021-9096)	523,14 $

No paiement: S16378 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03499 **Nom:** NOVEXCO (RUBANCO LTEE) **Montant:** 251,73 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	405424727	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1091)	Maxime Fournier	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-1091)	251,73 $

No paiement: S16379 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 05955 **Nom:** ORIZON MOBILE **Montant:** 76,98 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	992784	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6277)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6277)	76,98 $

No paiement: S16380 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01304 **Nom:** PARAGRAPHE LIBRAIRIE **Montant:** 50,40 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	216205	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Marie-Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	50,40 $

No paiement: S16381 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 59991 **Nom:** PAUL IMBEAULT **Montant:** 1 757,74 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	032	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 31 JANVIER AU 11 FEVRIER 2022 (202	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	1 757,74 $

No paiement: S16382 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01917 **Nom:** PAYSAGISTE JEAN-PAUL CHARLEBOIS **Montant:** 4 400,92 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	4400	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9175)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9175)	1 812,14 $
2022-02-07	4371	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9175)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9175)	2 588,78 $

No paiement: S16383 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 59631 **Nom:** PIECES D'AUTO SUPER **Montant:** 1 637,56 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-11	925969/1	RETOUR DE PIÈCES POUR VÉHICULE - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 917358/1	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6281)	(489,88 $)
2022-02-09	958875/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8169)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8169)	1 310,31 $
2022-02-10	959346/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6281)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6281)	1 047,08 $
2021-12-15	900316/1.	RETOUR DE PIÈCES POUR VÉHICULE - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 875792/1	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6281)	(229,95 $)

No paiement: S16384 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04116 **Nom:** PRESCOTT S.M. **Montant:** 68,92 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	501183	MATERIEL D'ENTRETIEN POUR LA PISCINE INTERIEURE (2022-1089)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1089)	68,92 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16385 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 95721 **Nom:** PUBLICATIONS 9417 (9169-9835 QUEBEC INC) **Montant:** 7 308,41 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-28	23346	FRAIS D'IMPRESSION ET DISTRIBUTION DES COMPTES (2021-9122)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-9122)	550,73 $
2022-01-14	23342	FRAIS D'IMPRESSION ET DISTRIBUTION DES COMPTES 2022 (2021-9122)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-9122)	3 304,85 $
2022-01-28	23347	FRAIS D'IMPRESSION ET DISTRIBUTION DES COMPTES (2021-9122)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-9122)	976,14 $
2022-01-28	23343	FRAIS D'IMPRESSION ET DISTRIBUTION DES COMPTES (2021-9122)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-9122)	606,19 $
2022-01-28	23344	FRAIS D'IMPRESSION - LETTRE DU MAIRE ET INFO FLASH (2021-9122)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-9122)	1 870,50 $

No paiement: S16386 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 53433 **Nom:** QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV. **Montant:** 6 871,97 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-11	Q2062942	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2022-1059)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1059)	6 871,97 $

No paiement: S16387 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01272 **Nom:** RENE RIENDEAU (1986) INC **Montant:** 108,64 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-08	PSO007627-1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8111)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8111)	108,64 $

No paiement: S16388 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 05967 **Nom:** SECURMAX **Montant:** 210,17 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	28041	ACHAT DE LICENCE - T100 MOBILE ACCES (2022-9035)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9035)	210,17 $

No paiement: S16389 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04747 **Nom:** SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC **Montant:** 241,45 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	19244	APPEL DE SERVICE - RÉPARATION DE PORTE (2022-6191)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6191)	241,45 $

No paiement: S16390 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04506 **Nom:** SINTRA INC **Montant:** 532,69 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	2589766	PIERRE CONCASSÉE (2022-6196)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6196)	532,69 $

No paiement: S16391 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 01747 **Nom:** SOCIETE INTERNATIONALE D'ARBORICULTURE DU QUEBEC **Montant:** 298,94 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	11761	ADHÉSION MEMBRE MUNICIPAL 2021 JUSQU'AU 9 FEVRIER 2023 (2022-6273)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-6273)	298,94 $

No paiement: S16392 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 59070 **Nom:** SODEM INC. **Montant:** 4 165,91 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	020652	SERVICES D'ENTRETIEN ET DE SURFAÇAGE DE LA PATINOIRE À L'ARÉNA - JANVIE 2022 (	Eric Carignan	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	4 165,91 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement:	S16393	Date:	2022-03-03	Référence Fourn.:	05977	Nom:	SOLUTIONS BCITI INC.	Montant:	35,92 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	902	FRAIS TRANSACTIONNEL - JANVIER 2022 (2022-9037)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux (2022-9037)	35,92 $

No paiement:	S16394	Date:	2022-03-03	Référence Fourn.:	02172	Nom:	EMCO CORPORATION	Montant:	454,15 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-01	089866	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-6263)	Maxime Fournier	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-6263)	454,15 $

No paiement:	S16395	Date:	2022-03-03	Référence Fourn.:	00062	Nom:	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	Montant:	4 409,43 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	20220224	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Maxime Marquis		4 409,43 $

No paiement:	S16396	Date:	2022-03-03	Référence Fourn.:	03693	Nom:	TENAQUIP	Montant:	50,02 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-02	14385962-02	ACHAT DE GANTS (2022-1019)	Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-1019)	50,02 $

No paiement:	S16397	Date:	2022-03-03	Référence Fourn.:	58264	Nom:	TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. (LES)	Montant:	60 015,04 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-10	017740	LIBÉRATION DE RETENUE - PROJET PARC LESPÉRANCE	Jacques Des Ormeaux		60 015,04 $

No paiement:	S16398	Date:	2022-03-03	Référence Fourn.:	59915	Nom:	THE TREND INNOVATIONS COMPANY INC.	Montant:	55,36 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-11-17	07602	ACHAT DE DESINFECTANT (2022-6387)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6387)	55,36 $

No paiement:	S16399	Date:	2022-03-03	Référence Fourn.:	05604	Nom:	TOITURES TROIS ETOILES	Montant:	3 726,49 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-03	S0032287	TRAVAUX DE TOITURES - CENTRE DES LOISIRS (2022-5004)	Maxime Fournier	Yannick Raymond (2022-5004)	3 726,49 $

No paiement:	S16400	Date:	2022-03-03	Référence Fourn.:	03884	Nom:	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant:	1 149,03 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-05	PSQC0243124	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8105)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8105)	1 149,03 $

No paiement:	S16401	Date:	2022-03-03	Référence Fourn.:	95745	Nom:	TRANSPORT GABRIEL	Montant:	2 200,46 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	181	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9174)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9174)	2 200,46 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16402 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 00101 **Nom:** LUC MAILLOUX INC **Montant:** 2 607,64 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-05	20864	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9176)	Eric Valotaire	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2021-9176)	2 607,64 $

No paiement: S16403 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04053 **Nom:** TRILOGIE GROUPE CONSEIL **Montant:** 2 103,05 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	2115-515	SERVICES INFORMATIQUES DU 16 JANVIER AU 29 JANVIER 2022 (2022-9025)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	2 103,05 $

No paiement: S16404 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 04207 **Nom:** UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC **Montant:** 28 394,48 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-12-13	153678	QUOTE-PART FONDS DE GARANTIE - 1ER DECEMBRE 2021 AU 1ER DECEMBRE 2022 (BIEI	Jacques Des Ormeaux		28 394,48 $

No paiement: S16405 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 00019 **Nom:** WURTH CANADA LTEE **Montant:** 2 579,78 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-12-24	24655190	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6401)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6401)	418,07 $
2022-02-07	24703873	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8110)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8110)	222,60 $
2022-02-07	24703232	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8086)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8086)	19,57 $
2022-02-08	24704926	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8086)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8086)	25,15 $
2022-02-10	24709252	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8115)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8115)	1 894,39 $

No paiement: S16406 **Date:** 2022-03-03 **Référence Fourn.:** 03052 **Nom:** ZONE TECHNOLOGIE **Montant:** 125,23 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-03	126020	ACHAT DE LAMPE DE TRAVAIL - MÉCANIQUE (2022-8097)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8097)	125,23 $

No paiement: S16407 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04621 **Nom:** ADF DIESEL **Montant:** 171,45 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	FA07-193577	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8127)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8127)	171,45 $

No paiement: S16408 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05958 **Nom:** ANDRE LEDUC **Montant:** 300,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	20220216	ATELIERS DE SKI DE FOND 2022 (2022-6420)	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-6420)	300,00 $

No paiement: S16409 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 02837 **Nom:** AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC **Montant:** 1 558,38 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	356525	ACHAT DE VESTES DE FLOTTAISON (2022-1093)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1093)	1 558,38 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16410 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 02787 **Nom:** AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC **Montant:** 569,13 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	68936	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN PARCS ET TERAINS DE JEUX (2022-6205)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6205)	569,13 $

No paiement: S16411 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 02116 **Nom:** BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC **Montant:** 210,40 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	23FAC00173565	EXAME PRE EMPLOI (2022-9049)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9049)	210,40 $

No paiement: S16412 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03232 **Nom:** BRANDT (NORTRAX) **Montant:** 1 554,97 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	8221001	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8137)	Sébastien Gravel	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-8137)	717,36 $
2022-02-17	8221053	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6361)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6361)	239,73 $
2022-02-15	8220943	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8132)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8132)	597,88 $

No paiement: S16413 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04640 **Nom:** CONSTRUCTION DJL INC **Montant:** 1 032,50 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	2022 18002697	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold		597,49 $
2022-02-17	2022 18002709	PIERRE CONCASSÉE ET REBUT D'ASPHALTE (2021-1042, 2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-1042)	435,01 $

No paiement: S16414 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03119 **Nom:** DESCHENES ET FILS LTÉE **Montant:** 223,58 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	9844108	ACHAT DE MATÉRIEL - ENTRETIEN DU GOLF (2022-6036)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6036)	223,58 $

No paiement: S16415 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04349 **Nom:** ELECTRIMAT LTEE **Montant:** 154,66 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	FC00417163	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6025)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6025)	154,66 $

No paiement: S16416 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05484 **Nom:** Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.) **Montant:** 20 408,06 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-08	3564	TRAVAUX D'ABATTAGE - GOLF MUNICIPAL (2020-4018)	Jacques Des Ormeaux	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-4018)	20 408,06 $

No paiement: S16417 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 01952 **Nom:** ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE **Montant:** 1 601,32 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	83531	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8134)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8134)	1 601,32 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16418 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05892 **Nom:** EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH **Montant:** 69,57 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	43376	ACHAT DE PROPANE (2022-6369)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6369)	69,57 $

No paiement: S16419 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03282 **Nom:** EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES) **Montant:** 954,42 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	FA-88522	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8100)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8100)	954,42 $

No paiement: S16420 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05840 **Nom:** EQUIPEMENTS ROBERT INC. **Montant:** 454,76 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	23685	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8128)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8128)	47,79 $
2022-02-14	23684	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8128)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8128)	406,97 $

No paiement: S16421 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03399 **Nom:** EQUIPEMENTS TWIN (1980) LTEE **Montant:** 503,02 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	8095530	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6297)	Sébastien Gravel	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-6297)	503,02 $

No paiement: S16422 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 02154 **Nom:** EUROFINS ENVIRONEX **Montant:** 50,02 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	740438	ANALYSE D'EAU DE BAIGNADE - CREDIT À SUIVRE (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	50,02 $

No paiement: S16423 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05888 **Nom:** FRANCOIS ADAM SERVICES **Montant:** 663,98 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-13	2022-0976	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)	Yannick Raymond	Ronald Laurin (2022-9043)	663,98 $

No paiement: S16424 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 00567 **Nom:** GENERAL BEARING SERVICE INC **Montant:** 84,48 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	487734	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6024)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6024)	24,46 $
2022-02-15	488011	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6370)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6370)	60,02 $

No paiement: S16425 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 95734 **Nom:** GESTIONS MP (9311-0989 QUEBEC INC) **Montant:** 5 702,77 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	17212	LAVAGE DE VITRES (2021-9004)	Yannick Raymond	Ghislain L'Écuyer (2021-9004)	57,49 $
2022-02-17	17211	LAVAGE DE VITRES (2021-9004)	Yannick Raymond	Ghislain L'Écuyer (2021-9004)	229,95 $
2022-02-17	17210	LAVAGE DE VITRES (2021-9004)	Yannick Raymond	Ghislain L'Écuyer (2021-9004)	57,49 $
2022-02-17	17213	LAVAGE DE VITRES (2021-9004)	Yannick Raymond	Ghislain L'Écuyer (2021-9004)	5 357,84 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement:	S16426	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	59082	Nom:	GFL ENVIRONMENTAL INC.	Montant:	16 760,60 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-01	N60001696541	COLLECTES RESIDUS VERTS (2021-9093)	Jacques Des Ormeaux	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	16 760,60 $

No paiement:	S16427	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	235,47 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	03P36855	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8126)	Sébastien Gravel	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-8126)	235,47 $

No paiement:	S16428	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	05776	Nom:	GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC. (LE)	Montant:	1 678,64 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-14	FAD071150	SERVICES PROFESSIONNELS - RELEVÉ DES MATÉRIAUX ET RAPPORT POUR AMIANTE - I	Ronald Laurin	Yannick Raymond (2022-6407)	1 678,64 $

No paiement:	S16429	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	59278	Nom:	INDUKTION GROUPE CONSEIL	Montant:	1 566,54 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	MTL-3963	SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE MONTROSE (2021-9161)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux (2021-9161)	1 566,54 $

No paiement:	S16430	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	04101	Nom:	LIBRAIRIE ALIRE	Montant:	500,34 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	178367	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-1053)	Marie-Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2022-1053)	45,49 $
2022-02-14	178365	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-1053)	Marie-Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2022-1053)	169,89 $
2022-02-14	178366	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-1053)	Marie-Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2022-1053)	284,96 $

No paiement:	S16431	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	1 749,78 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	179593	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	507,20 $
2022-02-17	179592	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	1 004,54 $
2022-02-17	179594	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	238,04 $

No paiement:	S16432	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	01258	Nom:	LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant:	244,41 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-18	CW25194366	ACHAT DE LIVRES (2022-6376)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6376)	17,80 $
2022-02-14	CW25181929	ACHAT DE LIVRES (2022-1056)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1056)	177,19 $
2022-02-04	CW25157097	ACHAT DE LIVRES (2022-6289)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6289)	49,42 $

No paiement:	S16433	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	04319	Nom:	LOCATION SAUVAGEAU	Montant:	4 525,42 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16433 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04319 **Nom:** LOCATION SAUVAGEAU **Montant:** 4 525,42 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-01	M265183-21	LOCATION DE CAMION (2022-8000)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2022-8000)	1 257,83 $
2022-02-01	M265182-21	LOCATION DE CAMION (2022-8000)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2022-8000)	1 257,83 $
2022-02-01	M284418-10	LOCATION DE CAMION (2022-8001)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2022-8001)	2 009,76 $

No paiement: S16434 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05896 **Nom:** MACPEK INC. **Montant:** 1 459,56 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	21210354-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8116)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8116)	988,76 $
2022-02-16	21210793-00	ACHAT D'ACCESSOIRES POUR VÉHICULE (2022-8136)	Sébastien Gravel	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-8136)	470,80 $

No paiement: S16435 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03074 **Nom:** MAXIGAZ INC **Montant:** 676,06 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	328038	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 327929 (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	(7,76 $)
2022-02-16	328388	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2021-9005)	65,54 $
2022-02-02	327929	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	204,37 $
2022-02-01	327833	LOCATION ANNUELLE 2022 - BONBONNES DE CO2 (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	431,16 $
2022-02-07	328039	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 327833 (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	(17,25 $)

No paiement: S16436 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05775 **Nom:** MBM EXTERMINATION INC. **Montant:** 396,67 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	8437	CAPTURE D'UN ÉCUREUIL - BIBLIOTHÈQUE (2022-6352)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6352)	396,67 $

No paiement: S16437 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 01441 **Nom:** MEDIAS TRANSCONTINENTAL **Montant:** 1 226,09 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	2208	PUBLICATION DES AVIS D'APPEL D'OFFRES 22TP03 ET 22GN05 DANS LE JOURNAL CONS	Patricia Gutierrez	Cassandra Comin Bergonzi (2022-9032)	1 226,09 $

No paiement: S16438 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05936 **Nom:** MOBILIER DE BUREAU UNIQUE **Montant:** 2 865,07 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-08-02	39527	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE POUR UN BUREAU D'INSPECTEUR A L'URBANISME (2021-1207	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1207)	2 865,07 $

No paiement: S16439 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05551 **Nom:** MONSIEUR MACARONS INC. **Montant:** 1 119,34 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	209574	ACHAT DE PRESSE A MACARON ET ACCESSOIRES (2022-1104)	Josée Véronneau	Dominique Anne-Soucie (2022-1104)	1 119,34 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16440 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04199 **Nom:** NAVADA LTÉE **Montant:** 208,95 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	298964	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-6398)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6398)	208,95 $

No paiement: S16441 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03499 **Nom:** NOVEXCO (RUBANCO LTEE) **Montant:** 27,18 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	405446348	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1108)	Ronald Laurin	Marie-Hélène Bohémier (2022-1108)	27,18 $

No paiement: S16442 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 95408 **Nom:** PLOMBERIE C.A. BOUCLIN INC. **Montant:** 1 782,11 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-06-15	043695	APPEL DE SERVICE AU 35 AVENUE FORT (2022-6415)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6415)	1 782,11 $

No paiement: S16443 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 00196 **Nom:** PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC. **Montant:** 397,35 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	F0213909 00	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - MONTAGE ET DEMONTAGE DE PNEU (2022-6296)	Sébastien Gravel	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-6296)	397,35 $

No paiement: S16444 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 50007 **Nom:** SOCIETE CANADIENNE DES POSTES (POSTES CANADA) **Montant:** 2 413,76 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	9815596428	DISTRIBUTION DU MAGAZINE (2022-1135)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1135)	2 413,76 $

No paiement: S16445 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 00950 **Nom:** RELIURE TRAVACTION (1991) INC **Montant:** 397,70 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	120846	RELIURE DE VOLUMES (2022-1057)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1057)	397,70 $

No paiement: S16446 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05397 **Nom:** SANIBERT **Montant:** 655,36 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-08	351016977	LOCATION DE TOILETTE CHIMIQUE (2022-1140)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2022-1140)	655,36 $

No paiement: S16447 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 59948 **Nom:** SECURITE X GUARD **Montant:** 2 043,02 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-18	8401	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2021-9130)	Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux (2021-9130)	1 717,58 $
2022-02-11	8307	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2021-9130)	Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux (2021-9130)	144,64 $
2022-02-04	8232	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2021-9130)	Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux (2021-9130)	180,80 $

No paiement: S16448 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05967 **Nom:** SECURMAX **Montant:** 551,88 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16448 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 05967 **Nom:** SECURMAX **Montant:** 551,88 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	28236	APPEL DE SERVICE A LA BIBLIOTHEQUE (2022-6400)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-6400)	551,88 $

No paiement: S16449 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03971 **Nom:** SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO) **Montant:** 180,97 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-26	267845	SERVICE DE SERRURIER - ACHAT DE CLÉS (2022-8073)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8073)	23,00 $
2022-02-18	268638	ACHAT DE CLÉS (2022-6360)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6360)	237,13 $
2022-01-31	267993	ACHAT DE CLÉS (2022-8087)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8087)	29,32 $
2022-01-24	267737	SERVICE DE SERRURIER - ACHAT DE CLÉS ET ANNEAUX (2022-8060)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-8060)	13,80 $
2022-01-19	267592	APPEL DE SERVICE (2022-8022)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-8022)	128,72 $
2022-01-17	267527	ACHAT DE CADENAS (2022-8022)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-8022)	87,38 $
2021-12-16	266804	RETOUR DE CLÉS ET LEVIER ENTREPÔT - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 2667!	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2022-6204)	(372,87 $)
2022-02-15	268507	ACHAT DE CLÉS (2022-6294)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6294)	34,49 $

No paiement: S16450 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 04747 **Nom:** SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC **Montant:** 284,22 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-15	18621	APPEL DE SERVICE AU 31 AVENUE FORT (2022-6353)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6353)	284,22 $

No paiement: S16451 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 59303 **Nom:** SERVICES PISCINES & SPAS GODMAIRE INC. **Montant:** 172,47 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-12-07	01842	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REMSIE EN MARCHE DU SYSTEME UV DE LA PISCINE INTER	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2021-7660)	172,47 $

No paiement: S16452 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 00290 **Nom:** SIGNEL SERVICES INC **Montant:** 17 231,12 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-07	113849	PANNEAUX LUMINEUX TRAVERSE PIÉTONNE (2021-1717)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	17 231,12 $

No paiement: S16453 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03884 **Nom:** TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE) **Montant:** 723,90 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	PSQC0244204	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8156)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8156)	54,43 $
2022-02-17	PSQC0244203	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8156)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8156)	669,47 $

No paiement: S16454 **Date:** 2022-03-10 **Référence Fourn.:** 03918 **Nom:** TRAFIC INNOVATION INC **Montant:** 2 586,94 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	00417739	ACHAT D'UN RADAR POUR AFFICHEUR DE VITESSE (2022-1098)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1098)	2 586,94 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement:	S16455	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	04053	Nom:	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant:	1 986,57 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-14	2116-544	SERVICES INFORMATIQUES DU 30 JANVIER AU 12 FEVRIER 2022 (2022-9025)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	1 986,57 $

No paiement:	S16456	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	00019	Nom:	WURTH CANADA LTEE	Montant:	1 918,88 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-17	24717365	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6209)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6209)	1 918,88 $

No paiement:	S16457	Date:	2022-03-10	Référence Fourn.:	95578	Nom:	9444-5525 QUEBEC INC	Montant:	1 000,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	20220301	LOCATION DU 127 AVENUE SAINT-DENIS - MARS 2022 (2021-9156)	Francis Blondeau	Ronald Laurin (2021-9156)	1 000,00 $

No paiement:	S16458	Date:	2022-03-17	Référence Fourn.:	54362	Nom:	ADGMQ	Montant:	977,29 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	2317	INSCRIPTION DU DIRECTEUR GENERAL AU CONGRES DE L'ADQMQ 2022 (2022-6461)	Jacques Des Ormeaux	Jasmin Savard (2022-6461)	977,29 $

No paiement:	S16459	Date:	2022-03-17	Référence Fourn.:	03359	Nom:	AUBIN & ST PIERRE	Montant:	1 227,93 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	111411	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8146)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8146)	1 227,93 $

No paiement:	S16460	Date:	2022-03-17	Référence Fourn.:	59306	Nom:	BAILLARGEON TRANSPORT ET EXCAVATION INC.	Montant:	1 488,54 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	7816285	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6455)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6455)	1 488,54 $

No paiement:	S16461	Date:	2022-03-17	Référence Fourn.:	03232	Nom:	BRANDT (NORTRAX)	Montant:	1 872,65 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	8221262	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8162)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8162)	77,42 $
2022-02-23	8221155	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8150)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8150)	1 795,23 $

No paiement:	S16462	Date:	2022-03-17	Référence Fourn.:	58857	Nom:	CONSTRUCTION MARTEAU RIVE SUD INC.	Montant:	4 659,79 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	541	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9173)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9173)	4 659,79 $

No paiement:	S16463	Date:	2022-03-17	Référence Fourn.:	04349	Nom:	ELECTRIMAT LTEE	Montant:	1 749,06 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16463 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04349 **Nom:** ELECTRIMAT LTEE **Montant:** 1 749,06 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	FC00418607	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6048)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6048)	188,33 $
2022-02-23	FC00418609	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6048)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6048)	490,08 $
2022-02-21	FC00418122	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6377)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6377)	76,00 $
2022-02-21	FC00418123	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6016)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6016)	994,65 $

No paiement: S16464 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 01952 **Nom:** ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE **Montant:** 1 746,97 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	83666	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6393)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6393)	1 746,97 $

No paiement: S16465 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 05840 **Nom:** EQUIPEMENTS ROBERT INC. **Montant:** 4 180,78 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	23870	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8148)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8148)	768,74 $
2022-02-24	23892	APPEL DE SERVICE ET ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8158)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8158)	520,61 $
2022-02-25	23925	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8166)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8166)	102,68 $
2022-02-25	23924	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8166)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8166)	2 330,01 $
2022-02-25	23926	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8166)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8166)	458,74 $

No paiement: S16466 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03399 **Nom:** EQUIPEMENTS TWIN (1980) LTEE **Montant:** 135,27 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	8095826	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8152)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8152)	135,27 $

No paiement: S16467 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 05560 **Nom:** EXCAVATION CIVILPRO INC. **Montant:** 763 141,71 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	004441	DECOMPTE PROGRESSIF NO 3 - RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES RUES DULWICH E	Jasmin Savard	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	369 336,21 $
2022-03-03	R04456	LIBÉRATION DE RETENUE - RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES RUES DULWICH ET CF	Jasmin Savard		94 122,03 $
2022-03-04	004459	DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 6 - RECONSTRUCTION DES RUES BROMLEY, OSBORNE ET	Jasmin Savard	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-9067)	299 683,47 $

No paiement: S16468 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95862 **Nom:** EXPERTISE NEUROSCIENCES INC. **Montant:** 5 058,90 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-11-05	25305	EXPERTISE MEDICALE	Mélissa Mercure		5 058,90 $

No paiement: S16469 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 50102 **Nom:** FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN **Montant:** 2 235,67 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	2935	SERVICE DE GRAPHISME - MAGAZINE VIVRE SAINT-LAMBERT PRINTEMPS - 2022 (2021-91	Catherine Langevin	Jacques Des Ormeaux (2021-9153)	2 235,67 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16470 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 05888 **Nom:** FRANCOIS ADAM SERVICES **Montant:** 663,98 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-20	2022-0977	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)	Yannick Raymond	Ronald Laurin (2022-9043)	663,98 $

No paiement: S16471 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 59082 **Nom:** GFL ENVIRONMENTAL INC. **Montant:** 448,40 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-19	M30015740169	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SEC (2021-9093)	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	224,20 $
2022-02-05	M30015739301	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SEC (2021-9093)	Marie-Eve Ferland	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9093)	224,20 $

No paiement: S16472 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 01129 **Nom:** GROUPE LABERGE REMORQUAGE **Montant:** 6 576,57 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	589124	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-9163)	Maxime Fournier	Jasmin Savard (2021-9163)	1 121,01 $
2022-02-22	589227	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-9163)	Maxime Fournier	Jasmin Savard (2021-9163)	862,31 $
2022-02-21	589143	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-9163)	Maxime Fournier	Jasmin Savard (2021-9163)	862,31 $
2022-02-22	589226	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-9163)	Maxime Fournier	Jasmin Savard (2021-9163)	862,31 $
2022-02-23	589387	SERVICE DE REMORQUAGE (2022-6399)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6399)	281,69 $
2022-02-24	589415	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-9163)	Maxime Fournier	Jasmin Savard (2021-9163)	1 293,47 $
2022-02-24	589414	SERVICE DE REMORQUAGE (2021-9163)	Maxime Fournier	Jasmin Savard (2021-9163)	1 293,47 $

No paiement: S16473 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 60047 **Nom:** HFT COMMUNICATIONS **Montant:** 1 379,70 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	4270	SERVICE DE WEBDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - 14 FÉVRIER 2022 (2	Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2022-9040)	1 379,70 $

No paiement: S16474 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 52014 **Nom:** ICO TECHNOLOGIES **Montant:** 201,21 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	25534	SOUTIEN TECHNIQUE ET D'UTILISATION DE LOGICIEL (2022-9053)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9053)	201,21 $

No paiement: S16475 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 59278 **Nom:** INDUKTION GROUPE CONSEIL **Montant:** 3 909,16 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	MTL-3996	SERVICES PROFESSIONNELS - INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE - AVENUE DE PUTNEY (2021-401	Simon Bédard-Goulet	Jacques Des Ormeaux (2021-4016)	3 334,28 $
2022-02-28	MTL-4071	SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE - BOULEVARD MONTROSE (20	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux (2021-9161)	574,88 $

No paiement: S16476 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 00613 **Nom:** INSIGHT CANADA INC **Montant:** 56,17 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	721675963	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2022-1126)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1126)	56,17 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16477 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04179 **Nom:** INTER BOUCHERVILLE INC **Montant:** 797,64 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	837038	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8142)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8142)	797,64 $

No paiement: S16478 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95869 **Nom:** LOCATION SSJ INC. **Montant:** 2 065,95 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	67029975	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER (2021-9147)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2021-9147)	2 065,95 $

No paiement: S16479 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04702 **Nom:** LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC **Montant:** 2 053,60 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	24579246-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6045)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6045)	1 348,80 $
2022-02-25	24579608-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6045)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6045)	55,19 $
2022-02-22	24126713-01	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2021-1744)	Yannick Raymond	Ronald Laurin (2021-1744)	649,61 $

No paiement: S16480 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 05896 **Nom:** MACPEK INC. **Montant:** 610,58 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	21211458-00	RETOUR DE PIÈCES POUR VÉHICULE - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 2121144	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8159)	(183,96 $)
2022-02-24	21211441-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE - VOIR CRÉDIT 21211458-00 (2022-8159)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8159)	794,54 $

No paiement: S16481 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03074 **Nom:** MAXIGAZ INC **Montant:** 65,54 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	328599	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2021-9005)	65,54 $

No paiement: S16482 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04347 **Nom:** MONTMORENCY FORD (1997) INC **Montant:** 419,95 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-22	990619	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8144)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8144)	419,95 $

No paiement: S16483 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 01304 **Nom:** PARAGRAPHE LIBRAIRIE **Montant:** 117,59 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-19	216334	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-1055)	Marie-Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	117,59 $

No paiement: S16484 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 59991 **Nom:** PAUL IMBEAULT **Montant:** 3 515,48 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	033	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 14 AU 25 FEVRIER 2022 (2020-9123)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	1 757,74 $
2022-03-11	034	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 28 FEVRIER AU 11 MARS 2022 (2020-91	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	1 757,74 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16485 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 01917 **Nom:** PAYSAGISTE JEAN-PAUL CHARLEBOIS **Montant:** 9 319,62 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	4458	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9175)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9175)	1 553,27 $
2022-02-23	4449	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9175)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9175)	3 106,54 $
2022-02-23	4448	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9175)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9175)	4 659,81 $

No paiement: S16486 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 59631 **Nom:** PIECES D'AUTO SUPER **Montant:** 64,41 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	976521/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8169)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8169)	48,36 $
2022-02-25	976218/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8169)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8169)	16,05 $

No paiement: S16487 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04116 **Nom:** PRESCOTT S.M. **Montant:** 61,98 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	501902	MATERIEL D'ENTRETIEN POUR LA PISCINE INTERIEURE (2022-1089)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1089)	61,98 $

No paiement: S16488 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 50685 **Nom:** PROGAZON SAINT-LAMBERT INC. **Montant:** 1 638,39 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	12233	DENEIGEMENT MECANIQUE - FEVRIER 2022 (2022-6363)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6363)	1 638,39 $

No paiement: S16489 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04706 **Nom:** QUINCAILLERIE DEMERS INC **Montant:** 26,48 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	0524825	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-6116)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6116)	26,48 $

No paiement: S16490 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03519 **Nom:** RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON **Montant:** 5 748,75 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	2510530	SERVICES PROFESSIONNELS - FACTURE PROGRESSIVE POUR L'AUDIT DU RAPPORT FIN	Maxime Marquis	Jacques Des Ormeaux (2021-9154)	5 748,75 $

No paiement: S16491 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 05942 **Nom:** R.D. ELECTRIQUE **Montant:** 389,94 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-09	439301	ACHAT D'UN ASPIRATEUR POUR LA PISCINE INTÉRIEURE (2022-1068)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1068)	389,94 $

No paiement: S16492 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 01272 **Nom:** RENE RIENDEAU (1986) INC **Montant:** 1 236,08 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	PSO010979-1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8163)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8163)	1 236,08 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16493 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03143 **Nom:** ROBERT BOILEAU INC **Montant:** 353,78 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	90594	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8165)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8165)	353,78 $

No paiement: S16494 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 59948 **Nom:** SECURITE X GUARD **Montant:** 1 328,87 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	8504	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2021-9130)	Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux (2021-9130)	1 328,87 $

No paiement: S16495 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03971 **Nom:** SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO) **Montant:** 242,84 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	268763	SERVICE DE SERRURIER (2022-6302)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6302)	25,87 $
2022-02-23	268789	SERVICE DE SERRURIER (2022-6382)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6382)	205,47 $
2022-02-21	268702	SERVICE DE SERRURIER (2022-6360)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6360)	11,50 $

No paiement: S16496 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 02109 **Nom:** SIGNOPLUS **Montant:** 112,22 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	FC 84880	PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR PISTES DE SKI DE FOND ET SENTIER MARCHEUR (2	Eric Carignan	Éric Carignan (2022-1099)	112,22 $

No paiement: S16497 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 52048 **Nom:** STEPHANIE TETREAULT **Montant:** 180,12 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	22-022	RÉVISION LINGUISTIQUE -MAGAZINE DE FEVRIER (2022-4007)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2022-4007)	180,12 $

No paiement: S16498 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95754 **Nom:** STRATZER CONSEILS INC. **Montant:** 2 437,47 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-31	15699	HONORAIRES PROFESSIONNELS -IMPLANTATION DE LA COLLECTE DE MATIÈRES ORGAI	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2021-4003)	2 437,47 $

No paiement: S16499 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04924 **Nom:** TECNICO CHAUFFAGE LTÉE **Montant:** 149,47 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	422343	ACHAT DE MATÉRIAUX - CENTRE DE LOISIRS (2022-6375)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6375)	149,47 $

No paiement: S16500 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03693 **Nom:** TENAQUIP **Montant:** 898,01 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	14385962-03	ACHAT DE GANTS DE TRAVAIL (2022-1019)	Eric Valotaire	Maxime Fournier (2022-1019)	508,47 $
2022-02-24	14457385-00	ACHAT D'UNE ÉCHELLE MULTI-WAY (2022-1101)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1101)	389,54 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16501 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 03884 **Nom:** TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE) **Montant:** 1 600,39 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	PSQC0244775	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8156)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8156)	1 256,84 $
2022-02-24	PSQC0244941	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8156)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8156)	343,55 $

No paiement: S16502 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 95745 **Nom:** TRANSPORT GABRIEL **Montant:** 5 436,43 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	185	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9174)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9174)	5 436,43 $

No paiement: S16503 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 00101 **Nom:** LUC MAILLOUX INC **Montant:** 2 855,98 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-21	20880	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9176)	Maxime Fournier	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2021-9176)	2 855,98 $

No paiement: S16504 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 04207 **Nom:** UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC **Montant:** 15 161,04 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-09	156142	INSCRIPTION DE LA MAIRESSE AUX ASSISES 2022 (2022-6440)	Jasmin Savard	Jasmin Savard (2022-6440)	914,05 $
2022-03-09	1255706	COTISATION ANNUELLE 2022 (2022-5015)	Jasmin Savard	Jasmin Savard (2022-5015)	14 246,99 $

No paiement: S16505 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 57846 **Nom:** VOHL INC. **Montant:** 113,83 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-23	27069	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8153)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8153)	113,83 $

No paiement: S16506 **Date:** 2022-03-17 **Référence Fourn.:** 00019 **Nom:** WURTH CANADA LTEE **Montant:** 2 235,03 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-25	24728585	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8164)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8164)	2 235,03 $

No paiement: S16507 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 02837 **Nom:** AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC **Montant:** 2 297,64 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	357471	ACHAT DE MATÉRIEL POUR PISCINE (2021-1757)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2021-1757)	2 297,64 $

No paiement: S16508 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 02700 **Nom:** ARCHE DE NOE **Montant:** 459,90 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	6662	SERVICE ANIMALIER - FRAIS MENSUEL DE MARS 2022 (2022-9018)	Maxime Fournier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	459,90 $

No paiement: S16509 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 00036 **Nom:** ASCENSEURS TK CANADA LIMITED **Montant:** 118,57 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16509 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 00036 **Nom:** ASCENSEURS TK CANADA LIMITED **Montant:** 118,57 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	2094420	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE - MARS 2022 (2022-9042)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-9042)	118,57 $

No paiement: S16510 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04766 **Nom:** ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC (ABPQ **Montant:** 752,16 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	5717	COTISATION - ADHÉSION À L'ABPQ POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6424)	752,16 $

No paiement: S16511 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03330 **Nom:** ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ **Montant:** 569,13 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	7578	INSCRIPTION COLLOQUE ANNUEL 2022 (2022-6390)	Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2022-6390)	569,13 $

No paiement: S16512 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04201 **Nom:** CANADIAN NATIONAL **Montant:** 34,49 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	9500235575	PERMIS POUR TUYAU SOUTERRAIN POINT DE MILLE 70.64 (2022-6405)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6405)	34,49 $

No paiement: S16513 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03205 **Nom:** CHAUSSURES 22 SECURITE **Montant:** 1 621,62 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	220118	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2022-9015)	Maxime Fournier	Ronald Laurin (2022-9015)	1 621,62 $

No paiement: S16514 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04767 **Nom:** COMAQ **Montant:** 2 991,65 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	1022152	FORMATION COMAQ- INSCRIPTION À LA CLASSE APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX: LES BC	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6412)	448,40 $
2022-03-14	1022212	FORMATION COMAQ - 5 FORMATIONS DE FINANCES (2022-6457)	Jasmin Savard	Mélissa Mercure (2022-6457)	1 485,48 $
2022-03-14	1022211	FORMATION - COMMENT PROFITER DES NOUVEAUX POUVOIRS GÉNÉRAUX DE TAXATIOI	Jasmin Savard	Mélissa Mercure (2022-6457)	160,97 $
2022-03-03	1022150	FORMATION COMAQ- GÉRER HABILEMENT UNE ADMINISTRATION MUNICIPALE - GREFFE	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6412)	448,40 $
2022-03-03	1022149	FORMATION COMAQ- OUTILS DE DÉVÉLOPPEMENT URBAIN - GREFFE (2022-6412)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6412)	448,40 $

No paiement: S16515 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 51809 **Nom:** CONSEIL QUEBECOIS DU LOISIR **Montant:** 120,72 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-21	2200000377	FORMATION - CAMP DE JOUR : COCONSTRUIRE L'IDÉAL D'UN MILIEU (2022-1179)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1179)	120,72 $

No paiement: S16516 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04640 **Nom:** CONSTRUCTION DJL INC **Montant:** 643,88 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	2022 18003253	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Maxime Fournier		643,88 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16517 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 58857 **Nom:** CONSTRUCTION MARTEAU RIVE SUD INC. **Montant:** 1 553,27 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	543	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9173)	Maxime Fournier	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9173)	1 553,27 $

No paiement: S16518 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03119 **Nom:** DESCHENES ET FILS LTÉE **Montant:** 137,05 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	9815006	ACHAT DE MATÉRIEL - PISCINE (2022-6007)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6007)	137,05 $

No paiement: S16519 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 95481 **Nom:** EQUIPEMENT ST-GERMAIN **Montant:** 8 738,10 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	298618	LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES (2022-9047)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Ronald Laurin (2022-90	8 738,10 $

No paiement: S16520 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 05840 **Nom:** EQUIPEMENTS ROBERT INC. **Montant:** 2 020,55 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	23963	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8176)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8176)	945,06 $
2022-03-04	24063	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8168)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8168)	497,93 $
2022-03-04	24060	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8176)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8176)	563,37 $
2022-03-04	24062	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8168)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8168)	14,19 $

No paiement: S16521 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03399 **Nom:** EQUIPEMENTS TWIN (1980) LTEE **Montant:** 453,92 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	8096204	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6417)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6417)	453,92 $

No paiement: S16522 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 02154 **Nom:** EUROFINS ENVIRONEX **Montant:** 1 295,41 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	747025	ANALYSE D'EAU DE BAIGNADE (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	106,06 $
2022-02-28	746589	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)	829,51 $
2022-02-28	746590	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)	29,93 $
2022-03-04	748524	ANALYSE D'EAU DE BAIGNADE (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	106,06 $
2022-02-28	746592	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)	8,38 $
2022-02-28	746594	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)	23,94 $
2022-02-28	746591	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)	29,93 $
2022-02-28	746593	ECHANTILLON D'EAU POTABLE (2021-9155)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2021-9155)	161,60 $

No paiement: S16523 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 05560 **Nom:** EXCAVATION CIVILPRO INC. **Montant:** 239 340,06 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement:	S16523	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	05560	Nom:	EXCAVATION CIVILPRO INC.	Montant:	239 340,06 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-17	004491	DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 7A - RÉFECTIONS DES INFRASTRUCTURES RUE RIVERSID	Jasmin Savard	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9081)	233 861,29 $
2022-03-17	004492	DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 7B - RÉFECTIONS DES INFRASTRUCTURES RUE RIVERSIDE	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9081)	5 478,77 $

No paiement:	S16524	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	05888	Nom:	FRANCOIS ADAM SERVICES	Montant:	663,98 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-27	2022-0978	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)	Yannick Raymond	Ronald Laurin (2022-9043)	663,98 $

No paiement:	S16525	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	00567	Nom:	GENERAL BEARING SERVICE INC	Montant:	349,25 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	490787	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8181)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8181)	349,25 $

No paiement:	S16526	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	5 008,26 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	03P39373	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8178)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8178)	922,04 $
2020-03-03	03P39527	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6410)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6410)	2 296,49 $
2022-02-25	03P33672	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6386)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6386)	189,49 $
2022-03-02	03P39377	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8178)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8178)	2 008,85 $
2022-02-22	03P38238	RETOUR DE PIÈCES POUR VÉHICULE - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 03P3335	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8035)	(408,61 $)

No paiement:	S16527	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	05253	Nom:	GROUPE CT (CT COPIEUR)	Montant:	160,42 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	571203	FRAIS DE BASE FACTURÉ POUR LA PERIODE DU 1ER AU 31 MARS 2022 (2022-6418)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6418)	41,44 $
2022-03-08	572174	LECTURE DE COMPTEUR SUR COPIEUR (2022-6418)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6418)	118,98 $

No paiement:	S16528	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	95452	Nom:	GROUPE DALPE (9132-5902 QUEBEC INC)	Montant:	1 553,27 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	381	TRANSPORT DE NEIGE (2022-6443)	Maxime Fournier	Éric Valotaire (2022-6443)	1 553,27 $

No paiement:	S16529	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	00787	Nom:	GROUPE SANI-TECH	Montant:	132,22 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	INV/2022/1075	ACHAT DE MATÉRIEL - CENTRE DES LOISIRS (2022-1030)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1030)	132,22 $

No paiement:	S16530	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	04825	Nom:	GROUPE V (V COURRIER)	Montant:	100,03 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement:	S16530	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	04825	Nom:	GROUPE V (V COURRIER)	Montant:	100,03 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-13	83991	SERVICE DE COURRIER (2022-6445)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-6445)	100,03 $

No paiement:	S16531	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	52014	Nom:	ICO TECHNOLOGIES	Montant:	5 414,50 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-27	25589	SOUTIEN TECHNIQUE ET D'UTILISATION DE LOGICIEL ICO - 1ER MARS 2022 AU 28 FÉVRIE	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9053)	5 414,50 $

No paiement:	S16532	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	59108	Nom:	IMPRESSION NUMERIX INC.	Montant:	6 622,56 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	68371	IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL (2020-4027)	Catherine Langevin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	6 622,56 $

No paiement:	S16533	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	59278	Nom:	INDUKTION GROUPE CONSEIL	Montant:	7 102,59 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-12-10	MTL-3819	SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE MONTROSE (2021-9161)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux (2021-9161)	7 102,59 $

No paiement:	S16534	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	04579	Nom:	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	Montant:	117,82 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	244455	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-6430)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6430)	117,82 $

No paiement:	S16535	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	00613	Nom:	INSIGHT CANADA INC	Montant:	68,72 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-28	721656132	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2022-1065)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1065)	68,72 $

No paiement:	S16536	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	04179	Nom:	INTER BOUCHERVILLE INC	Montant:	251,94 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	837849	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8182)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8182)	251,94 $

No paiement:	S16537	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	05075	Nom:	J.R.P. TRANSPORT (J.RENE POIRIER EXCAVATION LTEE)	Montant:	1 602,26 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	19145	TRANSPORT DE NEIGE (2022-9046)	Maxime Fournier	Éric Valotaire (2022-9046)	1 602,26 $

No paiement:	S16538	Date:	2022-03-24	Référence Fourn.:	04797	Nom:	KEREN PENNEY	Montant:	1 113,39 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-16	1716	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2022-4003)	Catherine Langevin	Jacques Des Ormeaux (2022-4003)	1 113,39 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16539 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04101 **Nom:** LIBRAIRIE ALIRE **Montant:** 557,47 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	178708	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-1053)	Marie-Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2022-1053)	273,54 $
2022-03-04	178709	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-6441)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6441)	50,68 $
2022-03-04	178707	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2022-1053)	Marie-Hélène Bohémier	Martin Latulippe (2022-1053)	233,25 $

No paiement: S16540 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04119 **Nom:** LIBRAIRIE LE FURETEUR **Montant:** 3 523,71 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-24	179857	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	280,88 $
2022-02-24	179855	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	35,65 $
2022-02-24	179856	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	731,96 $
2022-03-02	179992	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	1 034,78 $
2022-03-02	179993	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	697,99 $
2022-03-02	179994	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	78,65 $
2022-02-15	179540	RETOUR DE LIVRES - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 179235 (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	(28,30 $)
2022-02-24	179854	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	228,17 $
2022-02-24	179853	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	66,03 $
2022-02-15	179543	RETOUR DE LIVRES - CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 179413 (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	(19,90 $)
2022-02-10	179796	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	75,44 $
2022-02-10	179803	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	196,99 $
2022-02-10	179804	ACHAT DE LIVRES (2022-1054)	Marie-Hélène Bohémier	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1054)	145,37 $

No paiement: S16541 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04702 **Nom:** LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC **Montant:** 2 688,01 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	24577208-00	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6044)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6044)	2 688,01 $

No paiement: S16542 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 05896 **Nom:** MACPEK INC. **Montant:** 275,17 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	21211613-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8170)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8170)	77,04 $
2022-03-03	21211613-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8170)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8170)	198,13 $

No paiement: S16543 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03074 **Nom:** MAXIGAZ INC **Montant:** 65,54 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	328932	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	65,54 $

No paiement: S16544 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 01441 **Nom:** MEDIAS TRANSCONTINENTAL **Montant:** 613,05 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16544 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 01441 **Nom:** MEDIAS TRANSCONTINENTAL **Montant:** 613,05 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	2322	PUBLICATION DES AVIS D'APPEL D'OFFRES 22GN02 DANS LE JOURNAL CONSTRUCTO (2(	Patricia Gutierrez	Cassandra Comin Bergonzi (2022-9032)	613,05 $

No paiement: S16545 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03564 **Nom:** MINES SELEINE INC (SEL WINDSOR LTEE) **Montant:** 45 972,09 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	5300585435	SEL DE VOIRIE (2021-9113)	Maxime Fournier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	13 347,48 $
2022-01-24	5300575149	SEL DE VOIRIE (2021-9113)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	12 632,15 $
2022-02-25	5300584427	SEL DE VOIRIE (2021-9113)	Ronald Laurin	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	10 682,38 $
2022-02-28	5300584983	SEL DE VOIRIE (2021-9113)	Maxime Fournier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	3 043,89 $
2022-02-28	5300584982	SEL DE VOIRIE (2021-9113)	Maxime Fournier	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	6 266,19 $

No paiement: S16546 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04347 **Nom:** MONTMORENCY FORD (1997) INC **Montant:** 47,00 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	991066	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8172)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8172)	47,00 $

No paiement: S16547 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 95888 **Nom:** MT VITRES ET ACCESSOIRES D'AUTOS INC. **Montant:** 373,67 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	33678	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR VEHICULE (2022-6397)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6397)	373,67 $

No paiement: S16548 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03499 **Nom:** NOVEXCO (RUBANCO LTEE) **Montant:** 115,11 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	405473611	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1108)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1108)	115,11 $

No paiement: S16549 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 05331 **Nom:** NSW CONTROLE INC. **Montant:** 1 544,50 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	035554	ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COMMANDE ET RÉGULATION (2021-9003)	Yannick Raymond	Ghislain L'Écuyer (2021-9003)	1 544,50 $

No paiement: S16550 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 05955 **Nom:** ORIZON MOBILE **Montant:** 478,06 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	995045	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8131)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8131)	478,06 $

No paiement: S16551 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 01304 **Nom:** PARAGRAPHE LIBRAIRIE **Montant:** 348,52 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	216533	ACHAT DE LIVRES (2022-1055)	Marie-Hélène Bohémier	Jacques Des Ormeaux (2022-1055)	348,52 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16552 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 01917 **Nom:** PAYSAGISTE JEAN-PAUL CHARLEBOIS **Montant:** 4 433,28 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	4474	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9175)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9175)	1 488,54 $
2022-03-02	4468	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9175)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9175)	2 944,74 $

No paiement: S16553 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 51529 **Nom:** PG SOLUTIONS INC. **Montant:** 70,42 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	STD47316	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS FÉVRIER 2022 (2022-9052)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9052)	70,42 $

No paiement: S16554 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 58197 **Nom:** PIANOZIK **Montant:** 2 414,49 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	1346	TRAVAUX ET ACCORDS DU PIANO PUBLIC 2022 (2022-6396)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6396)	804,83 $
2022-03-01	1344	TRAVAUX ET ACCORDS DU PIANO PUBLIC 2022 (2022-6395)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6395)	804,83 $
2022-03-01	1345	TRAVAUX ET ACCORDS DU PIANO PUBLIC 2022 (2022-6395)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6395)	804,83 $

No paiement: S16555 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 59631 **Nom:** PIECES D'AUTO SUPER **Montant:** 1 078,58 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	978558/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8173)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8173)	627,71 $
2022-03-01	979068/1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8175)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8175)	450,87 $

No paiement: S16556 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04116 **Nom:** PRESCOTT S.M. **Montant:** 1 609,65 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	502498	FONDANT À GLACE (2022-1128)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-1128)	1 609,65 $

No paiement: S16557 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 53433 **Nom:** QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV. **Montant:** 3 967,22 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2021-12-21	Q2057984	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2021-1359)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2021-1359)	3 967,22 $

No paiement: S16558 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 01541 **Nom:** RABAIS CAMPUS **Montant:** 1 143,99 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	764182320	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT PERIODIQUES DIVERS (2022-6408)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6408)	925,83 $
2022-03-01	764181908	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT PERIODIQUES DIVERS (2022-6408)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-6408)	218,16 $

No paiement: S16559 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 00950 **Nom:** RELIURE TRAVACTION (1991) INC **Montant:** 397,41 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	121096	RELIURE DE VOLUMES (2022-1057)	Marie-Hélène Bohémier	Marie-Hélène Bohémier (2022-1057)	397,41 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16560 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 01272 **Nom:** RENE RIENDEAU (1986) INC **Montant:** 313,80 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	PSO011717-1	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8177)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8177)	313,80 $

No paiement: S16561 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 95454 **Nom:** RICHARD BERTRAND - ARBITRE ET MEDIATEUR **Montant:** 3 178,10 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-02	22-1710-E	HONORAIRES PROFESSIONNELS - RESSOURCES HUMAINES (2022-4013)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-4013)	3 178,10 $

No paiement: S16562 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04799 **Nom:** SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC **Montant:** 344,92 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	40011	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT DU 1ER MARS 2022 AU 28 FÉVRIER 2023 - 880 RUE RIVERS	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6451)	172,46 $
2022-03-01	40012	SURVEILLANCE DE BÂTIMENT DU 1ER MARS 2022 AU 28 FÉVRIER 2023 - 500 RUE RIVERS	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6451)	172,46 $

No paiement: S16563 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 59948 **Nom:** SECURITE X GUARD **Montant:** 1 672,38 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-04	8602	AGENT DE SÉCURITÉ - CENTRE DES LOISIRS (2021-9130)	Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux (2021-9130)	1 672,38 $

No paiement: S16564 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03971 **Nom:** SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO) **Montant:** 182,41 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-01	268954	ACHAT DE CADENAS ET CLÉS (2022-8151)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8151)	179,25 $
2022-03-03	269029	ACHAT DE CLÉS (2022-6409)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6409)	3,16 $
2022-03-09	269233	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 269334	Yannick Raymond		(372,87 $)
2022-03-12	269334	VOIR LE CRÉDIT 269233	Yannick Raymond		372,87 $

No paiement: S16565 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04747 **Nom:** SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC **Montant:** 750,38 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	18642	RÉPARATION DE PORTE - TRAVAUX PUBLICS (2022-6402)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6402)	750,38 $

No paiement: S16566 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04506 **Nom:** SINTRA INC **Montant:** 519,48 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	2606512	PIERRE CONCASSÉE (2022-6450)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6450)	519,48 $

No paiement: S16567 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 05977 **Nom:** SOLUTIONS BCITI INC. **Montant:** 48,56 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	906	FRAIS TRANSACTIONNEL - FÉVRIER 2022 (2022-9037)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux (2022-9037)	48,56 $

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-03-01 AU 2022-03-25

No paiement: S16568 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 95684 **Nom:** STELEM, DIVISION D'EMCO CORPORATION **Montant:** 14 433,39 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	090119	PIÈCES ET MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2022-6117)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6117)	377,70 $
2022-01-25	089810	ACHAT DE CAMERA POUR L'AQUEDUC - ENTRETIEN RÉSEAUX D'ÉGOUTS (2022-1175)	Ronald Laurin	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2022-1175)	14 055,69 $

No paiement: S16569 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 03562 **Nom:** TECH-MIX (BAUVAL) **Montant:** 2 408,36 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	1043578	ASPHALTE ROUTIER (2022-6404)	Maxime Fournier	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-6404)	799,31 $
2022-02-28	1043661	ASPHALTE ROUTIER (2022-6404)	Maxime Fournier	Maxime Fournier en remplacement de Ronald Laurin (2022-6404)	799,10 $
2022-03-03	1043685	ASPHALTE ROUTIER (2022-6411)	Maxime Fournier	Éric Valotaire (2022-6411)	809,95 $

No paiement: S16570 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 95745 **Nom:** TRANSPORT GABRIEL **Montant:** 3 947,89 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-03-03	189	TRANSPORT DE NEIGE (2021-9174)	Eric Valotaire	Éric Painchaud en remplacement de Ronald Laurin (2021-9174)	3 947,89 $

No paiement: S16571 **Date:** 2022-03-24 **Référence Fourn.:** 04053 **Nom:** TRILOGIE GROUPE CONSEIL **Montant:** 2 082,73 $

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-02-28	2117-578	SERVICES INFORMATIQUES DU 13 FÉVRIER AU 26 FÉVRIER 2022 (2022-9025)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	2 082,73 $

Grand total : 2 722 145,93 $

Transactions bancaires
Du : 2022-03-01 au : 2022-03-25
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2022-03-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	11,22
2022-03-01	Frais Interac - Global Payments - Finance	131,63
2022-03-01	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	140,77
2022-03-01	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2022-03-01	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	154,37
2022-03-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	224,00
2022-03-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	433,99
2022-03-01	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	141,01
2022-03-01	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	263,32
2022-03-01	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	124,46
2022-03-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	151,31
2022-03-01	Salaires nets période 09	203 271,03
2022-03-03	Déductions à la sources - fédéral - période 08	2 033,96
2022-03-03	Déductions à la sources - fédéral - période 08	7 624,96
2022-03-03	Déductions à la sources - provincial - période 08	27 192,41
2022-03-03	Remise - Pension alimentaire période 08	225,82
2022-03-03	Frais perception comptes de taxes	3 291,02
2022-03-08	Achat carte de crédit	2 283,34
2022-03-09	Remboursement - culture et loisirs	1 057,00
2022-03-09	Salaires nets période 10	51 006,19
2022-03-10	Déductions à la sources - fédéral - période 09	9 353,89
2022-03-10	Déductions à la sources - fédéral - période 09	34 437,40
2022-03-10	Déductions à la sources - provincial - période 09	114 497,76
2022-03-10	Remise - Pension alimentaire période 09	225,82
2022-03-11	Remboursement - culture et loisirs	730,90
2022-03-14	Remboursement - culture et loisirs	1 249,00
2022-03-15	Frais bancaire pour B-CITI	16,90
2022-03-16	Salaires nets période 11	217 914,26
2022-03-16	Virement vers le compte placement	2 000 000,00
2022-03-16	Traite bancaire Learnorama	1 033,18
2022-03-17	Déductions à la sources - fédéral - période 10	1 625,55
2022-03-17	Déductions à la sources - fédéral - période 10	7 336,47
2022-03-17	Déductions à la sources - provincial - période 10	25 682,47
2022-03-17	Remise - Pension alimentaire période 10	225,82
2022-03-17	Remise - Régime de retraite des élus - période 11	3 018,99
2022-03-22	Salaires nets période 12	52 409,21
2022-03-24	Déductions à la sources - fédéral - période 11	9 416,69
2022-03-24	Déductions à la sources - fédéral - période 11	34 281,64
2022-03-24	Déductions à la sources - provincial - période 11	113 969,77
2022-03-24	Remise - Pension alimentaire période 11	225,82
2022-03-25	Traite bancaire Isolved	15 266,95
	Total	**2 942 823,59**

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS

Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Disponible 2022	No. résolution	Date du paiement
Festival Classica						
Versement 1	98 000.00 $	- $	- $	- $		
Versement 2	98 000.00 $	- $	- $	- $		
	196 000.00 $	***- $***	***- $***	***- $***		
Corporation développement économique (CDE)						
Versement 1	50 000.00 $	- $	- $	- $		
Versement 2	125 000.00 $	- $	- $	- $		
Versement 3	14 866.64 $	- $	- $	- $	2019-02-050	À payer
Participation au magazine Vivre Saint-Lambert	6 875.00 $	- $	- $	- $		
Projet de terrasses des restaurants	18 258.36 $	- $	- $	- $		
Versement	85 000.00 $	- $	- $	- $		
	300 000.00 $	***- $***	***- $***	***- $***		
Sous-total	**496 000.00 $**	**- $**	**- $**	**- $**		
Autres organismes		105 000.00 $				
Asphalte diffusion	7 696.51 $	- $	- $	- $	2021-04-120	À payer
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud	3 000.00 $	- $	- $	- $		
Club de boulingrin de Saint-Lambert	8 510.00 $	- $	4 000.00 $	(4 000.00) $	2022-03-64	À venir
Conseil des aînés de Saint-Lambert	15 000.00 $	- $	25 000.00 $	(25 000.00) $	2022-03-64	À venir
Conservatoire de musique de la Montérégie	- $	- $	5 000.00 $	(5 000.00) $	2022-03-64	À venir
Croix-Rouge canadienne	2 856.00 $	- $	- $	- $		
David La Rue	1 300.00 $	- $	- $	- $		
Foire d'art contemporain de Saint-Lambert	15 000.00 $	- $	- $	- $		
La Traversée	4 000.00 $	- $	- $	- $		
Lea-Jeanne Tremblay	800.00 $	- $	- $	- $		
Lumina Conseil	3 500.00 $	- $	- $	- $		
Moisson Rive-Sud	3 000.00 $	- $	- $	- $		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	- $	- $	3 000.00 $	(3 000.00) $	2022-03-64	À venir
RTL - Transport des aînés **(1)**	(1 740.00) $	- $	45 000.00 $	(45 000.00) $	2019-01-023	À recevoir
Saint-Lambert en fête	8 000.00 $	- $	- $	- $		
Société chorale de Saint-Lambert	- $	- $	7 000.00 $	(7 000.00) $	2022-03-64	À venir
	70 922.51 $	**105 000.00 $**	**89 000.00 $**	**16 000.00 $**		
Transfert budgétaire	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**		
Total	**566 922.51 $**	**105 000.00 $**	**89 000.00 $**	**16 000.00 $**		

(1)

Crédit 2020	(37 831.00) $
Janvier à juin 2021	22 997.00 $
Juillet à décembre 2021	35 187.50 $
Crédit 2021	(22 093.50) $
	(1 740.00) $

Projection 2022 du RTL	45 000.00 $

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.2) **Dépôt du rapport du trésorier - Programme de paiement progressif 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du *Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans* (2015-133) prévoit que le trésorier doit faire rapport sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif de l'exercice financier précédent.

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2021.

PROJET

Programme de paiement comptant progressif (PCP)
Rapport annuel du trésorier sur l'utilisation des fonds
Exercice terminé le 31 décembre 2021

Solde au début		- $
+ Taxation 2021	2020-12-391	3 250 000.00 $
- Montant autorisé	Voir ci-dessous	(1 487 679.88) $
- Montant affecté	Voir ci-dessous	(1 762 320.12) $
Solde à la fin		- $

Description	PTI 2021-2022-2023	Résolution	Projet	Sous-projet	Montant autorisé	Montant affecté
Rénovation de l'aréna Eric-Sharp	S/O	S/O	2014-113	14BA05	- $	*10 724.47 $*
Glissade à la piscine du PVM, amélioration du parc Gordon et équipements divers						
Amélioration du parc Gordon	S/O	S/O	2017-146	17PA02	- $	*49 553.62 $*
Refonte de la règlementation d'urbanisme						
Contrat de services professionnels - Ajout	S/O	2021-02-44	2017-147	17URBA01	17 847.88 $	- $
Infrastructures 2017						
Ajustement du financement (Subvention FCM)	S/O	S/O	2017-148	17VO01	- $	*(16 800.00) $*
Rénovation 31-35 Fort (toiture et locaux)	S/O	S/O	2017-156	17BA01	- $	*3 755.75 $*
Riverside (entre Hickson et Alexandra)						
Travaux Riverside - Portion Saint-Lambert	S/O	S/O	2018-162	18GN01-1	- $	*323 839.62 $*
Acquisition et gestion d'œuvres d'art	S/O	S/O	2019-06	19CUL01	- $	*(17 000.00) $*
Projets TI 2020						
Logiciel - Projet cadenassage	S/O	Délégation	2020-01	2020TI01B	5 250.00 $	- $
Œuvre d'art au carrefour giratoire						
Œuvre d'art	S/O	2021-05-148	2020-09	20CUL02	(87 140.00) $	- $
Programme d'entretien routier 2020						
Trottoirs, bordures et resurfaçage	S/O	S/O	2020-177	20VO01	- $	*658 246.66 $*
Programme d'entretien routier 2021						
Travaux bordures et trottoirs	G16-084	S/O	2020-182	21VO01	- $	*750 000.00 $*
Projets TI 2021						
Équipements TI 2021	F16-037	2021-01-05	2021-01	2021TI00	78 800.00 $	- $
Logiciel - Gestion d'inventaire des bacs bruns	GUE21-016	Délégation	2021-01	2021TI02	15 000.00 $	- $
Portables de prêt	S/O	Délégation	2021-01	2021TI03	21 000.00 $	- $
Mise à niveau des équipements de lecture des compteurs d'eau existants	S/O	2021-07-240	2021-01	2021TI04	20 474.00 $	- $
Logiciel - Gestion documentaire	S/O	2021-08-277	2021-01	2021TI05	11 382.00 $	- $
Clients légers	S/O	Délégation	2021-01	2021TI06	35 000.00 $	- $
Équipements 2021						
Installation de support à vélo	TP19-015	Délégation	2021-02	21ÉQUI04	30 000.00 $	- $
Appareils de conditionnement physique	CL21-008	Délégation	2021-02	21ÉQUI08	10 000.00 $	- $
Afficheurs de vitesse sur socle amovible	GUE21-032	Délégation	2021-02	21ÉQUI09	35 000.00 $	- $
VUS sous-compact à 4 roues motrices	TP19-006	Délégation	2021-02	21ÉQUI10	29 904.00 $	- $
Chaise de sauveteur	S/O	Délégation	2021-02	21ÉQUI11	6 930.00 $	- $
Dameuse pour pistes de ski de fond	S/O	Délégation	2021-02	21ÉQUI12	19 161.00 $	- $
Bacs roulants et mini-bacs de cuisine	GUE21-018	2021-12-380	2022-02	22ÉQUI01	70 989.00 $	- $
Bacs roulants et mini-bacs de cuisine - Ajout	GUE21-018	Délégation	2022-02	22ÉQUI01	791.00 $	- $
Parcs 2021						
Remplacement des buts de soccer	L17-013	Délégation	2021-03	21PA01	22 000.00 $	- $
Écran solaire - Parc de la Voie maritime	S/O	2021-04-113	2021-03	21PA02	5 035.00 $	- $
Filet de protection - Parc Saint-Charles	S/O	2021-04-113	2021-03	21PA03	23 141.00 $	- $
Système de chloration et contrôleur de qualité de l'eau - Piscine Préville	S/O	Délégation	2021-03	21PA04	9 240.00 $	- $
Îlots de récupération pour les terrains publics	GUE21-019	Délégation	2021-03	21PA05	35 000.00 $	- $
Bâtiments 2021						
		2021-08-274				
Réfection de la fondation de la bibliothèque	S/O	2021-10-336	2021-04	21BA01	361 417.00 $	- $
Réfection de la fondation de la bibliothèque - Honoraires professionnels	S/O	Délégation	2021-04	21BA01A	32 337.00 $	- $
Remplacement de la rampe d'accès à la Maison Désaulniers	S/O	Délégation	2021-04	21BA04	30 000.00 $	- $
Réfection de la toiture de l'hôtel de ville - Honoraires professionnels	GUE21-031	Délégation	2021-09	21BA05A	15 750.00 $	- $
Démolition et relocalisation du 17 Fort						
		2021-04-109				
Aménagement des cloisons	S/O	2021-06-198	2021-05	21BA03-1	123 284.00 $	- $
Réaménagement des ateliers	S/O	2021-04-109	2021-05	21BA03-2	54 789.00 $	- $
Honoraires professionnels	S/O	2021-04-109	2021-05	21BA03-3	9 131.00 $	- $
Acquisition de conteneurs	S/O	2021-04-109	2021-05	21ÉQUI03	37 228.00 $	- $
Remorque horticulture	S/O	2021-04-109	2021-05	21ÉQUI04	6 101.00 $	- $
Dépoussiéreur	S/O	2021-04-109	2021-05	21ÉQUI05	20 221.00 $	- $
Ameublements 2021						
Mobilier de bureau pour inspecteur à l'urbanisme	S/O	Délégation	2021-06	21AME01	2 617.00 $	- $
Boisé du parc Limousin						
Protection et mise en valeur du boisé du parc Limousin	F21-047	2021-08-271	2021-07	21ENV01	150 000.00 $	- $
Infrastructures 2021						
Signalisation lumineuse pour traverse piétonne	GUE20-002	Délégation	2021-08	21VO01	30 000.00 $	- $
Réfection avenue Hickson et boul. Union						
Honoraires professionnels	S/O	2021-11-358	2021-10	21GN03A	100 000.00 $	- $
Réalisation d'études préliminaires relatives à des projets d'infrastructures (100K$)						
Études préliminaires (place St-Thomas)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	21ÉTUDE02	6 483.00 $	- $
Études préliminaires (boul. Queen)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	21ÉTUDE03	17 350.00 $	- $
Études préliminaires (stationnement Notre-Dame)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	21ÉTUDE04	6 287.00 $	- $
Études préliminaires (avenue de Putney)	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	21ÉTUDE07	44 558.00 $	- $
Solde disponible 2021	G16-083	2019-06-184	Projets futurs	S/O	25 322.00 $	- $
					1 487 679.88 $	***1 762 320.12 $***

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.3) **Dépôt du rapport du vérificateur sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle. Au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

Il est procédé au dépôt du rapport du vérificateur sur la gestion contractuelle.

PROJET

Rapport

Audit d'optimisation des ressources – Gestion contractuelle

21 janvier 2022

Présenté à :

Raymond Chabot Grant Thornton

Saint-Lambert

Raymond Chabot
Grant Thornton

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Le 21 janvier 2022

Aux membres du conseil municipal
Ville de Saint-Lambert
55, avenue Argyle
Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

Objet : Rapport – Audit d'optimisation des ressources – Gestion contractuelle

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport portant sur l'information relative au processus de gestion contractuelle à la Ville de Saint-Lambert (ci-après la « Ville »).

Ce mandat a été réalisé en vertu des dispositions de la Loi sur les cités et villes, et le présent rapport doit être déposé à la première séance du conseil municipal qui suit sa réception par la direction de la Ville. Celui-ci doit également être publié sur le site Web de la Commission municipale du Québec.

Nous tenons à souligner l'excellente collaboration de toutes les personnes rencontrées au cours de la réalisation du mandat.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

[1] CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A129112

1. Contexte 1
2. Objectif de l’audit et portée des travaux 2
3. Résultats de l’audit 4
4. Conclusion 15
5. Objectif et critères d’audit 17

1. Contexte

1.1. CONTEXTE

Les municipalités de 10 000 à 99 999 habitants, dans un objectif d'optimisation des ressources, doivent octroyer un mandat d'audit de l'optimisation des ressources (« VOR ») tous les deux ans.

Afin de se conformer à cette exigence, la Ville a mandaté Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., dans le but de réaliser le mandat de VOR pour la période 2020-2021.

La Ville étant un organisme municipal, elle est assujettie à la Règlementation en matière de gestion contractuelle prévue dans la Loi sur les cités et les Villes (« LCV »). De plus, la Ville s'est dotée d'une politique et d'un règlement de gestion contractuelle visant à encadrer le processus de gestion contractuelle.

Considérant les modifications à la règlementation en matière de gestion contractuelle au cours des dernières années, ayant menées à l'adoption d'un nouveau règlement de gestion contractuelle et d'une nouvelle politique d'approvisionnement, ainsi que de nouvelles façons de faire, nous avons jugé pertinent que le mandat de VOR porte sur la gestion contractuelle, permettant également à la Ville d'obtenir des recommandations visant à supporter un processus de gestion contractuelle efficace, efficient, et se conformant à la règlementation en vigueur.

Le tableau ci-dessous fait état de certaines statistiques relativement aux contrats octroyés par la Ville en 2019 et en 2020[1] pour les contrats comportant une dépense égale ou supérieure à 25 000 $:

Mode de sollicitation	Nombre de contrats	Montants taxes incluses	Contrat moyen	Nombre de contrats	Montants taxes incluses	Contrat moyen
	2019			2020		
Gré à gré	5	354 372 $	70 874 $	4	349 476 $	87 369 $
Demande de Prix	7	246 825 $	35 261 $	8	258 709 $	32 339 $
Appel d'offres sur invitation	4	282 493 $	70 623 $	2	123 315 $	61 658 $
Appel d'offres public	15	33 896 653 $	2 259 776 $	22	12 505 911 $	568 451 $
Autre - Appel d'offres public via achat regroupé	3	1 390 646 $	463 549$	1	216 182 $	216 182 $
Total	**34**	**36 170 989 $**	**1 063 85 $**	**37**	**13 453 593 $**	**363 611 $**

[1] Provient du *Rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle 2019-2020*

2. Objectif de l'audit et portée des travaux

2.1. OBJECTIF DE L'AUDIT

En vertu des dispositions de la LCV, nous avons réalisé une mission d'audit de l'optimisation des ressources portant sur la Gestion contractuelle.

Cet audit avait pour objectif de s'assurer que la Ville gère son processus de gestion contractuelle conformément aux règles en vigueur et aux saines pratiques de gestion afin de veiller à son intégrité, et favoriser l'efficience et l'économie.

Responsabilité de la direction

La direction de la Ville est responsable du processus de gestion contractuelle. Elle est également responsable de la mise en place des systèmes, des procédures et des contrôles lui permettant de planifier, gérer et suivre ses activités à l'égard du processus de gestion contractuelle, et ce, conformément aux règles en vigueur et aux saines pratiques de gestion.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à fournir une conclusion sur l'objectif de l'audit. Pour ce faire, nous estimons que nous avons recueilli les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion et pour obtenir un niveau d'assurance raisonnable. Notre évaluation est basée sur les critères que nous avons jugés valables dans les circonstances. Ces derniers sont exposés à la section 5.2.

Nous avons planifié et réalisé notre mission d'assurance raisonnable conformément à la norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001, *Missions d'appréciation directe*, du *Manuel de CPA Canada – Certification*. Cette norme requiert que nous planifiions et réalisions la mission de façon à obtenir une assurance raisonnable à l'égard de notre conclusion sur l'objectif de l'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission réalisée conformément à cette norme permettra toujours de détecter tout cas important de non-conformité ou les déficiences significatives qui pourraient exister. Les cas de non-conformité ou déficiences significatives aux critères peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et ils sont considérés comme significatifs lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, ils puissent influer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Une mission d'assurance raisonnable visant la délivrance d'un rapport de l'auditeur implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement une conclusion et obtenir un niveau d'assurance élevé. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques de non-conformités ou de déficiences significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre indépendance et notre contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et, se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité (NCCQ) 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification*, et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

2.2. PORTÉE DES TRAVAUX

Nos travaux d'audit ont porté sur la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021. Nous avons toutefois tenu compte d'informations qui nous ont été transmises jusqu'au 2 décembre 2021.

Nos travaux ont été réalisés sur un échantillon de contrats octroyés durant cette période par la Ville et se sont limités aux sous-processus suivants relatifs à la gestion contractuelle :

- Planification des besoins;
- Rédaction et publication de l'appel d'offres selon le mode de sollicitation sélectionné;
- Analyse et sélection du fournisseur;
- Approbation par le Conseil Municipal selon le Règlement de délégation de pouvoir;
- Réalisation des travaux.

Bien qu'il s'agisse d'un audit, notre mission ne constitue pas en soi un exercice de conformité à la LCV.

À la fin de nos travaux, un rapport préliminaire comprenant nos constats a été présenté aux instances concernées de la Ville, et ce, aux fins de discussions. Par la suite, le rapport final a été transmis aux mêmes instances pour l'élaboration d'un plan d'action et d'un échéancier pour la mise en œuvre des recommandations les concernant.

3. Résultats de l'audit

3.1. LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directives, les procédures ainsi que le règlement de gestion contractuelle de la Ville sont cohérents avec la législation en vigueur.

Le processus de gestion contractuelle de la Ville se doit d'être supporté par des politiques, directives et procédures ainsi que par un Règlement de gestion contractuelle. Ces politiques, directives et procédures doivent se conformer aux exigences de la LCV.

Parmi les exigences de la LCV :

- Tout contrat comportant une dépense de 100 000 $ ou plus doit avoir fait l'objet d'une estimation établie par la municipalité, incluant l'option de renouvellement et/ou l'option permettant la fourniture supplémentaire des mêmes biens ou des mêmes services[2];
- Tout contrat d'une valeur égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre doit être adjugé après une demande de soumissions publique sur SEAO[3];
- Tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $ et inférieure au seuil décrété par le ministre doit être adjugé après une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs[4];
- Tout contrat d'une valeur égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre relatif à la fourniture de services professionnels doit être adjugé en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres (qualité-prix)[5];
- Le maire de la Ville peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux. Cependant, dans ce cas, le maire doit faire un rapport au conseil dès la première assemblée qui suit[6];
- La Ville ne peut diviser un contrat en plusieurs contrats en semblable matière, sauf si cette division est justifiée par des motifs de saine administration[7];
- La Ville doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat octroyé.

---

[2] LCV, 477.4
[3] LCV, 573
[4] LCV, 573.1
[5] LCV, 573.1.0.1.2
[6] LCV, 573.2
[7] LCV, 573.3.0.3

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des documents suivants élaborés par la Ville:

- Règlement sur la gestion contractuelle et Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle (Règlements 2019-169 et 2021-169-1);
- Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville (Règlement 2014-122);
- Politique d'approvisionnement;

Nous sommes en mesure de conclure que les règlements et politiques élaborés par la Ville sont cohérents avec la législation en vigueur. En outre, plus spécifiquement en ce qui concerne le Règlement de gestion contractuelle, celui-ci est publié sur le site internet de la Ville et répond aux exigences de l'article 573.3.1.2 de la LCV.

De plus, il est exigé par la LCV de produire annuellement un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle et de le déposer au conseil municipal. Le rapport concernant les exercices 2019 et 2020 a été déposé au conseil municipal en décembre 2021.

Des mécanismes sont en place afin de s'assurer que la sollicitation entourant l'octroi du contrat respecte le cadre normatif et favorise la concurrence afin d'assurer le respect des exigences légales et réglementaires.

Des mécanismes permettant d'assurer que le mode de sollicitation entourant l'octroi du contrat respecte le cadre normatif et favorise la concurrence sont en place via les règlements, politiques et procédures énumérés ci-dessus.

À cet effet, la Ville a élaboré les règles d'adjudication des contrats suivantes[8] :

	Dépense (incluant les taxes)	Mode de sollicitation	Minimum de soumissionnaires invités
Contrat d'approvisionnement et contrat de service	Moins de 2 000 $	Gré à gré	1
	2 000 $ à 34 999 $	Demande de prix	2
	35 000 $ au seuil d'AOP	Appel d'offres sur invitation (AOI)	2
	> au seuil d'AOP	Appel d'offres public (AOP)	S/O
Contrat de construction	Moins de 5 000 $	Gré à gré	1
	5 000 $ à 34 999 $	Demande de prix	2
	35 000 $ au seuil d'AOP	Appel d'offres sur invitation (AOI)	2
	> au seuil d'AOP	Appel d'offres public (AOP)	S/O
Contrat de services professionnels	Moins de 35 000 $	Gré à gré	1
	35 000 $ à 49 999 $	Demande de prix	2
	50 000 $ au seuil d'AOP	Appel d'offres sur invitation (AOI)	2
	> au seuil d'AOP	Appel d'offres public (AOP)	S/O

[8] Règlement sur la gestion contractuelle

Le contrat est adjugé au fournisseur qui présente le prix le plus bas ou, pour les contrats de services et de services professionnels, au fournisseur qui présente le prix le plus bas ou cumule le meilleur pointage selon les critères qualitatifs préalablement établis par le conseil municipal et divulgués aux fournisseurs invités, selon le mode d'adjudication sélectionné et en fonction des seuils établis.

Nos tests effectués sur un échantillon de contrats nous ont permis de constater que les modes de sollicitation et d'adjudication utilisés étaient conformes aux règles d'adjudication des contrats détaillés à la politique d'approvisionnement, à l'exception des éléments suivants :

- Nous avons relevé un contrat d'approvisionnement de 2 000 $ à 34 999 $ ayant été octroyé de gré à gré alors que celui-ci aurait dû faire l'objet d'une demande de prix écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, ainsi qu'un contrat d'approvisionnement de 2 000 $ à 34 999 $ n'ayant reçu qu'une seule demande de prix conforme donc octroyé de gré à gré alors qu'il aurait dû faire l'objet d'une demande de prix écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs;
- Nous avons relevé un contrat pour lequel le plus bas soumissionnaire n'a pas été sélectionné puisque le seul mode de paiement disponible auprès de ce soumissionnaire était le paiement par carte de crédit.

De plus, ces tests, combinés à nos discussions avec différents intervenants au processus de gestion contractuelle de la Ville, nous ont permis de constater que certains articles du règlement de gestion contractuelle pouvaient s'avérer trop restrictifs et ainsi engendrer des inefficacités. Parmi les exemples relevés :

- L'exigence de procéder à un appel d'offres sur invitation pour certains contrats d'approvisionnement de 35 000 $ au seuil d'AOP. En effet, la Ville a dû procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule auquel 9 concessionnaires ont été invités alors qu'un seul de ceux-ci a soumissionné. Un mode d'adjudication différent aurait pu permettre davantage de concurrence;
- Le pouvoir d'approbation du DG étant limité à 35 000 $, tous les contrats d'un montant supérieur à 35 000 $ doivent être approuvés par le conseil municipal, ce qui ralentit le processus d'octroi de contrats puisque le conseil municipal se rencontre mensuellement;
- L'exigence d'effectuer une demande de prix pour les contrats d'approvisionnement et les contrats de services évalués entre 2 000 $ à 34 999 $ peut être impraticable, comme dans le cas de bris mécaniques sur des véhicules qui doivent être inspectés dans un garage et réparés de façon urgente;
- La définition de force majeure prévue à la politique d'approvisionnement ne permet pas d'y inclure des urgences telles que celles causées par la pandémie. En effet, un de nos tests sur un échantillon de contrat de 2 000 $ à 34 999 $ a été octroyé de gré à gré par cause d'urgence alors que la politique ne le permettait pas.

En ce qui concerne la rotation des fournisseurs, il est mentionné dans la politique d'approvisionnement qu'il s'agit d'une des responsabilités de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux. Bien qu'il existe des procédures informelles comme une revue annuelle des fournisseurs récurrents ou des échanges avec les services requérants pour tenter d'augmenter la rotation des fournisseurs, il n'y a aucun mécanisme formel en place au sein de la Ville. En effet :

- Il n'existe pas de registre des fournisseurs par catégorie de contrats mis à jour et partagés avec les services requérants afin de favoriser la rotation des fournisseurs;
- Il n'y a pas de processus formel et uniforme en place visant à assurer et documenter le mécanisme de rotation des fournisseurs.

Recommandations

- Nous recommandons à la Ville de considérer la révision des seuils d'approbation des dépenses par les fonctionnaires ainsi que les critères relatifs aux différents modes de sollicitation afin de permettre une agilité favorisant la concurrence tout en maintenant une saine gestion avec des règles d'adjudication uniformes qui seront appliquées par tous les requérants.
- Nous recommandons à la Ville de se doter d'un processus officiel visant à déterminer les situations permettant une dérogation aux règles d'adjudication des contrats, et ce, conformément à la LCV (p. ex., situations répondant à la définition d'un achat urgent et autres dérogations permises selon l'article 573.3 de la LCV) et de préciser le processus dans les situations où il est impossible d'utiliser un mode de sollicitation prévu au Règlement.
- Nous recommandons à la Ville d'envisager de modifier le nombre minimal de fournisseurs invités dans le cadre de sollicitation par demande de prix et AOI afin de favoriser la concurrence et de mettre en place un processus de dérogation dans les situations où le nombre minimal de fournisseurs invités prévu au Règlement ne pourrait être atteint.
- Nous recommandons à la Ville de mettre en place des mécanismes formels visant à assurer la rotation des fournisseurs pour les contrats visés par une demande de prix ou un AOI. Ce processus devrait considérer l'implication de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux afin d'assister le service requérant dans sa recherche de nouveaux fournisseurs. De plus, nous recommandons au service de la gestion de l'approvisionnement de tenir un registre des fournisseurs par catégorie de contrats, de le maintenir à jour et de transmettre celui-ci aux services requérants afin de favoriser la rotation des fournisseurs.
- Nous recommandons à la Ville de mettre en place un processus annuel d'analyse des fournisseurs ayant des commandes multiples ou des services récurrents afin d'évaluer la possibilité de les regrouper, lorsque possible, afin de favoriser les économies d'échelle et d'éviter des situations potentielles de fractionnement de contrats. De plus, nous recommandons à la Ville d'envisager l'octroi de contrats à exécution sur demande, par exemple pour des banques d'heures à taux horaires fixes pour des services professionnels (architectes, ingénieurs, etc.).

3.2. GOUVERNANCE

Des mesures sont en place afin de favoriser les comportements éthiques, de gérer les situations de conflits d'intérêts, de prévenir et de détecter les irrégularités.

La Ville a instauré plusieurs mesures afin de favoriser les comportements éthiques, de gérer les situations de conflits d'intérêts, de prévenir et de détecter les irrégularités, et ce, principalement via le Règlement de gestion contractuelle et la politique d'approvisionnement, notamment :

- Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission, sous peine d'un rejet de la soumission, une déclaration du soumissionnaire (Annexe I) attestant :
    - Que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autres soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis;
    - Que ni lui ni aucun de ses représentants ne se sont livrés à une communication d'influence aux fins de l'obtention du contrat, ou si telle communication d'influence a eu lieu, joindre à sa soumission une déclaration à l'effet que cette communication a été faite après que toute inscription exigée en vertu de la loi au Registre des lobbyistes a été faite;
    - Que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne se sont livrés à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
    - Que ni lui ni aucun collaborateur ou employé, n'a communiqué ou tenté de communiquer avec un membre de l'organisme municipal, autre que le responsable de l'adjudication de contrat, dans le but de l'influencer ou d'obtenir des renseignements relativement à l'appel d'offres;
    - Que ni lui ni aucun collaborateur ou employé n'a de lien susceptible de créer un conflit d'intérêts, directement ou indirectement avec un ou des membres du conseil, un ou des dirigeants ou un ou des employés de la Ville;
- La division d'un contrat doit être justifiée par des motifs de saine administration et ceux-ci doivent être documentés par écrit par le directeur du service concerné et être consignés au dossier officiel de l'appel d'offres ou du contrat;
- Tout élu, dirigeant ou employé de la ville à qui est porté à leur attention une situation de collusion, de truquage, de trafic d'influence, d'intimidation et de corruption ou si ce dernier est témoin d'une telle situation, doit la dénoncer;
- Tout mandataire ou consultant chargé par la ville de rédiger des documents d'appel d'offres ou de l'assister dans le cadre d'un tel processus doit, dans la mesure du possible, préserver la confidentialité de son mandat, de tous travaux effectués dans le cadre de ce mandat et de toute information portée à sa connaissance dans le cadre de son exécution;
- Les membres du comité de sélection et le secrétaire du comité de sélection doivent remplir et fournir une déclaration attestant qu'ils agiront avec impartialité, confidentialité et qu'ils ne se placeront pas en situation potentielle de conflit d'intérêts dans le cadre de l'appel d'offres;

Nos tests effectués sur un échantillon de contrats nous ont permis de constater que la Ville avait obtenu, lorsqu'applicable, la déclaration du soumissionnaire et la déclaration des membres du comité de sélection et du secrétaire du comité.

Nous avons relevé qu'aucun employé susceptible de participer au processus d'appel d'offres ou au processus d'adjudication d'un contrat de gré à gré n'avait transmis une déclaration d'intérêt du fonctionnaire et de l'employé. De plus, lors de l'embauche, il n'y a aucun suivi ou processus mis en place pour s'assurer d'obtenir les déclarations des employés concernés. Cependant, aucune situation de non-conformité n'a été relevée.

De plus, nous avons relevé que le mandataire ou consultant chargé de rédiger des documents d'appel d'offres ou d'assister dans le processus d'appel d'offres n'a pas à signer de déclaration mentionnant qu'il préservera la confidentialité de son mandat selon les règlements et politiques en vigueur.

Les rôles et responsabilités des parties prenantes sont bien définis et suivis.

Les rôles et responsabilités des différents services dans le processus de gestion contractuelle sont clairement définis à la politique d'approvisionnement, et ce, en ce qui concerne les rôles et responsabilités des instances suivantes :

- Direction générale;
- Direction du Greffe;
- Direction des finances;
- Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux;
- Services requérants.

Nous avons constaté dans le cadre de nos rencontres avec les intervenants et services énumérés ci-dessus que les rôles et responsabilités étaient bien compris et assimilés par ceux-ci à l'exception de certaines mauvaises interprétations par les services requérants quant aux rôles et responsabilités de leur service.

- La prise en charge de l'exécution de certaines phases de la rédaction des devis par les services requérants;
- Le suivi de l'exécution des contrats
    - Vérifier et approuver ou faire approuver par la personne autorisée toute facture découlant du contrat;
    - Assurer le suivi du montant autorisé du contrat tout au long du contrat;
    - Informer la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux lorsqu'un avenant au contrat est requis.

Ces tâches sont donc assumées par la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux et la Direction des finances. Ils sont alors souvent devant le fait accompli ce qui augmente la pression pour effectuer des modifications rapidement augmentant le risque d'erreur ou de non-conformité et augmentant les délais.

Recommandations

- Nous recommandons à la Ville de mettre en place un mécanisme afin de renforcir l'application des politiques et procédures établies et de sensibiliser, sur une base annuelle, l'ensemble des employés impliqués dans le processus de gestion contractuelle, directement ou indirectement :
    - Aux rôles et responsabilités des différents intervenants au processus;
    - Aux politiques, règles et lois en vigueur ainsi qu'aux bonnes pratiques, afin d'assurer une saine gestion et de favoriser l'efficience et l'économie;
    - À l'importance d'impliquer la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux aux différentes étapes du processus d'octroi de contrats, et ce, en temps opportun;
- Nous recommandons à la Ville de faire remplir une déclaration d'intérêts à tous les employés municipaux susceptibles de participer au processus d'appel d'offre ou d'adjudication de contrat et de sensibiliser les employés municipaux à mettre à jour cette déclaration en temps opportun. Ce processus devrait s'inscrire au processus d'embauche et comprendre des rappels périodiques.
- Nous recommandons à la Ville de faire remplir une déclaration de confidentialité à tous les mandataires ou consultants chargés de rédiger des documents d'appel d'offres ou de prêter assistance dans le processus d'appel d'offres.

3.3. ÉVALUATION DES BESOINS

La définition précise des besoins et la préparation d'une estimation des coûts sont des étapes primordiales dans le cadre de l'octroi d'un contrat. Ces étapes permettent :

Définition précise des besoins

- D'assurer que l'ensemble des besoins a été considéré et défini au devis;
- D'éviter les modifications au contrat et de dépenses supplémentaires qui auraient pu être anticipé à l'étape de l'appel d'offres.

Estimation des coûts

- De déterminer le mode de sollicitation appropriée du contrat;
- De connaître l'engagement financier qui en découlera afin d'assurer la disponibilité des fonds;
- De déterminer la nécessité de demander l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public (AMP) en fonction des seuils établis;
- D'évaluer les prix des soumissions reçues.

De plus, la LCV exige que la Ville estime le prix de tout contrat dont la dépense est égale ou supérieure à 100 000 $ ou plus et que cette estimation inclue les taxes non remboursables ainsi que les options de renouvellement.

L'évaluation des besoins, incluant l'estimation des coûts et de l'échéancier, est effectuée au moment opportun de façon rigoureuse et le tout est bien documenté.

En vertu de la procédure d'acquisition pour les contrats de 2 000 $ et plus, le service requérant est responsable d'estimer les coûts en se basant sur les informations suivantes :

- Comparatif avec des contrats semblables (internes ou externes);
- Demandes de prix budgétaires aux fournisseurs potentiels;
- internet, SEAO.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pu constater qu'il y avait un processus de planification des besoins dans le cadre des projets majeurs effectués par l'entremise de rencontres périodiques impliquant les différents partenaires internes. Cependant, nous avons noté qu'il n'y avait pas de processus de planification des besoins, et ce, en temps opportun, afin de déceler les opportunités de regroupement de contrats et ainsi favoriser les économies.

De plus, nous avons constaté dans le cadre de nos tests effectués sur un échantillon de contrats supérieurs au seuil d'AOP que la documentation des besoins ainsi que l'estimation des coûts étaient adéquates et rigoureuses. Cependant, en ce qui concerne nos tests effectués sur un échantillon de contrats entre 2 000 $ et le seuil d'AOP, nous avons constaté que la documentation des besoins ainsi que l'estimation des coûts pour plusieurs contrats n'était pas disponible ou n'était pas appuyée par une documentation adéquate et rigoureuse.

Bien que la LCV n'exige pas la préparation d'une estimation des coûts pour les contrats dont la dépense estimée est inférieure au seuil d'AOP, il s'agit d'une bonne pratique de gestion et celle-ci est requise en vertu de la politique d'approvisionnement pour les contrats de la Ville.

Tout écart significatif entre le prix des soumissions et l'estimation des coûts est analysé avant l'octroi du contrat et les justifications des décisions sont documentées.

La politique d'approvisionnement prévoit que les services requérants doivent expliquer et justifier les écarts importants entre les prix prévus dans l'estimation établie par la Ville et ceux proposés par les soumissionnaires. Nous avons constaté dans le cadre de nos tests effectués sur un échantillon de contrats inférieurs au seuil d'AOP qu'il n'y avait pas de directive formelle indiquant les balises définissant un écart important malgré le fait qu'une règle non écrite demande l'analyse et le justificatif, lorsque le prix réel est supérieur de 10% à l'estimation ou inférieur de 15% à l'estimation. En ce qui concerne nos tests effectués sur un échantillon de contrats supérieurs au seuil d'AOP, nous avons constaté que l'écart est justifié malgré le fait qu'il n'existe pas de balises formelles pour l'analyse des écarts.

Un tel processus permet d'identifier les situations de soumissions anormalement basses ainsi que les situations où les soumissions sont supérieures à l'estimation, ce qui pourrait laisser présager une mauvaise définition des besoins par la Ville ou une mauvaise compréhension des besoins par les soumissionnaires.

Recommandations

- Nous recommandons aux différents services requérants de documenter l'estimation des coûts pour les contrats conformément aux seuils et établis dans la politique d'approvisionnement et de faire parvenir ces estimations à la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux.
- Nous recommandons au service de gestion de l'approvisionnement de mettre en place un processus formel relativement à la comparaison du prix des soumissions avec l'estimation des coûts par le service requérant avant la conclusion du contrat, incluant les balises définissant un écart significatif ainsi que la documentation requise.
- Nous recommandons au service de gestion de l'approvisionnement de créer un formulaire de prix, afin que ce soit formellement documenté, et ce, de manière uniforme au sein des différents services requérants :
    - La définition des besoins;
    - L'estimation des coûts, avec justificatifs;
    - La comparaison du prix des soumissions avec l'estimation des coûts, avec justificatifs pour les écarts significatifs.

  Cela permettra d'assurer une bonne documentation appuyant la définition des besoins et l'estimation des coûts.

3.4. GESTION CONTRACTUELLE

Les contrats sont adjugés suivant l'obtention des autorisations requises en vertu de la LCV et du Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection

En vertu des politiques et du Règlement 2014-122 en vigueur à la Ville, l'autorisation à engager une dépense de plus de 35 000 $ doit être faite par une résolution du conseil municipal avant de confirmer un bon de commande à un fournisseur. En ce qui concerne les dépenses inférieures ou égales à 35 000 $, celles-ci sont approuvées par les employés autorisés au Règlement 2014-122, et ce, en fonction des seuils de dépenses autorisées établis.

Nos tests effectués sur un échantillon de contrats nous ont permis de constater que les dépenses avaient été autorisées conformément aux politiques et au Règlement en vigueur à l'exception de deux contrats. Pour ces deux contrats, des utilisations plus importantes (agents de sécurité et location de machineries) qu'initialement prévu ont fait en sorte que les dépenses réelles ont dépassé les seuils d'approbation du DG.

Des procédures et des outils de gestion, permettant de s'assurer que les biens sont obtenus, que les services sont réalisés et que les travaux sont exécutés conformément aux exigences des contrats (en termes de prix, de qualité et de délais), sont en place et sont utilisés en temps opportun.

Suivi de la réalisation des activités prévues au contrat

En vertu de la politique d'approvisionnement, le requérant ou la personne désignée au sein du service doit faire la vérification des biens ou services reçus et s'assurer qu'ils soient conformes aux conditions du contrat avant d'approuver ou faire approuver toute facture découlant du contrat. Aucune facture ne peut être payée sans cette confirmation.

Cependant, depuis 2018 les réceptions ne sont plus effectuées par les services requérants dans les bons de commande électroniques. Les factures approuvées par les services requérants sont envoyées par courriel à la Direction des finances alors que la réception au système se fait par les comptes à payer avec les informations sur la facture. Cela fait en sorte que le suivi des montants autorisés aux bons de commande n'est plus effectué tout au long du contrat par les services requérants.

Nos tests effectués sur un échantillon de contrats nous ont permis de constater que le suivi de la réalisation des activités au contrat et la réception des biens et services étaient faits conformément à la politique d'approvisionnement malgré le fait qu'elle n'est pas documentée systématiquement par les services requérants. De plus, certaines situations de dépassements des coûts par rapport aux bons de commande ont été soulevées par les comptes à payer au moment de payer la facture.

Exactitude de la facturation

Selon les procédures en place, à la suite de la réception des biens et service au système, un appariement entre le bon de commande et la facture est fait et les écarts, s'il en existe, entre le bon de commande réceptionné et la facture, doivent être réglés par le service requérant avant le paiement de la facture.

Nos tests effectués sur un échantillon de contrats nous ont permis de constater que l'appariement entre le bon de commande réceptionné et la facture était fait conformément à la politique d'approvisionnement.

Cependant, cet appariement étant effectué par les comptes à payer plutôt que par les services requérants, le paiement est approuvé automatiquement en autant que la facture soit approuvée et qu'il reste des fonds suffisants sur le bon de commande. Cela occasionne des situations pour lesquelles des factures sont approuvées par les services requérants alors que les montants approuvés au bon de commande sont épuisés parce que le suivi du montant autorisé tout au long du contrat n'a pas été effectué adéquatement par le service requérant.

De plus, pour un des tests effectués, il n'existait aucun contrat formel ni de bon de commande ouvert pour payer la facture, bien que les approbations requises étaient documentées.

Modifications à un contrat

En vertu de la politique d'approvisionnement, si nécessaire, les modifications au bon de commande doivent retourner en approbation selon les seuils de délégation de pouvoir. Les modifications au contrat doivent être seulement accessoires au contrat.

Nos tests effectués sur un échantillon de contrats nous ont permis de constater que cette procédure est appliquée adéquatement.

Évaluation du rendement des fournisseurs

En vertu de la politique d'approvisionnement, les services requérants ont la responsabilité de documenter le dossier de chaque cocontractant afin de produire une évaluation de rendement insatisfaisant, au besoin. Le *Guide pour procéder à une évaluation de rendement d'un fournisseur* a été élaboré afin de permettre aux services requérants de reconnaitre les éléments à considérer et les critères d'évaluation type ainsi que le *Rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant* qui permet de consigner l'information et la transmettre au service de l'approvisionnement dans le but de ne plus réinviter des fournisseurs pour lesquels la Ville a été insatisfaite.

Nos discussions et notre prise de connaissance de la documentation disponible nous ont permis de constater que les dossiers des cocontractants sont documentés lorsque les travaux ou services ne sont pas exécutés conformément aux exigences du contrat et aux attentes de la Ville. De plus, une évaluation est effectuée lors du renouvellement d'un contrat ou pour l'exercice des années d'options d'un contrat. Il n'existe cependant pas d'évaluation systématique des fournisseurs.

Recommandations

- Nous recommandons à la Ville de revoir les procédures afin que les services requérants soient responsables de la réception au système et fassent l'appariement entre la facture et le bon de commande (avec trace d'approbation à l'appui) afin d'avoir une meilleure visibilité, d'effectuer un meilleur suivi du montant autorisé au contrat et d'obtenir les autorisations nécessaires en cas de dépassement anticipé;
- Nous recommandons à la Ville de s'assurer d'avoir minimalement un bon de commande ouvert afin d'obtenir les approbations requises avant d'effectuer les dépenses;
- Nous recommandons aux services requérants de documenter systématiquement le rendement du fournisseur, afin de laisser des traces de la satisfaction de la Ville qui pourra être utilisée dans le processus d'octroi de futurs contrats. L'évaluation du rendement du fournisseur devrait être consignée au dossier de celui-ci après tous les contrats.

4. Conclusion

La Ville octroie annuellement des dizaines de contrats pour plusieurs millions de dollars. Elle est assujettie à la Règlementation en matière de gestion contractuelle prévue dans la LCV et s'est dotée d'une politique et d'un règlement de gestion contractuelle visant à encadrer le processus de gestion contractuelle. Elle se doit donc d'avoir un processus de gestion contractuelle efficace, efficient, et se conformant à la règlementation en vigueur.

En conclusion, bien que le processus de gestion contractuelle soit actuellement fonctionnel, celui-ci pourrait, à notre avis, faire l'objet d'amélioration et d'optimisation des ressources de la Ville.

Lois et règlements

Les règlements et politiques élaborés par la Ville sont cohérents avec la LCV. Cependant, certains articles du règlement de gestion contractuelle semblent parfois trop restrictifs. Une révision des seuils d'approbations et des critères relatifs aux différents modes de sollicitation devrait être considérée afin de permettre une plus grande agilité favorisant la concurrence. Certaines procédures de la politique d'approvisionnement ne sont pas systématiquement mises en œuvre et celles-ci devraient être revues annuellement.

De plus, certaines procédures devraient être élaborées et formalisées à l'égard de la rotation des fournisseurs.

Gouvernance

La Ville a instauré plusieurs mesures afin de favoriser les comportements éthiques, de gérer les situations de conflits d'intérêts, de prévenir et de détecter les irrégularités via le Règlement de gestion contractuelle. Il a été noté que certaines mesures prévues au Règlement n'étaient pas systématiquement mises en œuvre.

La Ville devra renforcir l'application des mesures instaurées et mettre en place un mécanisme afin de sensibiliser les employés impliqués dans le processus de gestion contractuelle aux rôles et responsabilités des différents intervenants au processus et aux politiques, règles et lois en vigueur.

Évaluation des besoins

La LCV exige que la Ville estime le prix de tout contrat dont la dépense est égale ou supérieure à 100 000 $ ou plus incluant les taxes non remboursables et les options de renouvellement. Nous avons été en mesure de conclure que ce processus était bien effectué dans la majorité des contrats testés.

Également, pour les contrats dont la dépense est de moins de 100 000 $, la politique d'approvisionnement de la Ville requiert une estimation des coûts. Cependant, nous avons conclu que le processus n'était pas concluant pour la majorité des tests effectués, puisque l'estimation des coûts n'était pas disponible ou appuyée par une documentation adéquate et rigoureuse. De plus, aucune justification des écarts entre l'estimation des coûts et les soumissions reçues n'était documentée pour ces contrats.

Gestion contractuelle

Les politiques et règlements de la Ville exigent que l'autorisation des dépenses de 35 000 $ et plus soit faite par une résolution du Conseil et que les dépenses inférieures ou égales à 35 000 $ soient approuvées par les employés autorisés au Règlement 2014-122 en fonction des seuils de dépenses autorisées. Ces règlements sont bien maîtrisés et les contrats testés nous ont permis de constater que les dépenses avaient été autorisées conformément aux politiques et règlements en vigueur lors de l'octroi initial. Cependant, la réception des biens et services au système et l'appariement au bon de commande n'étant plus fait par les services requérants, cela cause des dépassements non identifiés en fin de contrat. Les services requérants devraient être responsables du suivi des coûts du contrat, y compris de la réception au système.

Finalement, les procédures d'évaluation de rendement du fournisseur sont bien documentées lors d'un renouvellement d'un contrat ou l'exercice des années d'option, mais devraient également être documentées systématiquement à la fin d'un contrat afin de permettre à la Ville d'évaluer si un fournisseur sera réinvité pour les octrois de contrat futurs.

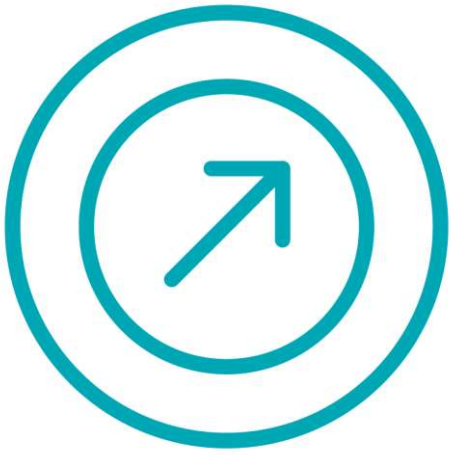

5. Objectif et critères d'audit

5.1. OBJECTIF

S'assurer que la Ville gère son processus de gestion contractuelle conformément aux règles en vigueur et aux saines pratiques de gestion afin de veiller à son intégrité, et favoriser l'efficience et l'économie

5.2. CRITÈRES D'AUDIT

- Lois et règlements
  - Les directives, les procédures ainsi que le règlement de gestion contractuelle de la Ville sont cohérents avec la législation en vigueur;
  - Des mécanismes sont en place afin de s'assurer que la sollicitation entourant l'octroi du contrat respecte le cadre normatif et favorise la concurrence afin d'assurer le respect des exigences légales et réglementaires;
- Gouvernance :
  - Des mesures sont en place afin de favoriser les comportements éthiques, de gérer les situations de conflits d'intérêts, de prévenir et de détecter les irrégularités;
  - Les rôles et responsabilités des parties prenantes sont bien définis et suivis;
- Évaluation des besoins :
  - L'évaluation des besoins, incluant l'estimation des coûts et de l'échéancier, est effectuée au moment opportun de façon rigoureuse et le tout est bien documenté;
  - Tout écart significatif entre le prix des soumissions et l'estimation des coûts est analysé avant l'octroi du contrat et les justifications des décisions sont documentées;
- Gestion contractuelle :
  - Les contrats sont adjugés suivant l'obtention des autorisations requises en vertu de la LCV et du Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection (Règlement 920);
  - Des procédures et des outils de gestion permettant de s'assurer que les biens sont obtenus, que les services sont réalisés et que les travaux sont exécutés conformément aux exigences des contrats (en termes de prix, de qualité et de délais) sont en place et sont utilisés en temps opportun. Notamment, des contrôles suffisants et appropriés sont effectués pour s'assurer :
    - Du suivi de la réalisation des activités prévues au contrat;
    - De l'exactitude de la facturation;
    - Du caractère uniquement accessoire des modifications à un contrat par rapport à la nature principale de celui-ci;
    - De l'évaluation du rendement des fournisseurs.

rcgt.com

Raymond Chabot Grant Thornton

Certification | Fiscalité | Conseil

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.4) **Dépôt du rapport de conformité de la CMQ - Transmission des rapports financiers**

Il est procédé au dépôt du Rapport de conformité de la Commission municipale du Québec relativement à la transmission des rapports financiers des municipalités.

PROJET

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

(MUNICIPALITÉS LOCALES DE MOINS DE 100 000 HABITANTS, MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET COMMUNAUTÉS MÉTROPOLITAINES)

AUDIT DE CONFORMITÉ

MARS 2022

Québec

Québec, siège social
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Montréal
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 24.200, 24e étage
Case postale 24
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Saint-Hyacinthe
1200, rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1

Ce document a été réalisé par la Commission municipale du Québec.

Il est publié à l'adresse suivante : www.cmq.gouv.qc.ca.
ISBN : 978-2-550-91202-6 (IMPRIMÉ)
ISBN : 978-2-550-91203-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2022.

Commission municipale Québec

La saine gestion au bénéfice de tous

La Commission municipale a annoncé, en janvier 2022, des travaux d'audits concernant la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Toutes les municipalités locales qui entrent dans son champ de compétence, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines sont touchées par cet audit. Ces travaux ont été réalisés par la Vice-présidence à la vérification de la Commission. Le présent document constitue le rapport de cette dernière.

La Commission vise, par ses travaux d'audit, à susciter des changements durables et positifs dans le fonctionnement et la performance des municipalités et des organismes municipaux, et ce, au bénéfice des citoyens. Je vous souhaite une excellente lecture.

Le président,

Jean-Philippe Marois
Québec, mars 2022

Conformément à la *Loi sur la Commission municipale*, le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est acheminé à toutes les municipalités locales, aux municipalités régionales de comté et aux communautés métropolitaines. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil qui suit sa réception. De même, il est transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission, accompagné de la lettre adressée aux municipalités, aux municipalités régionales de comté et aux communautés métropolitaines auditées. Les travaux se sont inscrits dans une approche respectueuse et collaborative.

Enfin, comme indiqué dans le *Guide à l'intention des municipalités et des organismes municipaux audités,* les organismes audités sont invités, le cas échéant, à produire un plan d'action pour la mise en œuvre de la recommandation formulée dans ce rapport.

La vice-présidente à la vérification,

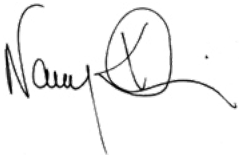

Nancy Klein
Québec, mars 2022

Vue d'ensemble de l'audit

Pourquoi avons-nous réalisé cet audit ?

Le rapport financier doit être préparé, déposé au conseil municipal et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation chaque année par les municipalités et les organismes municipaux. Il s'agit d'une obligation légale.

Des retards dans la préparation et la transmission de ces rapports financiers peuvent entraîner diverses difficultés pour les municipalités et les organismes municipaux, notamment en matière de saine gestion financière. Le rapport financier est notamment utilisé par plusieurs ministères et organismes gouvernementaux pour établir des montants auxquels ont droit les municipalités et les organismes municipaux dans le cadre de différents programmes gouvernementaux (subventions, compensations tenant lieu de taxes, etc.). Ces montants pourraient être versés plus tard que prévu, les privant temporairement de liquidités. Un manquement aux dispositions législatives est également perçu négativement par les marchés financiers et pourrait se traduire par une hausse des coûts d'emprunt.

Cette reddition de comptes est donc incontournable, tant pour les différents utilisateurs des rapports financiers qu'à l'égard des citoyens. En effet, le rapport financier présente, de manière fidèle et transparente, de l'information financière concernant les municipalités et les organismes municipaux, en plus de fournir, de façon claire, des renseignements financiers pertinents, fiables et comparables. Il s'agit d'un important exercice de transparence.

Quel était notre objectif ?

Nos travaux d'audit avaient pour objectif de nous assurer que le rapport financier des municipalités locales, des MRC et des communautés métropolitaines auditées a été transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'encadrement légal applicable, et ce, pour les exercices financiers 2016 à 2020.

Qui avons-nous audité ?

- Les travaux d'audit ont été réalisés auprès de 1 088 municipalités locales, de 87 municipalités régionales de comté (MRC) et de 2 communautés métropolitaines.
- Ce groupe est composé de l'ensemble des municipalités locales qui entrent dans le champ de compétence de la Commission, à l'exception, entre autres, de celles assujetties à une administration provisoire ou à une tutelle de la Commission, ainsi que les MRC et les communautés métropolitaines.
- Les municipalités locales de moins de 100 000 habitants qui sont concernées, les MRC et les communautés métropolitaines sont présentées à l'annexe 2 du rapport.

Quels sont les constats importants de l'audit ?

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de l'audit concernant la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

- En moyenne, pour les cinq exercices financiers audités, 36 % des municipalités locales et 46 % des MRC ne se sont pas conformées aux exigences légales portant sur le délai de transmission des rapports financiers. Parmi elles, 9 % des municipalités locales et 13 % des MRC ont été non conformes pour chaque exercice financier audité.
- Un peu plus de 20 % des retards de transmission des rapports financiers par les municipalités et les organismes municipaux sont de plus de 90 jours après la date limite.
- Les deux communautés métropolitaines se sont conformées aux exigences législatives relatives au délai de transmission du rapport financier pour la quasi-totalité de la période auditée.
- Une amélioration des résultats a été constatée pour les exercices financiers 2019 et 2020. Cette amélioration pourrait s'expliquer par le fait que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a prolongé le délai de transmission des rapports financiers en raison de la pandémie de COVID-19.

Transmission des rapports financiers

Table des matières

1 / Mise en contexte . . . 8

2 / Résultats de l'audit . . . 12

2.1 Constat général . . . 12

2.2 Observations liées aux cas de non-conformité . . . 15

2.3 Observations particulières sur les municipalités locales . . . 17

Conformité par classe de population . . . 17

Conformité par région administrative . . . 19

Annexes . . . 20

Principaux sigles

LCMM	*Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*
LCMQ	*Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*
LCV	*Loi sur les cités et villes*
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MRC	Municipalité régionale de comté

01

Mise en contexte

1. Chaque année, les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines doivent rendre des comptes sur leur gestion financière et l'utilisation de leurs ressources. Cette reddition de comptes s'effectue entre autres par la présentation d'un rapport financier qui doit être déposé lors d'une séance du conseil municipal, transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et rendu accessible aux citoyens.

2. Le rapport financier se compose de l'attestation du trésorier ou du greffier trésorier, des états financiers audités par un auditeur indépendant (vérificateur externe) et des renseignements financiers non audités. L'auditeur indépendant doit être membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

3. Les municipalités et organismes municipaux doivent ajouter à leurs données celles des organismes qui font partie de leur périmètre comptable ainsi que, proportionnellement, celles des organismes auxquels ils participent en tant que partenaires, et ce, de façon à produire un compte rendu global des activités et des ressources financières dont ils sont responsables directement ou indirectement. Toutefois, certaines exceptions et règles de comptabilisation s'appliquent à cet égard.

4. Les objectifs du rapport financier sont donc de présenter, de manière fidèle et transparente, de l'information financière concernant la municipalité ou l'organisme municipal, en plus de fournir, de façon claire, des renseignements financiers pertinents, fiables et comparables, notamment pour la prise de décision et l'évaluation de sa gestion financière. Il s'agit d'un important exercice de transparence.

5. En effet, dans la foulée, entre autres, de travaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur l'allègement du fardeau administratif des municipalités, le rapport financier est identifié comme un document incontournable de reddition de comptes des municipalités et des organismes municipaux, notamment envers les citoyens. Ce document est également utilisé par plusieurs ministères et organismes gouvernementaux comme outil de reddition de comptes, en y regroupant des informations demandées aux municipalités et organismes municipaux. Il sert aussi à établir des montants auxquels ont droit les municipalités et organismes municipaux dans le cadre de différents programmes gouvernementaux (subventions, compensations tenant lieu de taxes, etc.). Le MAMH utilise également les données du rapport financier pour produire annuellement le profil financier de chaque municipalité, lequel présente certains indicateurs de gestion et permet, entre autres, aux municipalités de se comparer.

6. Vu l'importance des rapports financiers, les retards dans leur préparation et leur transmission peuvent entraîner diverses difficultés pour les municipalités et les organismes municipaux, notamment en matière de transparence et de saine gestion financière.

Périmètre comptable et partenariat

Le périmètre comptable d'un organisme municipal englobe les organismes qui sont sous son contrôle. Le contrôle s'entend notamment du pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'un autre organisme.

Un partenariat est un accord contractuel conclu entre un organisme municipal et une ou des parties non comprises dans le périmètre comptable de cet organisme municipal. Habituellement, dans le monde municipal, le partenariat revêt la forme d'un organisme sous contrôle partagé, telle une régie intermunicipale.

Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités (PAGAFAM)

En mai 2016, le MAMH lançait un plan d'action suivant les recommandations du rapport *Faire confiance Pour une reddition de comptes au service du citoyen* (rapport Perrault).

À la suite de la recommandation du rapport Perrault de privilégier, en collaboration avec les autres ministères, l'utilisation du rapport financier annuel comme mécanisme de reddition de comptes, le MAMH a entrepris des actions afin que le rapport financier soit désormais utilisé comme principal outil de reddition de comptes aux citoyens et au gouvernement.

Encadrement législatif

7. Des dispositions législatives concernant la transmission des rapports financiers des municipalités locales, des MRC et des communautés métropolitaines sont prévues à la *Loi sur les cités et villes* (LCV), au *Code municipal du Québec* (CM), à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (LCMM) et à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* (LCMQ).

8. En vertu de ces lois, le rapport financier des municipalités et des organismes municipaux doit être transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation chaque année aux dates prévues. Une modification législative entrée en vigueur le 1er janvier 2018 a eu pour effet de prolonger le délai du 30 avril (ou 1er mai) jusqu'au 15 mai pour les municipalités locales, les MRC et les communautés métropolitaines, et ce, à compter du rapport financier portant sur l'exercice financier 2017. Les dates de transmission des rapports financiers pour les exercices financiers faisant l'objet des travaux d'audit figurent ci-dessous.

Municipalité et organisme municipal	Dispositions législatives	Exercices financiers				
		2016	2017	2018	2019	2020
Municipalités locales	LCV, art. 105.2 CM, art. 176.2	30 avril 2017	15 mai 2018	15 mai 2019	15 mai 2020 (31 août 2020)[1]	15 mai 2021 (30 juin 2021)[1]
MRC	CM, art. 176.2	30 avril 2017	15 mai 2018	15 mai 2019	15 mai 2020 (31 août 2020)[1]	15 mai 2021 (30 juin 2021)[1]
Communauté métropolitaine de Montréal	LCMM, art. 209	1er mai 2017	15 mai 2018	15 mai 2019	15 mai 2020 (31 août 2020)[1]	15 mai 2021 (30 juin 2021)[1]
Communauté métropolitaine de Québec	LCMQ, art. 196	1er mai 2017	15 mai 2018	15 mai 2019	15 mai 2020 (31 août 2020)[1]	15 mai 2021 (30 juin 2021)[1]

1. Bien que les lois applicables exigent que les rapports financiers soient transmis le 15 mai par les municipalités locales, les MRC et les communautés métropolitaines, la pandémie de COVID-19 a conduit le MAMH à appliquer une tolérance administrative quant à la date butoir de transmission des rapports financiers pour les exercices 2019 et 2020.

Municipalités et organismes municipaux audités

9. Dans le cadre de cette mission d'audit, toutes les municipalités locales de moins de 100 000 habitants ont été sélectionnées, à l'exception, entre autres, de celles dont les états financiers sont non requis ainsi que celles assujetties à une administration provisoire ou à une tutelle de la Commission. Les MRC et les communautés métropolitaines ont également été toutes sélectionnées. Le nombre de municipalités et d'organismes municipaux audités pour chacun des cinq exercices financiers retenus pour l'audit est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1 Nombre de municipalités locales, de MRC et de communautés métropolitaines auditées

	Exercices financiers				
	2016	2017	2018	2019	2020
Municipalités locales	1 085	1 086	1 088	1 087	1 085
MRC	87	87	87	87	87
Communautés métropolitaines	2	2	2	2	2
Total	**1 174**	**1 175**	**1 177**	**1 176**	**1 174**

10. L'objectif de notre audit était de nous assurer que le rapport financier des municipalités locales, des MRC et des communautés métropolitaines auditées a été transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément au délai prévu dans l'encadrement légal applicable, et ce, pour chaque année auditée. Le critère d'évaluation y afférent et la portée des travaux sont présentés à l'annexe 1. Toutes les municipalités locales de moins de 100 000 habitants sont énumérées à l'annexe 2A alors que les MRC et les communautés métropolitaines sont énumérées à l'annexe 2B.

Rôles et responsabilités

11. Les directeurs généraux sont responsables, au sein de leur municipalité locale, de leur MRC ou de leur communauté métropolitaine, de planifier, d'organiser, de diriger et de contrôler les activités de celle-ci. À cet égard, ils ont donc des responsabilités en matière de gestion financière et de reddition de comptes.

12. Dès la fin de l'exercice financier, le trésorier ou le greffier-trésorier dresse le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et atteste de sa véracité. Il doit également déposer le rapport financier (qui inclut notamment les états financiers audités par l'auditeur indépendant) lors d'une séance du conseil.

13. Le greffier ou le greffier-trésorier des municipalités locales et des MRC, ou le secrétaire des communautés métropolitaines, est la personne responsable de transmettre au ministre le rapport financier et tout rapport d'un auditeur indépendant qui ont été déposés au conseil municipal ainsi que tous les documents et renseignements requis par le ministre.

02

Résultats de l'audit

14. Les paragraphes qui suivent expliquent le constat général de notre audit ainsi que nos observations. Les résultats pour chaque municipalité locale auditée sont présentés à l'annexe 2A tandis que ceux pour chaque MRC et chaque communauté métropolitaine auditée sont présentés à l'annexe 2B.

2.1 Constat général

Cycle financier municipal

En juin 2021, la Vice-présidence à la vérification a publié un rapport d'audit de performance portant sur le processus budgétaire. Ce rapport permet notamment de prendre connaissance de chaque étape du cycle financier auquel sont assujettis les municipalités et organismes municipaux, notamment la préparation et la transmission du rapport financier.

15. La transmission du rapport financier constitue une étape du cycle financier des municipalités et des organismes municipaux. Cette reddition de comptes fournie de l'information permettant d'apprécier convenablement l'état des finances des municipalités. Le respect de la date prévue dans la loi pour la transmission du rapport financier accroît la transparence du processus de reddition de comptes et facilite le déroulement des autres étapes du cycle financier municipal.

16. **En moyenne, pour les cinq exercices financiers audités, 36 % des municipalités locales et 46 % des MRC n'étaient pas conformes aux exigences légales portant sur le délai de transmission des rapports financiers. Les retards constatés varient en nombre de jours et les impacts de ces retards diffèrent en importance. La section 2.2 du rapport traite plus particulièrement de ces retards.**

17. **Quant aux communautés métropolitaines, elles étaient conformes aux exigences légales pour la quasi-totalité de la période auditée.**

18. Les figures 1 et 2 présentent respectivement les résultats d'audit relatifs à la conformité des municipalités locales et à la conformité des MRC et des communautés métropolitaines, et ce, pour chaque année auditée. La présentation des résultats regroupe les MRC et les communautés métropolitaines puisqu'elles composent le palier d'organisation municipale supralocal, alors que les municipalités locales constituent le palier d'organisation municipale local.

Figure 1 Conformité des municipalités locales au délai pour la transmission des rapports financiers

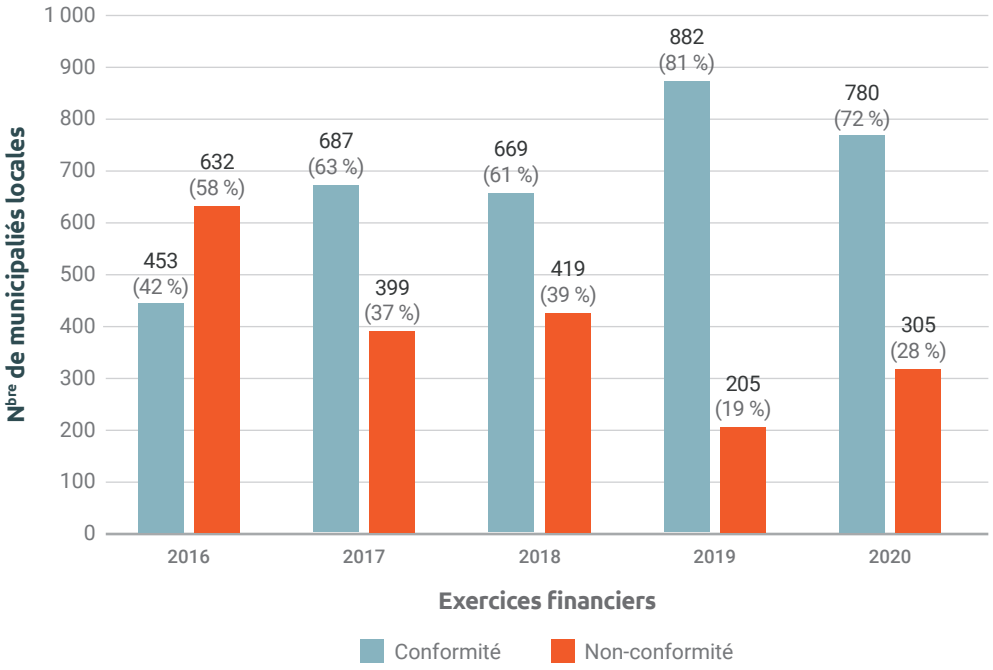

Figure 2 Conformité des MRC et des communautés métropolitaines au délai pour la transmission des rapports financiers

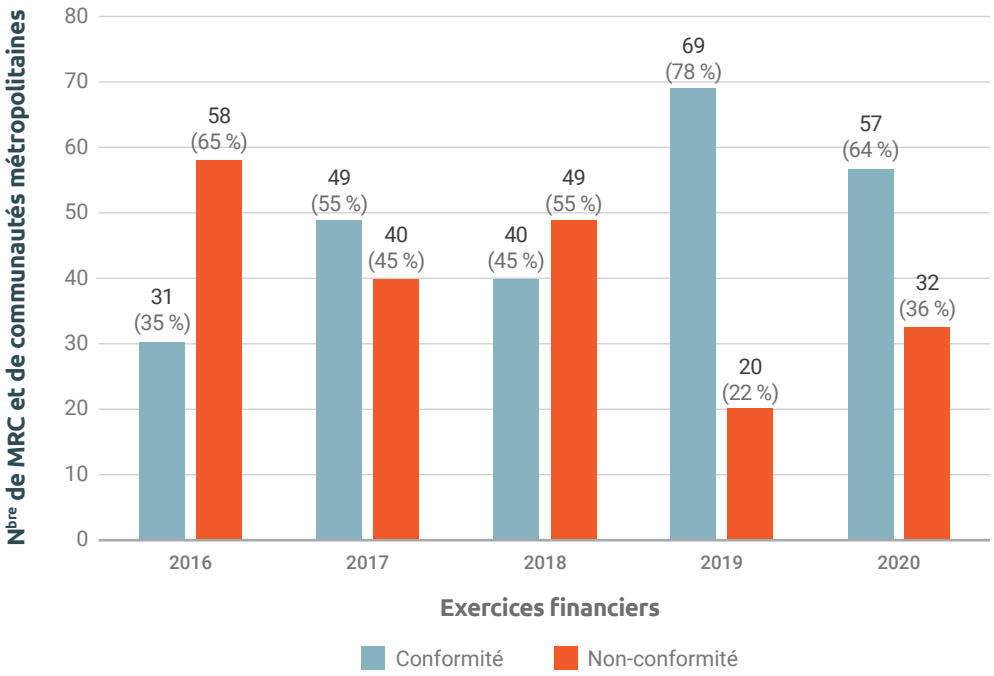

19. À la lumière des résultats, il ressort que davantage de municipalités et d'organismes municipaux se sont conformés au délai prescrit pour la transmission du rapport financier de l'exercice financier 2017. Mentionnons qu'il y a eu, lors de cette exercice, une modification législative qui a prolongé le délai. Une amélioration a également été constatée pour les exercices 2019 et 2020. Il est cependant à noter que ces rapports ont été transmis pendant la pandémie de COVID-19, laquelle a conduit le MAMH à prolonger le délai par tolérance administrative.

20. En plus d'entraîner, dans une certaine mesure et selon l'importance des retards, des difficultés d'accessibilité pour les utilisateurs des rapports financiers, une non-conformité quant au délai de transmission peut aussi avoir des conséquences concrètes. Au premier abord, les dispositions législatives applicables ne sont pas respectées. Ensuite, puisque plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, notamment le MAMH, utilisent le rapport financier pour établir les montants auxquels ont droit les municipalités et les organismes municipaux dans le cadre de différents programmes gouvernementaux (subventions, compensations tenant lieu de taxes, etc.), ces montants pourraient être versés plus tard que prévu, privant temporairement ces municipalités et ces organismes municipaux de liquidités.

21. Dans le cas de retards importants dans la transmission des rapports financiers, le processus d'approbation des règlements d'emprunt des municipalités et des organismes municipaux peut être ralenti, faute de données financières à jour.

22. De surcroît, le MAMH informe les municipalités et les organismes municipaux retardataires, lors d'une communication de rappel, qu'un manquement aux dispositions législatives est perçu négativement par les marchés financiers. Une telle situation minerait la confiance des investisseurs et pourrait donc se traduire par une hausse des coûts d'emprunt pour l'organisme en défaut, mais également pour tous les organismes municipaux du Québec.

23. Dans le cadre de nos travaux d'audit, certaines municipalités et organismes municipaux ont fourni des explications aux non-conformités constatées. Par exemple, des difficultés liées à la disponibilité du personnel, interne ou externe à la municipalité ou à l'organisme, qui est impliqué dans la préparation ou la transmission des rapports financiers, auraient été en cause. Des problèmes informatiques se seraient aussi produits.

24. Des retards dans la transmission des données financières d'organismes faisant partie du périmètre comptable ou d'organismes partenaires (par exemple les données des régies intermunicipales) auraient également eu, selon des municipalités auditées, des impacts dans le processus de consolidation des états financiers. Les régies intermunicipales doivent habituellement transmettre leurs rapports financiers au MAMH un mois plus tôt que les municipalités, les MRC et les communautés métropolitaines, sauf pour les exercices financiers 2019 et 2020 où la date établie par le ministère par tolérance administrative était la même pour tous les organismes municipaux. Nous n'avons toutefois fait aucune vérification afin d'apprécier la justesse et la validité de ces explications.

2.2 Observations liées aux cas de non-conformité

25. Nos travaux d'audit nous ont permis de remarquer certains écarts notables quant au respect de l'encadrement légal. Ainsi, bien que des retards occasionnels dans la transmission du rapport financier aient été constatés pour plusieurs municipalités locales, MRC et communautés métropolitaines, des retards systématiques ont également été observés. En effet, 9 % des municipalités et 13 % des MRC ont transmis leur rapport financier en retard pour chaque exercice financier audité. À la date de fin de nos travaux d'audit, des rapports financiers n'avaient jamais été transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, pour plus d'un exercice financier audité. Au total, il s'agit de 51 rapports financiers qui n'ont pas été transmis par 39 municipalités, MRC ou communauté métropolitaine pour les 5 exercices financiers audités, et ce, malgré les rappels effectués par le MAMH.

Retards observés

26. Pour les rapports financiers reçus par le MAMH, les retards observés dans le cadre de nos travaux varient de quelques jours à plusieurs mois. Les figures 3 et 4 illustrent la distribution de ces retards, et ce, pour chaque type d'organisme municipal.

Figure 3 Répartition des municipalités locales selon le nombre de jours de retard

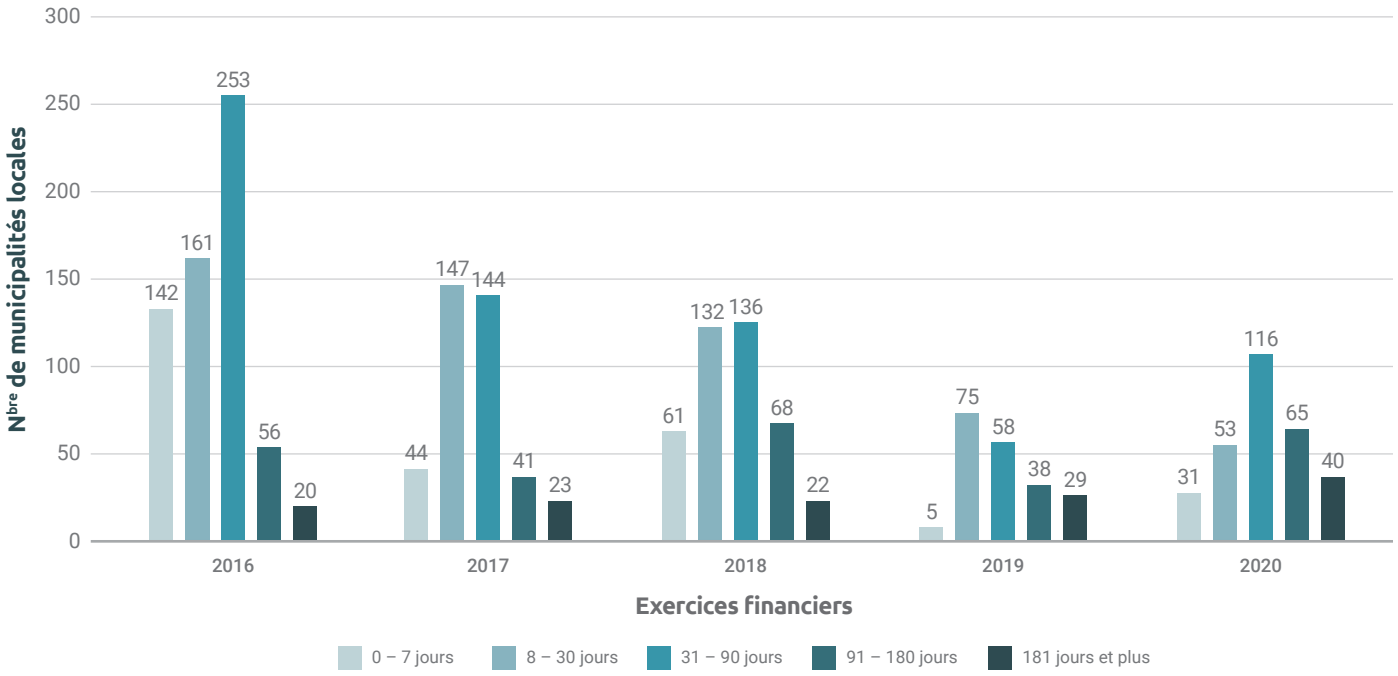

Figure 4 Répartition des MRC et des communautés métropolitaines selon le nombre de jours de retard

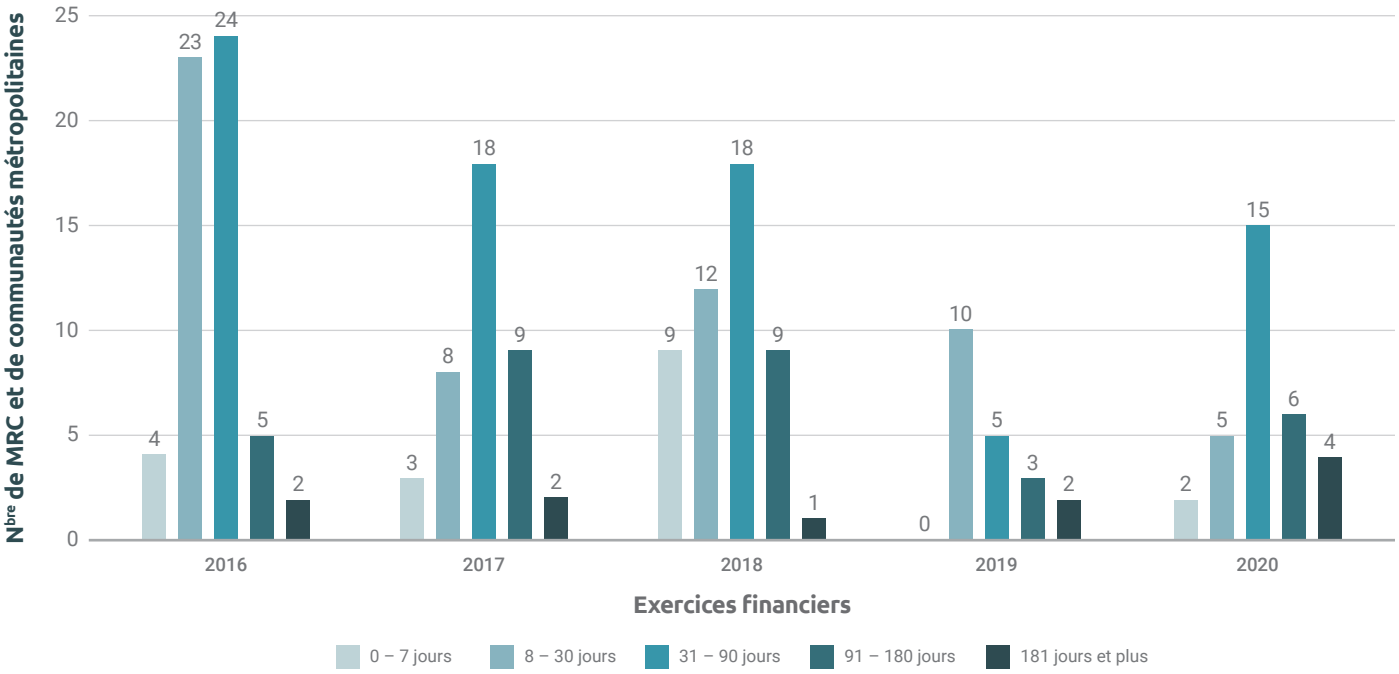

27. Parmi les municipalités locales ayant transmis leurs rapports financiers après la date prévue à l'encadrement législatif applicable, soulignons qu'en moyenne 12 % d'entre elles ont transmis ce rapport 7 jours ou moins après l'expiration du délai. Ce pourcentage s'établit à 8 % pour les MRC et les communautés métropolitaines. La conséquence de ce retard de courte durée est le non-respect de la loi.

28. Cependant, un peu plus de 20 % des retards de transmission des rapports financiers par les municipalités et organismes municipaux est de plus de 90 jours après la date limite. Ces retards plus longs peuvent toutefois avoir des impacts plus importants puisque les utilisateurs des rapports financiers, notamment les citoyens, n'ont pas accès à l'information financière des municipalités et des organismes municipaux en temps opportun. Pour ce qui est des retards de 181 jours et plus (plus de 6 mois), cela implique que les rapports financiers ne sont pas transmis au moment où le processus budgétaire est entrepris. Rappelons que les budgets municipaux doivent être adoptés durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre de chaque année, sauf lors d'une année d'élection générale où cette période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante. Pour ce qui est des MRC, cette adoption doit avoir lieu au plus tard à la dernière séance de novembre alors que celle pour les communautés métropolitaines doit avoir lieu au plus tard le 15 novembre de chaque année.

2.3 Observations particulières sur les municipalités locales

29. Au bénéfice du lecteur, nous présentons les résultats de l'audit dans les sections suivantes selon les classes de population et les régions administratives. Nous ventilons les résultats de l'audit selon la population et les régions administratives uniquement pour les municipalités locales, et ce, en raison de leur nombre et des caractéristiques qui leur sont propres selon leur taille.

Conformité par classe de population

30. La figure 5 présente les résultats de l'audit pour l'exercice financier 2020 à l'égard de la conformité aux dispositions législatives relatives à la transmission du rapport financier au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour chaque classe de population. Nous remarquons que davantage de municipalités de petite taille ne sont pas conformes par rapport aux autres classes de population, même si la majorité d'entre elles a respecté la date de transmission du rapport financier tolérée par le MAMH.

Classes de population

La figure 2 du *Portrait des municipalités de moins de 100 000 habitants*, publié par la Commission municipale du Québec en décembre 2019, illustre la répartition des municipalités dans chaque classe de population ainsi que la proportion de la population incluse dans chacune d'entre elles.

www.cmq.gouv.qc.ca/portrait

Figure 5 Conformité des municipalités locales par classe de population[1] pour l'exercice financier 2020

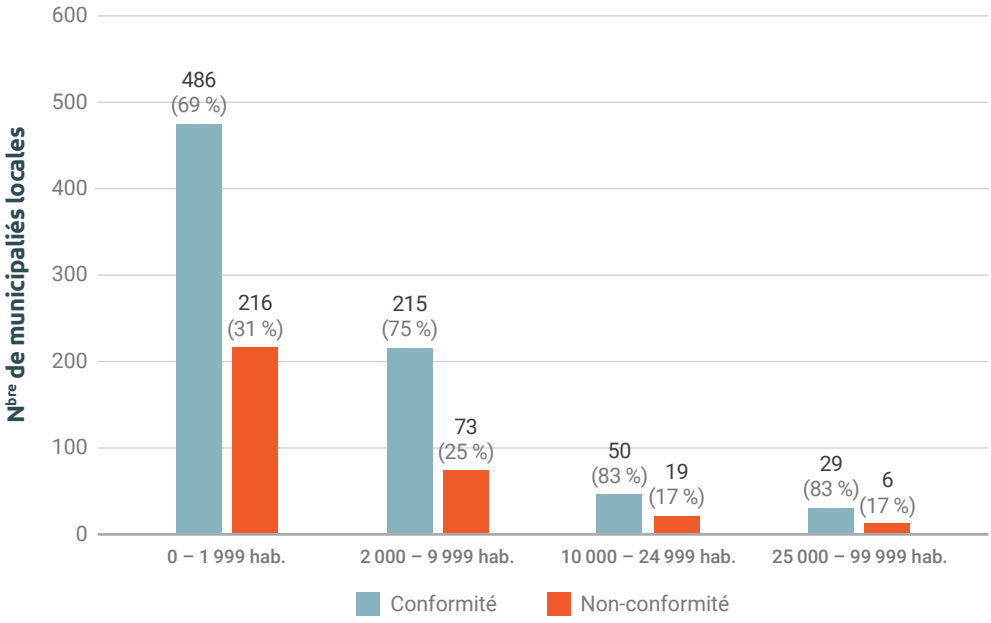

1. Les données concernant la population sont celles du décret de population 2020.

31. Les figures 6.1 à 6.4 permettent de visualiser l'écart temporel (en jours) entre la date prescrite dans l'encadrement légal applicable et la date de transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, pour chaque classe de population. Ainsi, un nombre de jours négatif indique que le rapport financier a été transmis avant la date prescrite, alors qu'un nombre de jours positif indique que le rapport financier a été transmis en retard. Pour l'exercice financier 2020, la date limite de transmission du rapport financier a été le 30 juin 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. La ligne orange des figures représente cette date fixée par le ministère, par tolérance administrative, alors que la ligne pointillée représente la date légale du 15 mai.

Figure 6 Écart entre la date prescrite et la date de transmission des rapports financiers de l'exercice 2020

6.1 Municipalités de moins de 2 000 habitants

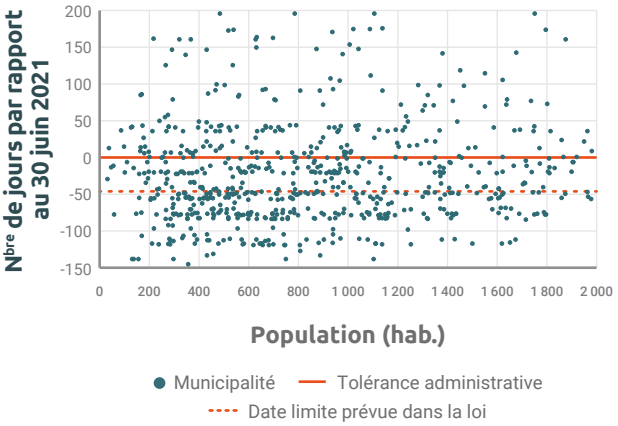

6.2 Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants

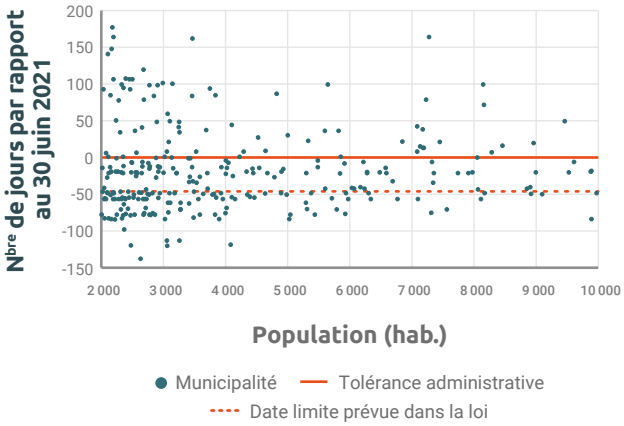

6.3 Municipalités de 10 000 à 24 999 habitants

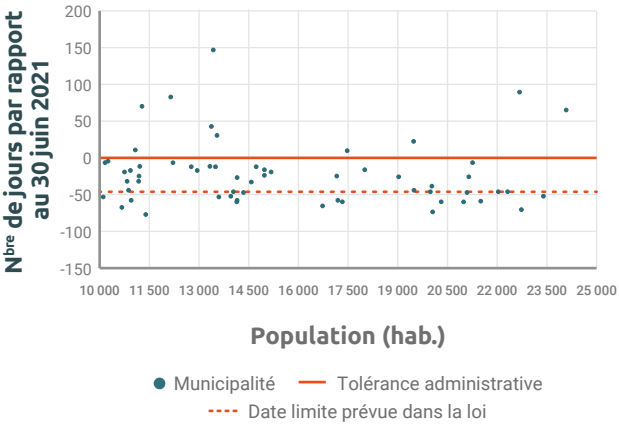

6.4 Municipalités de 25 000 à 99 999 habitants

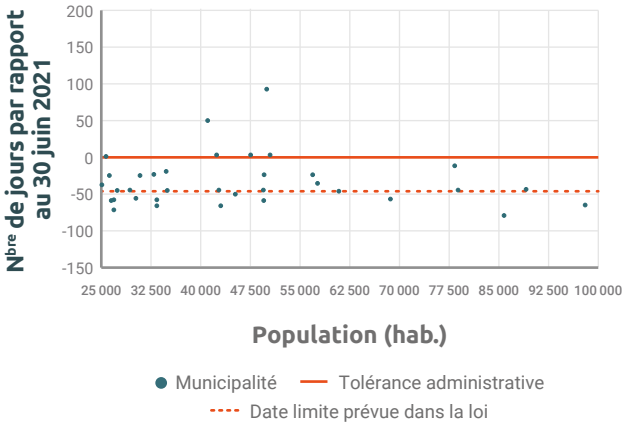

32. Pour chaque classe de population, une majorité de municipalités respectent la date d'échéance de l'exercice financier 2020 (30 juin 2021) quant à la transmission de leur rapport financier au MAMH. De nombreuses municipalités, même parmi celles de plus petite taille, ont d'ailleurs transmis leur rapport financier plusieurs jours avant la date limite, voire avant la date prévue par la loi (15 mai 2021).

Conformité par région administrative

33. Les résultats de l'audit à l'égard de la conformité des municipalités locales peuvent également être ventilés en fonction des régions administratives. La figure 7 illustre les résultats pour l'exercice financier 2020.

Figure 7 Conformité des municipalités locales pour l'exercice financier 2020

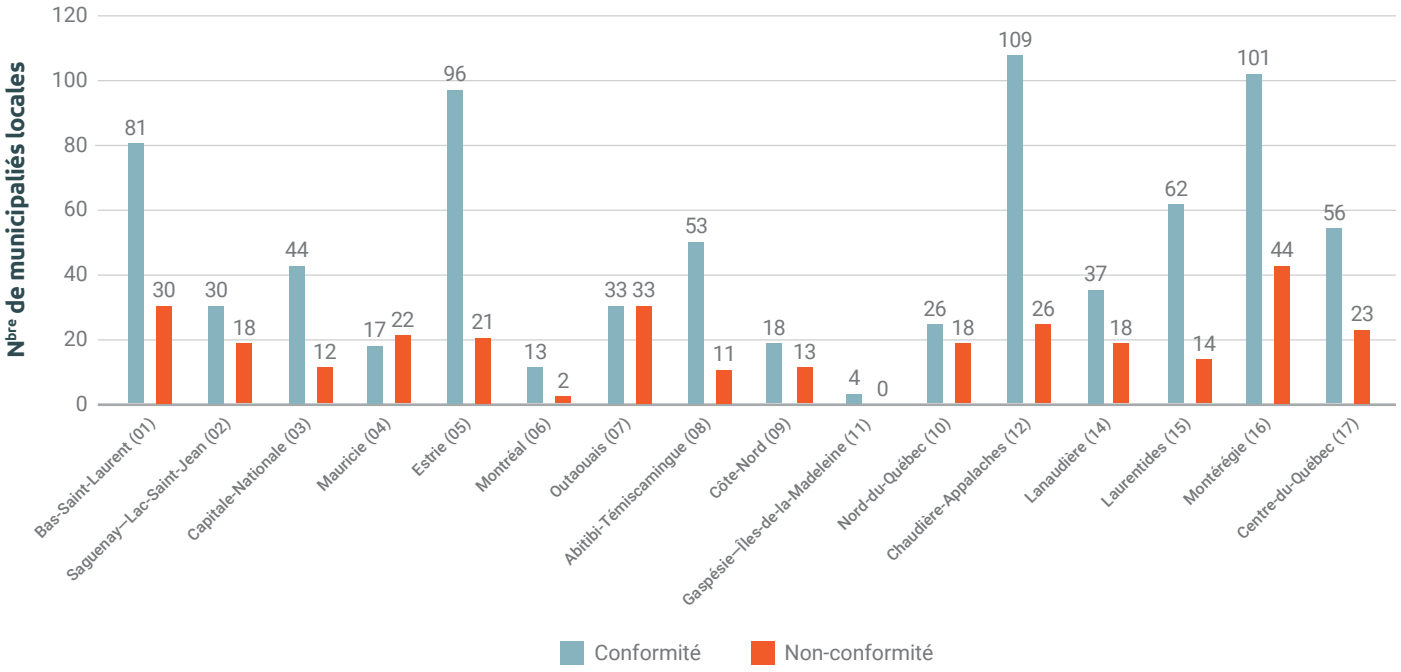

RECOMMANDATION

Aux 791 municipalités locales, aux 72 MRC et à la Communauté métropolitaine présentant au moins un cas de non-conformité

1. Prendre les dispositions nécessaires pour que le rapport financier soit transmis chaque année au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, au plus tard à la date prévue dans l'encadrement légal applicable.

ANNEXES

ANNEXE 1 À propos de l'audit

ANNEXE 2A Sommaire des résultats – Municipalités locales

ANNEXE 2B Sommaire des résultats – MRC et communautés métropolitaines

ANNEXE 1

À propos de l'audit

La responsabilité de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec consiste à exprimer une conclusion sur l'objectif de l'audit. Pour ce faire, nous avons recueilli les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion et pour obtenir un niveau d'assurance raisonnable. Notre évaluation est basée sur les critères que nous avons jugés valables dans les circonstances. Ces critères se fondent principalement sur la *Loi sur les cités et villes*, le *Code municipal du Québec*, la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* et la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*.

Objectif

S'assurer que le rapport financier des municipalités locales, des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés métropolitaines auditées a été transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément au délai prévu dans l'encadrement légal applicable, et ce, pour chaque année auditée.

Critère d'évaluation

Le rapport financier a été transmis au plus tard à la date prévue aux dispositions législatives suivantes.

Municipalité et organisme municipal	Dispositions législatives	Exercices financiers				
		2016	2017	2018	2019	2020
Municipalités locales	LCV, art. 105.2 CM, art. 176.2	30 avril 2017	15 mai 2018	15 mai 2019	15 mai 2020 (31 août 2020)[1]	15 mai 2021 (30 juin 2021)[1]
MRC	CM, art. 176.2	30 avril 2017	15 mai 2018	15 mai 2019	15 mai 2020 (31 août 2020)[1]	15 mai 2021 (30 juin 2021)[1]
Communauté métropolitaine de Montréal	LCMM, art. 209	1er mai 2017	15 mai 2018	15 mai 2019	15 mai 2020 (31 août 2020)[1]	15 mai 2021 (30 juin 2021)[1]
Communauté métropolitaine de Québec	LCMQ, art. 196	1er mai 2017	15 mai 2018	15 mai 2019	15 mai 2020 (31 août 2020)[1]	15 mai 2021 (30 juin 2021)[1]

1. Bien que les lois applicables exigent toujours que les rapports financiers soient transmis le 15 mai par les municipalités, les MRC et les communautés métropolitaines, la pandémie de COVID-19 a conduit le MAMH à appliquer une tolérance administrative quant à la date butoir de transmission des rapports financiers pour les exercices 2019 et 2020.

Les travaux d'audit dont traite ce rapport ont été menés en vertu de la *Loi sur la Commission municipale* et conformément aux méthodes de travail en vigueur à la Vice-présidence à la vérification. Ces méthodes respectent les Normes canadiennes de missions de certification (NCMC) présentées dans le *Manuel de CPA Canada – Certification*, notamment la norme sur les missions d'appréciation directe (NCMC 3001) de même que celle sur les missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité (NCMC 3531).

De plus, la Vice-présidence à la vérification applique la Norme canadienne de contrôle de qualité (NCCQ1) du *Manuel de CPA Canada – Certification*. Ainsi, elle maintient un système de contrôle de qualité qui comprend des normes internes documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles

ANNEXE 1

et aux exigences légales et réglementaires applicables. Au cours de ses travaux, la Vice-présidence à la vérification se conforme aux règles sur l'indépendance et aux autres règles prévues dans son code de déontologie, lesquelles reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

PORTÉE DES TRAVAUX

Les travaux d'audit ont été réalisés auprès de toutes les municipalités locales qui entrent dans le champ de compétence de la Commission municipale du Québec, à l'exception, entre autres, de celles dont les états financiers sont non requis ainsi que celles assujetties à une administration provisoire ou à une tutelle de la Commission. Les MRC et les communautés métropolitaines ont également été toutes sélectionnées. Nos travaux d'audit portent principalement sur la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021 (rapports financiers pour les exercices 2016 à 2020). Toutefois, certaines de nos observations pourraient avoir trait à des situations antérieures ou postérieures à cette période.

Pour mener à bien ces travaux, nous avons obtenu les renseignements sur les dates de transmission des rapports financiers à partir des bases de données du MAMH, et ce, conformément à l'entente administrative en vigueur entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Commission municipale du Québec. Il est à noter que, lors de l'attestation des rapports financiers, les municipalités et les organismes municipaux consentent à la diffusion intégrale par le ministre des rapports financiers, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Nous avons également recueilli et analysé de l'information en consultant divers documents et en tenant des entrevues auprès de parties prenantes. Les articles de lois faisant l'objet de l'audit prévoient d'autres exigences, outre le délai de transmission des rapports financiers, qui sont exclues de la portée du présent audit. Ainsi, l'audit ne vise pas à vérifier que le rapport financier a été transmis par le responsable explicitement prévu dans l'encadrement légal, que les renseignements et documents requis sont inclus dans le rapport et qu'il a été préalablement déposé au conseil de la municipalité ou de l'organisme municipal.

Conformément à la NCMC 3531 du *Manuel de CPA Canada – Certification*, il importe de mentionner que nous ne fournissons aucun avis juridique relativement à la conformité des municipalités et des organismes municipaux audités au cadre légal et réglementaire relatif à la transmission des rapports financiers au MAMH.

Nos travaux se sont déroulés principalement de septembre 2021 à février 2022.

CONSIDÉRATION PORTANT SUR LE PROCESSUS DE VALIDATION DES CONCLUSIONS

Les résultats du présent audit ont été transmis à chaque municipalité, MRC et communauté métropolitaine auditée pour fins de validation. La presque totalité d'entre elles ont répondu à notre demande et le processus de validation a permis de confirmer les conclusions établies lors de nos travaux. Malgré les démarches additionnelles effectuées par la Vice-présidence à la vérification pour permettre à chacune des municipalités, MRC et communautés métropolitaines auditées de valider les résultats la concernant, une faible proportion d'entre elles n'a pas donné suite à notre demande.

Les municipalités et les MRC qui n'ont pas donné suite à la demande ont été informées qu'au-delà du 21 février 2022, la Vice-présidence à la vérification considère qu'elles sont d'accord avec les résultats indiqués, qu'elles reconnaissent leur responsabilité de se conformer à l'article 105.2 de la Loi sur les cités et villes ou à l'article 176.2 du Code municipal du Québec concernant le respect du délai de transmission du rapport financier par la municipalité au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'elles reconnaissent que le critère d'évaluation utilisé pour cette mission d'audit est approprié.

Le présent rapport a été achevé le 11 mars 2022.

Sommaire des résultats des municipalités locales

Les résultats de nos travaux sont présentés ci-dessous. Ces résultats ont été validés auprès de chaque municipalité auditée. Nous indiquons donc, pour l'objectif de l'audit, si la municipalité s'est conformée ou non aux exigences, et ce, pour chaque année visée par le présent audit. De plus, le tableau présente les municipalités de moins de 100 000 habitants qui n'ont pas été incluses dans la portée de l'audit et la raison de leur exclusion.

La date de transmission du rapport financier est mentionnée à la page S68 de tous les rapports financiers des municipalités, disponibles sur le site Web du MAMH dans la section Profil financier et autres publications.

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Village d'Abercorn	Estrie	344	✗	✓	✗	✓	✓
Ville d'Acton Vale	Montérégie	7 733	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité d'Adstock	Chaudière-Appalaches	2 768	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité d'Aguanish	Côte-Nord	238	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Albanel	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 232	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité d'Albertville	Bas-Saint-Laurent	227	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité d'Alleyn-et-Cawood	Outaouais	172	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Ville d'Alma	Saguenay–Lac-Saint-Jean	30 831	✗	✓	✓	✓	✓
Canton d'Amherst	Laurentides	1 459	✗	✓	✓	✓	✓
Ville d'Amos	Abitibi-Témiscamingue	12 769	✗	✗	✗	✓	✓
Ville d'Amqui	Bas-Saint-Laurent	6 065	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Ange-Gardien	Montérégie	2 861	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Armagh	Chaudière-Appalaches	1 502	✓	✓	✓	✓	✓
Canton d'Arundel	Laurentides	560	✗	✓	✗	✗	✗
Municipalité d'Ascot Corner	Estrie	3 255	✗	✗	✓	✓	✗
Municipalité d'Aston-Jonction	Centre-du-Québec	430	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Auclair	Bas-Saint-Laurent	455	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Audet	Estrie	757	✓	✓	✗	✓	✓
Canton d'Aumond	Outaouais	766	✗	✓	✓	✓	✗
Municipalité d'Austin	Estrie	1 577	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité d'Authier	Abitibi-Témiscamingue	266	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Authier-Nord	Abitibi-Témiscamingue	292	✗	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Village d'Ayer's Cliff	Estrie	1 131	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Baie-Comeau	Côte-Nord	21 082	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Baie-des-Sables	Bas-Saint-Laurent	634	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Baie-du-Febvre	Centre-du-Québec	955	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Baie-D'Urfé	Montréal	3 922	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Baie-Johan-Beetz	Côte-Nord	85	✗	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	Capitale-Nationale	197	✗	✗	✓	✗	✓
Ville de Baie-Saint-Paul	Capitale-Nationale	7 168	✗	✗	✗	✓	✗
Village de Baie-Trinité	Côte-Nord	389	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 2				
Ville de Barkmere	Laurentides	57	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Barnston-Ouest	Estrie	554	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Barraute	Abitibi-Témiscamingue	1 984	✗	✗	✓	✓	✗
Municipalité de Batiscan	Mauricie	899	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Beaconsfield	Montréal	19 977	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Béarn	Abitibi-Témiscamingue	711	✗	✓	✓	✗	✓
Ville de Beauceville	Chaudière-Appalaches	6 297	✗	✓	✗	✓	✓
Ville de Beauharnois	Montérégie	13 374	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Beaulac-Garthby	Chaudière-Appalaches	972	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Beaumont	Chaudière-Appalaches	2 984	✓	✓	✗	✓	✗
Ville de Beaupré	Capitale-Nationale	3 847	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Bécancour	Centre-du-Québec	13 543	✗	✗	✗	✗	✗
Canton de Bedford	Estrie	698	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Bedford	Estrie	2 556	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Bégin	Saguenay–Lac-Saint-Jean	828	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Belcourt	Abitibi-Témiscamingue	217	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Belleterre	Abitibi-Témiscamingue	296	✗	✗	✗	✗	✓
Ville de Beloeil	Montérégie	24 066	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Berry	Abitibi-Témiscamingue	542	✓	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Berthier-sur-Mer	Chaudière-Appalaches	1 635	✗	✓	✓	✓	✓

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Ville de Berthierville	Lanaudière	4 346	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Béthanie	Montérégie	315	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Biencourt	Bas-Saint-Laurent	434	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Blainville	Laurentides	60 838	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Blanc-Sablon	Côte-Nord	1 093	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Blue Sea	Outaouais	656	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Boileau	Outaouais	336	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Boisbriand	Laurentides	26 899	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Boischatel	Capitale-Nationale	8 103	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Bois-des-Filion	Laurentides	9 970	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Bois-Franc	Outaouais	412	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Bolton-Est	Estrie	1 028	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Bolton-Ouest	Estrie	634	✗	✓	✗	✗	✗
Ville de Bonaventure	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 690	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Bonne-Espérance	Côte-Nord	659	✓	✓	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Bonsecours	Estrie	624	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Boucherville	Montérégie	42 714	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Bouchette	Outaouais	667	✗	✗	✓	✗	✗
Municipalité de Bowman	Outaouais	670	✓	✓	✓	✗	✓
Paroisse de Brébeuf	Laurentides	1 037	✗	✓	✓	✗	✓
Municipalité de Brigham	Estrie	2 318	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Bristol	Outaouais	1 042	✗	✗	✓	✓	✗
Village de Brome	Estrie	293	✓	✓	✓	✓	✗
Ville de Bromont	Estrie	10 167	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Brossard	Montérégie	89 092	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Brownsburg-Chatham	Laurentides	7 269	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Bryson	Outaouais	700	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Bury	Estrie	1 139	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Cacouna	Bas-Saint-Laurent	1 834	✓	✗	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Calixa-Lavallée	Montérégie	528	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Campbell's Bay	Outaouais	735	✗	✗	✗	✗	✓
Ville de Candiac	Montérégie	22 306	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Cantley	Outaouais	11 193	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Cap-Chat	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 327	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Caplan	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 980	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	Chaudière-Appalaches	3 105	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Cap-Santé	Capitale-Nationale	3 457	✗	✗	✗	✓	✗
Ville de Carignan	Montérégie	10 959	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Carleton-sur-Mer	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4 015	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Cascapédia–Saint-Jules	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	741	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Causapscal	Bas-Saint-Laurent	2 273	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Cayamant	Outaouais	808	✓	✗	✗	✗	✓
Ville de Chambly	Montérégie	31 397	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 2				
Municipalité de Chambord	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 743	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Champlain	Mauricie	1 909	✗	✓	✗	✗	✓
Municipalité de Champneuf	Abitibi-Témiscamingue	135	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Chandler	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	7 441	✗	✗	✗	✓	✗
Ville de Chapais	Nord-du-Québec	1 609	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Charette	Mauricie	986	✓	✓	✓	✓	✗
Ville de Charlemagne	Lanaudière	6 166	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Chartierville	Estrie	282	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Châteauguay	Montérégie	49 953	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Château-Richer	Capitale-Nationale	4 288	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Chazel	Abitibi-Témiscamingue	296	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Chelsea	Outaouais	7 187	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Chénéville	Outaouais	768	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Chertsey	Lanaudière	4 816	✓	✗	✓	✓	✗
Municipalité de Chesterville	Centre-du-Québec	939	✗	✗	✗	✓	✓

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Ville de Chibougamau	Nord-du-Québec	7 559	✓	✗	✓	✓	✓
Canton de Chichester	Outaouais	345	✗	✗	✗	✗	✗
Village de Chute-aux-Outardes	Côte-Nord	1 481	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Chute-Saint-Philippe	Laurentides	948	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Clarendon	Outaouais	1 234	✗	✗	✗	✗	✗
Canton de Clermont	Abitibi-Témiscamingue	519	✗	✓	✓	✓	✗
Ville de Clermont	Capitale-Nationale	3 053	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Clerval	Abitibi-Témiscamingue	391	✓	✗	✗	✓	✓
Canton de Cleveland	Estrie	1 552	✓	✓	✓	✗	✗
Canton de Cloridorme	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	626	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Coaticook	Estrie	8 909	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Colombier	Côte-Nord	674	✗	✓	✓	✗	✗[3]
Municipalité de Compton	Estrie	3 174	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Contrecoeur	Montérégie	8 989	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Cookshire-Eaton	Estrie	5 432	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Coteau-du-Lac	Montérégie	7 221	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	Côte-Nord	831	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Ville de Côte-Saint-Luc	Montréal	34 761	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Courcelles	Estrie	782	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Cowansville	Estrie	14 727	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Crabtree	Lanaudière	4 079	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Danville	Estrie	3 833	✗	✗	✗[3]	✗[3]	✗[3]
Ville de Daveluyville	Centre-du-Québec	2 336	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Dégelis	Bas-Saint-Laurent	2 826	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Déléage	Outaouais	1 862	✓	✗	✗	✓	✗
Ville de Delson	Montérégie	8 141	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Denholm	Outaouais	489	✗	✗	✓	✗	✗
Ville de Desbiens	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 007	✗	✗	✗	✗	✗

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent	Centre-du-Québec	872	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Deschambault-Grondines	Capitale-Nationale	2 246	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Deux-Montagnes	Laurentides	17 998	✗	✗	✗	✓	✓
Paroisse de Disraeli	Chaudière-Appalaches	1 138	✗	✗	✗	✗	✓
Ville de Disraeli	Chaudière-Appalaches	2 374	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Dixville	Estrie	714	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Dolbeau-Mistassini	Saguenay–Lac-Saint-Jean	14 039	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Dollard-Des Ormeaux	Montréal	50 453	✗	✓	✓	✓	✗
Ville de Donnacona	Capitale-Nationale	7 337	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Dorval	Montréal	20 040	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Dosquet	Chaudière-Appalaches	982	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Drummondville	Centre-du-Québec	78 345	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Dudswell	Estrie	1 794	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Duhamel	Outaouais	433	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Duhamel-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	879	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Dundee	Montérégie	372	✗	✗	✗	✗	✓
Ville de Dunham	Estrie	3 524	✗	✗	✗	✓	✗
Ville de Duparquet	Abitibi-Témiscamingue	688	✗	✗	✓	✓	✗
Municipalité de Dupuy	Abitibi-Témiscamingue	907	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Durham-Sud	Centre-du-Québec	1 082	✗	✓	✓	✓	✓
Ville d'East Angus	Estrie	3 826	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'East Broughton	Chaudière-Appalaches	2 192	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité d'East Farnham	Estrie	576	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'East Hereford	Estrie	264	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Eastman	Estrie	2 069	✗	✓	✓	✓	✗
Municipalité d'Egan-Sud	Outaouais	502	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité d'Elgin	Montérégie	399	✓	✓	✗	✓	✗

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité d'Entrelacs	Lanaudière	916	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité d'Escuminac	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	539	✗	✗	✓	✓	✗
Municipalité d'Esprit-Saint	Bas-Saint-Laurent	326	✓	✓	✓	✓	✓
Ville d'Estérel	Laurentides	205	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Farnham	Estrie	9 604	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Fassett	Outaouais	448	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Saguenay–Lac-Saint-Jean	565	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Ferme-Neuve	Laurentides	2 740	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de Fermont	Côte-Nord	2 455	✗	✗	✗[3]	✗[3]	✗[3]
Ville de Forestville	Côte-Nord	2 929	✗	✗	✓	✓	✓
Village de Fort-Coulonge	Outaouais	1 382	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Fortierville	Centre-du-Québec	651	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Fossambault-sur-le-Lac	Capitale-Nationale	2 092	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Frampton	Chaudière-Appalaches	1 301	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Franklin	Montérégie	1 678	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Franquelin	Côte-Nord	290	✓	✓	✓	✗	✗
Municipalité de Frelighsburg	Estrie	1 144	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Frontenac	Estrie	1 763	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Fugèreville	Abitibi-Témiscamingue	316	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Gallichan	Abitibi-Témiscamingue	490	✗	✓	✓	✓	✗
Ville de Gaspé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15 179	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Girardville	Saguenay–Lac-Saint-Jean	986	✗	✓	✓	✓	✗
Village de Godbout	Côte-Nord	254	✗	✓	✓	✗	✓
Canton de Godmanchester	Montérégie	1 423	✗	✗	✗	✗	✗
Canton de Gore	Laurentides	1 969	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Gracefield	Outaouais	2 458	✗	✓	✓	✗	✗
Ville de Granby	Estrie	68 599	✗	✓	✗	✓	✓
Ville de Grande-Rivière	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 429	✗	✓	✓	✓	✓
Village de Grandes-Piles	Mauricie	445	✗	✓	✗	✓	✗

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Grande-Vallée	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 060	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Grand-Métis	Bas-Saint-Laurent	210	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Grand-Remous	Outaouais	1 147	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Grand-Saint-Esprit	Centre-du-Québec	484	✗	✗	✗	✗	✗
Village de Grenville	Laurentides	1 787	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge	Laurentides	2 841	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Gros-Mécatina	Côte-Nord	424	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 2				
Municipalité de Grosse-Île	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	469	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Grosses-Roches	Bas-Saint-Laurent	381	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Guérin	Abitibi-Témiscamingue	332	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Ham-Nord	Centre-du-Québec	872	✗	✓	✓	✓	✓
Canton de Hampden	Estrie	181	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Hampstead	Montréal	7 350	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Ham-Sud	Estrie	232	✗	✓	✓	✓	✓
Canton de Harrington	Laurentides	840	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Hatley	Estrie	2 188	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Hatley	Estrie	689	✗	✓	✓	✓	✓
Canton de Havelock	Montérégie	747	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	Côte-Nord	3 395	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité d'Hébertville	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 564	✗	✗	✗	✓	✓
Village d'Hébertville-Station	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 301	✗	✗	✗	✗	✗
Canton de Hemmingford	Montérégie	2 003	✓	✓	✓	✓	✓
Village de Hemmingford	Montérégie	797	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Henryville	Montérégie	1 436	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse d'Hérouxville	Mauricie	1 311	✓	✗	✓	✓	✓
Municipalité d'Hinchinbrooke	Montérégie	2 141	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Honfleur	Chaudière-Appalaches	882	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Hope	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	580	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Hope Town	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	363	✓	✓	✓	✓	✗

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Howick	Montérégie	817	✗	✗	✗	✗[3]	✗[3]
Municipalité d'Huberdeau	Laurentides	889	✗	✓	✗	✓	✗
Ville d'Hudson	Montérégie	5 292	✗	✗	✗	✗	✓
Ville de Huntingdon	Montérégie	2 511	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité d'Inverness	Centre-du-Québec	902	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Irlande	Chaudière-Appalaches	869	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Laurentides	370	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Joliette	Lanaudière	21 136	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	609	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Kazabazua	Outaouais	978	✗	✗	✓	✓	✗
Municipalité de Kiamika	Laurentides	791	✗	✓	✗	✓	✓
Village de Kingsbury	Estrie	139	✗	✗	✗	✗[3]	✗[3]
Ville de Kingsey Falls	Centre-du-Québec	1 902	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Kinnear's Mills	Chaudière-Appalaches	359	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Kipawa	Abitibi-Témiscamingue	484	✓	✓	✗	✓	✗
Ville de Kirkland	Montréal	20 298	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de La Bostonnais	Mauricie	605	✗	✗	✗	✓	Voir note 2
Municipalité de La Conception	Laurentides	1 370	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de La Corne	Abitibi-Témiscamingue	749	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de La Doré	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 386	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de La Durantaye	Chaudière-Appalaches	781	✓	✗	✓	✗	✓
Village de La Guadeloupe	Chaudière-Appalaches	1 774	✗	✓	✗	✗	✓
Municipalité de La Macaza	Laurentides	1 087	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de La Malbaie	Capitale-Nationale	8 164	✗	✓	✓	✗	✓
Municipalité de La Martre	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	216	✗[3]	✗[3]	✗[3]	✗[3]	✗[3]
Municipalité de La Minerve	Laurentides	1 231	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de La Morandière	Abitibi-Témiscamingue	204	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de La Motte	Abitibi-Témiscamingue	444	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de La Patrie	Estrie	793	✗	✗	✗	✗	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de La Pêche	Outaouais	8 153	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de La Pocatière	Bas-Saint-Laurent	4 040	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de La Prairie	Montérégie	26 192	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de La Présentation	Montérégie	2 463	✗	✗	✓	✓	✓
Paroisse de La Rédemption	Bas-Saint-Laurent	429	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de La Reine	Abitibi-Témiscamingue	351	✗	✓	✓	✓	✗
Ville de La Sarre	Abitibi-Témiscamingue	7 319	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de La Trinité-des-Monts	Bas-Saint-Laurent	229	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 2				
Ville de La Tuque	Mauricie	10 933	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas	Lanaudière	630	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de La Visitation-de-Yamaska	Centre-du-Québec	325	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Labelle	Laurentides	2 423	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Labrecque	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 350	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lac-au-Saumon	Bas-Saint-Laurent	1 400	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Lac-aux-Sables	Mauricie	1 283	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Lac-Beauport	Capitale-Nationale	7 905	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Lac-Bouchette	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 165	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Lac-Brome	Estrie	5 595	✗	✗	✗	✓	✗
Ville de Lac-Delage	Capitale-Nationale	696	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lac-des-Aigles	Bas-Saint-Laurent	517	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Lac-des-Écorces	Laurentides	2 775	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Lac-des-Plages	Outaouais	431	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles	Laurentides	158	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lac-Drolet	Estrie	1 033	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Lac-du-Cerf	Laurentides	482	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lac-Édouard	Mauricie	184	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Lac-Etchemin	Chaudière-Appalaches	3 892	✓	✓	✓	✓	✓

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Lac-Frontière	Chaudière-Appalaches	176	✗	✓	✗	✗	✗
Ville de Lachute	Laurentides	13 427	✗	✗	✗	✓	✗
Ville de Lac-Mégantic	Estrie	5 601	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Lacolle	Montérégie	2 655	✗	✗	✓	✓	✓
Village de Lac-Poulin	Chaudière-Appalaches	146	✓	✓	✓	✓	✓
Village de Lac-Saguay	Laurentides	456	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lac-Sainte-Marie	Outaouais	601	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Lac-Saint-Joseph	Capitale-Nationale	262	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Lac-Saint-Paul	Laurentides	477	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de Lac-Sergent	Capitale-Nationale	505	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lac-Simon	Outaouais	969	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lac-Supérieur	Laurentides	1 906	✗	✗	✓	✗	✓
Municipalité de Lac-Tremblant-Nord	Laurentides	44	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Laforce	Abitibi-Témiscamingue	550	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Lamarche	Saguenay–Lac-Saint-Jean	481	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Lambton	Estrie	1 607	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de L'Ancienne-Lorette	Capitale-Nationale	16 727	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Landrienne	Abitibi-Témiscamingue	934	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de L'Ange-Gardien	Capitale-Nationale	3 807	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de L'Ange-Gardien	Outaouais	5 814	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Lanoraie	Lanaudière	5 017	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 242	✗	✓	✓	✗	✗
Municipalité de Lantier	Laurentides	903	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Larouche	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 612	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de L'Ascension	Laurentides	824	✗	✓	✗	✓	✗
Paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 044	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	163	✓	✓	✓	✓	✗

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Ville de L'Assomption	Lanaudière	23 380	✗	✓	✓	✓	✓
Cantons unis de Latulipe-et-Gaboury	Abitibi-Témiscamingue	290	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Launay	Abitibi-Témiscamingue	217	✗	✗	✓	✓	✓
Village de Laurier-Station	Chaudière-Appalaches	2 576	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Laurierville	Centre-du-Québec	1 322	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Lavaltrie	Lanaudière	14 157	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de L'Avenir	Centre-du-Québec	1 388	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Laverlochère-Angliers	Abitibi-Témiscamingue	958	Voir note 1	Voir note 1	✗	✓	✗
Village de Lawrenceville	Estrie	632	✗	✓	✓	✓	✗
Ville de Lebel-sur-Quévillon	Nord-du-Québec	2 156	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Leclercville	Chaudière-Appalaches	479	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lefebvre	Centre-du-Québec	948	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lejeune	Bas-Saint-Laurent	266	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lemieux	Centre-du-Québec	303	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de L'Épiphanie	Lanaudière	8 899	Voir note 1	Voir note 1	✗	✓	✓
Ville de Léry	Montérégie	2 363	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité des Bergeronnes	Côte-Nord	640	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité des Cèdres	Montérégie	7 076	✓	✓	✓	✗	✗
Municipalité des Coteaux	Montérégie	5 477	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité des Éboulements	Capitale-Nationale	1 327	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité des Escoumins	Côte-Nord	1 845	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité des Hauteurs	Bas-Saint-Laurent	478	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12 146	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité des Méchins	Bas-Saint-Laurent	940	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de L'Île-Cadieux	Montérégie	129	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de L'Île-d'Anticosti	Côte-Nord	199	✗	✓	✓	✗	✓
Ville de L'Île-Dorval	Montréal	5	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet	Outaouais	634	✗	✗	✓	✗	✓
Ville de L'Île-Perrot	Montérégie	11 281	✗	✓	✓	✓	✗

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Canton de Lingwick	Estrie	456	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes	Outaouais	1 316	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de L'Isle-aux-Coudres	Capitale-Nationale	1 106	✓	✗	✓	✗	✗
Municipalité de L'Islet	Chaudière-Appalaches	3 787	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de L'Isle-Verte	Bas-Saint-Laurent	1 279	✗	✓	✗	✗	✗
Municipalité de Litchfield	Outaouais	459	✗	✗	✓	✗	✓
Canton de Lochaber	Outaouais	431	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Lochaber-Partie-Ouest	Outaouais	888	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	Côte-Nord	428	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Longue-Rive	Côte-Nord	966	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Lorraine	Laurentides	9 519	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lorrainville	Abitibi-Témiscamingue	1 233	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Lotbinière	Chaudière-Appalaches	791	✓	✓	✓	✓	✗
Ville de Louiseville	Mauricie	7 176	✓	✓	✓	✓	✗
Canton de Low	Outaouais	1 022	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Lyster	Centre-du-Québec	1 621	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Macamic	Abitibi-Témiscamingue	2 717	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Maddington Falls	Centre-du-Québec	430	✗	✗	✓	✓	✗
Ville de Magog	Estrie	27 354	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Malartic	Abitibi-Témiscamingue	3 274	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Mandeville	Lanaudière	2 194	✓	✓	✗	✓	✓
Ville de Maniwaki	Outaouais	3 832	✗	✓	✗	✗	✗
Municipalité de Manseau	Centre-du-Québec	807	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Mansfield-et-Pontefract	Outaouais	2 353	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Maria	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 683	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Maricourt	Estrie	430	✓	✓	✓	✓	✗
Ville de Marieville	Montérégie	11 179	✗	✓	✗	✓	✓
Village de Marsoui	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	273	✗	✓	✓	✓	✗

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Canton de Marston	Estrie	720	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Martinville	Estrie	445	✓	✓	✗	✓	✓
Ville de Mascouche	Lanaudière	49 466	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Maskinongé	Mauricie	2 347	✗	✗	✓	✓	✓
Village de Massueville	Montérégie	525	✗	✓	✓	✗	✗
Ville de Matagami	Nord-du-Québec	1 418	✗	✓	✗	✓	✓
Ville de Matane	Bas-Saint-Laurent	14 142	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Matapédia	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	618	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Mayo	Outaouais	665	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de McMasterville	Montérégie	5 909	✗	✓	✗	✓	✓
Canton de Melbourne	Estrie	1 064	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Mercier	Montérégie	14 337	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Messines	Outaouais	1 641	✓	✓	✓	✓	✗
Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 928	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de Métis-sur-Mer	Bas-Saint-Laurent	551	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Milan	Estrie	312	✗	✓	✗	✗	✓
Municipalité de Mille-Isles	Laurentides	1 622	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Mirabel	Laurentides	57 596	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Moffet	Abitibi-Témiscamingue	191	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Montcalm	Laurentides	625	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Mont-Carmel	Bas-Saint-Laurent	1 123	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Montcerf-Lytton	Outaouais	628	✗	✓	✗	✗	✗
Municipalité de Montebello	Outaouais	949	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Mont-Joli	Bas-Saint-Laurent	6 213	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Mont-Laurier	Laurentides	14 149	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Montmagny	Chaudière-Appalaches	11 078	✗	✗	✓	✓	✗
Municipalité de Montpellier	Outaouais	1 012	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Montréal-Est	Montréal	4 012	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Montréal-Ouest	Montréal	5 287	✓	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Ville de Mont-Royal	Montréal	22 027	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire	Montérégie	3 203	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Mont-Saint-Hilaire	Montérégie	19 022	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Mont-Saint-Michel	Laurentides	585	✗	✗	✗	✓	✓
Village de Mont-Saint-Pierre	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	162	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Mont-Tremblant	Laurentides	10 113	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Morin-Heights	Laurentides	4 333	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Mulgrave-et-Derry	Outaouais	359	✓	✓	✗	✓	✓
Ville de Murdochville	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	594	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Namur	Outaouais	571	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Nantes	Estrie	1 413	✓	✓	✗	✗	✓
Municipalité de Napierville	Montérégie	4 110	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Natashquan	Côte-Nord	270	✗	✓	✓	✓	✓
Canton de Nédélec	Abitibi-Témiscamingue	339	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Neuville	Capitale-Nationale	4 440	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de New Carlisle	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 410	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de New Richmond	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 709	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Newport	Estrie	743	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Nicolet	Centre-du-Québec	8 454	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Nominingue	Laurentides	2 095	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Normandin	Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 017	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Normétal	Abitibi-Témiscamingue	779	✗	✗	✗	✗	✓
Village de North Hatley	Estrie	651	✗	✓	✗	✓	✗
Paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	Chaudière-Appalaches	757	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours	Outaouais	293	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-de-Ham	Centre-du-Québec	416	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	Lanaudière	937	✓	✗	✓	✗	✗

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix	Outaouais	644	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette	Outaouais	786	✗	✓	✗	✗	✓
Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Montérégie	11 214	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette	Saguenay–Lac-Saint-Jean	179	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes	Lanaudière	2 909	✗	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes	Centre-du-Québec	697	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	Mauricie	740	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain	Laurentides	796	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-des-Bois	Estrie	960	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	Capitale-Nationale	806	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges	Bas-Saint-Laurent	1 044	✗	✗	✓	✓	✓
Paroisse de Notre-Dame-des-Pins	Chaudière-Appalaches	1 718	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Notre-Dame-des-Prairies	Lanaudière	9 454	✗	✗	✗	✓	✗
Paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Bas-Saint-Laurent	35	✗	✗	✓	✗	✗
Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge	Estrie	668	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Centre-du-Québec	1 000	✓	✓	✓	✓	✓
Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Centre-du-Québec	1 624	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus	Laurentides	1 568	✓	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Mauricie	5 970	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-du-Nord	Abitibi-Témiscamingue	994	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-du-Portage	Bas-Saint-Laurent	1 159	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	Chaudière-Appalaches	377	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Chaudière-Appalaches	886	✗	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Nouvelle	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 712	✗	✗	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Noyan	Montérégie	1 448	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité d'Ogden	Estrie	736	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité d'Oka	Laurentides	5 852	✗	✓	✗	✓	✓
Canton d'Orford	Estrie	4 666	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Ormstown	Montérégie	3 682	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité d'Otter Lake	Outaouais	929	✗	✗	✗	✗	✗
Ville d'Otterburn Park	Montérégie	8 280	✗	✗	✓	✗	✗
Paroisse de Packington	Bas-Saint-Laurent	597	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Padoue	Bas-Saint-Laurent	236	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Palmarolle	Abitibi-Témiscamingue	1 408	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Papineauville	Outaouais	2 092	✗	✓	✗	✗	✓
Paroisse de Parisville	Centre-du-Québec	518	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Paspébiac	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 096	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Percé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 051	Voir note 2	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Péribonka	Saguenay–Lac-Saint-Jean	497	✗	✓	✗	✓	✗[3]
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	Capitale-Nationale	851	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Petite-Vallée	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	174	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Petit-Saguenay	Saguenay–Lac-Saint-Jean	614	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Piedmont	Laurentides	3 129	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Pierreville	Centre-du-Québec	2 192	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Pike River	Estrie	512	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Pincourt	Montérégie	14 968	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Piopolis	Estrie	348	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Plaisance	Outaouais	1 102	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Plessisville	Centre-du-Québec	2 628	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Plessisville	Centre-du-Québec	6 583	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de Pohénégamook	Bas-Saint-Laurent	2 495	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 386	✗	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Village de Pointe-aux-Outardes	Côte-Nord	1 305	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Pointe-Calumet	Laurentides	6 477	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de Pointe-Claire	Montréal	33 382	✗	✓	✓	✓	✓
Village de Pointe-des-Cascades	Montérégie	1 738	✗	✗	✗	✗	✗
Village de Pointe-Fortune	Montérégie	582	✓	✓	✓	✓	✓
Village de Pointe-Lebel	Côte-Nord	1 861	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Pontiac	Outaouais	5 935	✓	✓	✗	✓	✓
Ville de Pont-Rouge	Capitale-Nationale	9 874	✗	✗	✗	✗	✓
Village de Portage-du-Fort	Outaouais	215	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Port-Cartier	Côte-Nord	6 574	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Port-Daniel–Gascons	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 236	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Portneuf	Capitale-Nationale	3 240	✗	✓	✗	✗	✗
Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Côte-Nord	613	✗	✓	✓	✓	✓
Canton de Potton	Estrie	1 817	✗	✓	✓	✗	✗
Municipalité de Poularies	Abitibi-Témiscamingue	692	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Preissac	Abitibi-Témiscamingue	900	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Prévost	Laurentides	13 328	✗	✗	✓	✓	✓
Village de Price	Bas-Saint-Laurent	1 751	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de Princeville	Centre-du-Québec	6 230	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Racine	Estrie	1 372	✓	✗	✗	✓	✓
Paroisse de Ragueneau	Côte-Nord	1 324	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Rapide-Danseur	Abitibi-Témiscamingue	336	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Rapides-des-Joachims	Outaouais	149	✗	✗	✗	✗[3]	✗[3]
Municipalité de Rawdon	Lanaudière	11 402	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Rémigny	Abitibi-Témiscamingue	265	✓	✗	✓	✗	✓
Ville de Repentigny	Lanaudière	85 751	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Richelieu	Montérégie	5 479	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de Richmond	Estrie	3 265	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Rigaud	Montérégie	7 970	✓	✗	✗	✓	✓

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Ville de Rimouski	Bas-Saint-Laurent	49 507	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Ripon	Outaouais	1 617	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	164	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Rivière-à-Claude	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	125	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Capitale-Nationale	550	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Rivière-au-Tonnerre	Côte-Nord	264	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Rivière-Beaudette	Montérégie	2 321	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Rivière-Bleue	Bas-Saint-Laurent	1 198	✓	✓	✓	✓	✗
Ville de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	20 017	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Rivière-Éternité	Saguenay–Lac-Saint-Jean	412	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Rivière-Héva	Abitibi-Témiscamingue	1 496	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Rivière-Ouelle	Bas-Saint-Laurent	967	✗	✓	✓	✗	✓
Ville de Rivière-Rouge	Laurentides	4 430	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Rivière-Saint-Jean	Côte-Nord	211	✗	✗	✓	✓	✗
Ville de Roberval	Saguenay–Lac-Saint-Jean	9 886	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Rochebaucourt	Abitibi-Témiscamingue	130	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Roquemaure	Abitibi-Témiscamingue	405	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Rosemère	Laurentides	13 963	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Rougemont	Montérégie	2 819	✗	✓	✗	✓	✓
Ville de Rouyn-Noranda	Abitibi-Témiscamingue	43 011	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Roxton	Montérégie	1 091	✗	✓	✓	✗	✗
Village de Roxton Falls	Montérégie	1 310	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Roxton Pond	Estrie	4 092	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Sacré-Coeur	Côte-Nord	1 790	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sacré-Coeur-de-Jésus	Chaudière-Appalaches	536	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Adalbert	Chaudière-Appalaches	485	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Adelme	Bas-Saint-Laurent	505	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Adelphe	Mauricie	945	✓	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard	Laurentides	3 526	✓	✓	✗	✓	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Adrien	Estrie	515	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande	Chaudière-Appalaches	396	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Agapit	Chaudière-Appalaches	4 457	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Aimé	Montérégie	458	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs	Capitale-Nationale	1 112	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	Laurentides	785	✗	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Alban	Capitale-Nationale	1 199	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Albert	Centre-du-Québec	1 675	✓	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Alexandre	Montérégie	2 540	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	2 217	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Alexandre-des-Lacs	Bas-Saint-Laurent	284	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Alexis	Lanaudière	1 322	✓	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	498	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts	Mauricie	2 901	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Alfred	Chaudière-Appalaches	517	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Alphonse	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	707	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby	Estrie	3 269	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez	Lanaudière	3 248	✗	✗	✓	✓	✗
Ville de Saint-Amable	Montérégie	12 946	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Ambroise	Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 996	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare	Lanaudière	3 951	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard	Bas-Saint-Laurent	3 064	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-André-Avellin	Outaouais	3 744	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil	Laurentides	2 976	✗	✗	✗	✗	✗[3]

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	679	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-André-de-Restigouche	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	155	✓	✓	✓	✓	✓
Village de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	Saguenay–Lac-Saint-Jean	466	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Anicet	Montérégie	2 669	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Anselme	Chaudière-Appalaches	4 000	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Chaudière-Appalaches	136	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly	Chaudière-Appalaches	1 640	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu	Montérégie	1 706	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Antonin	Bas-Saint-Laurent	4 219	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Apollinaire	Chaudière-Appalaches	7 093	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Armand	Estrie	1 227	✓	✓	✓	✗	✓
Paroisse de Saint-Arsène	Bas-Saint-Laurent	1 221	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Athanase	Bas-Saint-Laurent	306	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Aubert	Chaudière-Appalaches	1 453	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Augustin	Côte-Nord	668	✗	✗	✗	✗	✗
Paroisse de Saint-Augustin	Saguenay–Lac-Saint-Jean	339	✗	✗	✗	✗	✓
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	Capitale-Nationale	19 477	✗	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Augustin-de-Woburn	Estrie	696	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Barnabé	Mauricie	1 192	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud	Montérégie	875	✗	✓	✗	✓	✗
Paroisse de Saint-Barthélemy	Lanaudière	2 030	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Saint-Basile	Capitale-Nationale	2 674	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Basile-le-Grand	Montérégie	17 323	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Benjamin	Chaudière-Appalaches	1 009	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Benoît-du-Lac	Estrie	30	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Benoît-Labre	Chaudière-Appalaches	1 623	✗	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Bernard	Chaudière-Appalaches	2 470	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle	Montérégie	1 600	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville	Montérégie	598	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu	Montérégie	2 113	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Bonaventure	Centre-du-Québec	1 030	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Boniface	Mauricie	4 994	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Bruno	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 937	✗	✗	✓	✗	✓
Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues	Abitibi-Témiscamingue	1 125	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	534	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	Montérégie	26 855	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Calixte	Lanaudière	6 402	✗	✗	✗	✓	Voir note 2
Canton de Saint-Camille	Estrie	536	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis	Chaudière-Appalaches	727	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Casimir	Capitale-Nationale	1 435	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Célestin	Centre-du-Québec	598	✓	✓	✓	✓	✓
Village de Saint-Célestin	Centre-du-Québec	862	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Césaire	Montérégie	5 922	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Charles-Borromée	Lanaudière	14 575	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	Chaudière-Appalaches	2 492	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Saguenay–Lac-Saint-Jean	775	✓	✓	✓	✓	✗
Paroisse de Saint-Charles-Garnier	Bas-Saint-Laurent	232	✗	✓	✓	✗	✗[3]
Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu	Montérégie	1 720	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska	Centre-du-Québec	3 095	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Chrysostome	Montérégie	2 721	✗	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Claude	Estrie	1 190	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Clément	Bas-Saint-Laurent	470	✗	✓	✗	✗	✗
Paroisse de Saint-Cléophas	Bas-Saint-Laurent	333	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon	Lanaudière	219	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Clet	Montérégie	1 797	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Saint-Colomban	Laurentides	17 156	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Côme	Lanaudière	2 277	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Côme–Linière	Chaudière-Appalaches	3 256	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Constant	Montérégie	29 273	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Cuthbert	Lanaudière	1 869	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Cyprien	Bas-Saint-Laurent	1 079	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Cyprien	Chaudière-Appalaches	488	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville	Montérégie	2 041	✗	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard	Chaudière-Appalaches	729	✗	✓	✓	✗	✗[3]
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover	Centre-du-Québec	4 896	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Damase	Montérégie	2 521	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Damase	Bas-Saint-Laurent	347	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 2				
Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet	Chaudière-Appalaches	535	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Damien	Lanaudière	2 175	✗	✗	✗	✗	✗
Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland	Chaudière-Appalaches	1 877	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Saint-David	Montérégie	861	✓	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 880	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie	Bas-Saint-Laurent	510	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton	Estrie	4 385	✗	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu	Montérégie	2 303	✗	✗	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Didace	Lanaudière	682	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Saint-Dominique	Montérégie	2 600	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire	Abitibi-Témiscamingue	445	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Saint-Donat	Lanaudière	4 002	✗	✗	✗	✗	✓
Paroisse de Saint-Donat	Bas-Saint-Laurent	841	✗	✗	✗	✗	✓
Ville de Sainte-Adèle	Laurentides	13 495	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Chaudière-Appalaches	1 130	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	Laurentides	10 832	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici	Bas-Saint-Laurent	940	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir	Montérégie	1 770	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont	Mauricie	612	✗	✗	✓	✓	✗
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré	Capitale-Nationale	2 889	✗	✗	✗	✓	✗
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue	Montréal	5 038	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Mauricie	1 953	✓	✗	✓	✓	✗
Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière	Bas-Saint-Laurent	1 606	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle	Estrie	632	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois	Montérégie	2 138	✗	✗	✗	✓	✗[3]
Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs	Laurentides	3 633	✓	✓	✗	✓	✓
Ville de Sainte-Anne-des-Monts	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6 273	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel	Montérégie	2 766	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Laurentides	14 974	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac	Laurentides	558	✗	✗	✗	✓	✓
Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton	Chaudière-Appalaches	536	✓	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Sainte-Aurélie	Chaudière-Appalaches	832	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Barbe	Montérégie	1 424	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Béatrix	Lanaudière	2 137	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville	Montérégie	1 414	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval	Capitale-Nationale	8 059	✗	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults	Centre-du-Québec	708	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Sainte-Catherine	Montérégie	17 463	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	Estrie	2 588	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Capitale-Nationale	8 047	✗	✗	✗	✗	✓
Paroisse de Sainte-Cécile-de-Lévrard	Centre-du-Québec	382	✓	✓	✓	✗	✓
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton	Estrie	2 229	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton	Estrie	865	✗	✗	✗	✗	✓
Paroisse de Sainte-Christine	Montérégie	712	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne	Capitale-Nationale	594	✗	✗	✓	✗	✓
Municipalité de Sainte-Claire	Chaudière-Appalaches	3 484	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Clotilde	Montérégie	2 386	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 2				
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce	Chaudière-Appalaches	558	✗	✓	✓	✗	✓
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton	Centre-du-Québec	1 582	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Croix	Chaudière-Appalaches	2 513	✗	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Edmond-de-Grantham	Centre-du-Québec	768	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	Saguenay–Lac-Saint-Jean	375	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Édouard	Montérégie	1 373	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Édouard-de-Fabre	Abitibi-Témiscamingue	609	✗	✗	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière	Chaudière-Appalaches	1 192	✗	✗	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé	Mauricie	716	✗	✗	✓	✓	✗
Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	Estrie	542	✗	✓	✗	✗	✓
Municipalité de Sainte-Élisabeth	Lanaudière	1 441	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick	Centre-du-Québec	377	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Lanaudière	1 638	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Sainte-Eulalie	Centre-du-Québec	944	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	Chaudière-Appalaches	329	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	Capitale-Nationale	962	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Félicité	Bas-Saint-Laurent	1 106	✗	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Sainte-Félicité	Chaudière-Appalaches	364	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sainte-Flavie	Bas-Saint-Laurent	886	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Sainte-Florence	Bas-Saint-Laurent	366	✓	✓	✗	✗	✗
Municipalité de Sainte-Françoise	Centre-du-Québec	451	✗	✗	✗	✓	✓
Paroisse de Sainte-Françoise	Bas-Saint-Laurent	395	✓	✓	✗	✓	✗
Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Mauricie	996	✗	✗	✓	✓	✗
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier	Lanaudière	2 346	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé	Abitibi-Témiscamingue	963	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville	Abitibi-Témiscamingue	777	✓	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Hedwidge	Saguenay–Lac-Saint-Jean	873	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot	Montérégie	1 691	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester	Centre-du-Québec	401	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	893	✗	✓	✓	✓	✓

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Paroisse de Sainte-Hélène-de-Mancebourg	Abitibi-Témiscamingue	382	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sainte-Hénédine	Chaudière-Appalaches	1 328	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sainte-Irène	Bas-Saint-Laurent	320	✓	✓	✗	✓	✗
Paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc	Bas-Saint-Laurent	285	✓	✓	✓	✓	✗
Village de Sainte-Jeanne-d'Arc	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 043	✗	✗	✓	✓	✗
Ville de Sainte-Julie	Montérégie	30 200	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Julienne	Lanaudière	10 678	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Justine	Chaudière-Appalaches	1 811	✓	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton	Montérégie	971	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton	Mauricie	1 878	✗	✗	✓	✗	✗
Paroisse de Saint-Éloi	Bas-Saint-Laurent	296	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sainte-Louise	Chaudière-Appalaches	679	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Elphège	Centre-du-Québec	273	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Luce	Bas-Saint-Laurent	2 771	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard	Chaudière-Appalaches	271	✗	✓	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Laurentides	1 376	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Elzéar	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	440	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Elzéar	Chaudière-Appalaches	2 530	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	324	✗	✓	✓	✓	✗
Village de Sainte-Madeleine	Montérégie	2 265	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	277	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare	Lanaudière	1 672	✗	✗	✓	✓	✗
Paroisse de Sainte-Marguerite	Chaudière-Appalaches	1 133	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Laurentides	3 079	✓	✗	✗	✓	✗

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Sainte-Marguerite-Marie	Bas-Saint-Laurent	168	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Sainte-Marie	Chaudière-Appalaches	13 606	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford	Centre-du-Québec	456	✗	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine	Montérégie	2 914	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Marie-Salomé	Lanaudière	1 213	✗	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Sainte-Marthe	Montérégie	1 030	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Laurentides	19 467	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Sainte-Martine	Montérégie	5 640	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Sainte-Mélanie	Lanaudière	3 142	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk	Outaouais	480	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Monique	Centre-du-Québec	518	✗	✗	✓	✗	✗
Municipalité de Sainte-Monique	Saguenay–Lac-Saint-Jean	863	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Sainte-Paule	Bas-Saint-Laurent	245	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Perpétue	Chaudière-Appalaches	1 588	✗	✓	✓	✓	✗
Paroisse de Sainte-Perpétue	Centre-du-Québec	981	✗	✓	✓	✓	✓
Village de Sainte-Pétronille	Capitale-Nationale	1 086	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce	Chaudière-Appalaches	2 381	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Épiphane	Bas-Saint-Laurent	839	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sainte-Praxède	Chaudière-Appalaches	315	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Rita	Bas-Saint-Laurent	294	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford	Chaudière-Appalaches	730	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord	Saguenay–Lac-Saint-Jean	414	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Sabine	Estrie	1 103	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sainte-Sabine	Chaudière-Appalaches	353	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sainte-Séraphine	Centre-du-Québec	372	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Sophie	Laurentides	17 184	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard	Centre-du-Québec	698	✗	✓	✓	✓	✗

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax	Centre-du-Québec	584	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Esprit	Lanaudière	2 014	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Thècle	Mauricie	2 429	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Sainte-Thérèse	Laurentides	26 460	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	995	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	Outaouais	558	✗	✓	✗	✗[3]	✗[3]
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois	Montérégie	957	✓	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton	Estrie	735	✗	✗	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès	Mauricie	4 636	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Eugène	Centre-du-Québec	1 138	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay	Saguenay–Lac-Saint-Jean	457	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues	Abitibi-Témiscamingue	456	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière	Bas-Saint-Laurent	393	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Ursule	Mauricie	1 345	✗	✗	✗	✓	✗
Paroisse de Saint-Eusèbe	Bas-Saint-Laurent	587	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Eustache	Laurentides	45 230	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth	Chaudière-Appalaches	566	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel	Montérégie	2 478	✗	✗	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Fabien	Bas-Saint-Laurent	1 799	✗	✗	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Fabien-de-Panet	Chaudière-Appalaches	925	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré	Laurentides	3 584	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Félicien	Saguenay–Lac-Saint-Jean	10 266	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier	Abitibi-Témiscamingue	939	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey	Centre-du-Québec	1 468	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	Lanaudière	6 682	✓	✗	✗	✓	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 009	✓	✓	✓	✗	✗
Municipalité de Saint-Ferdinand	Centre-du-Québec	2 050	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	Capitale-Nationale	3 462	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Flavien	Chaudière-Appalaches	1 624	✓	✓	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Fortunat	Chaudière-Appalaches	262	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-François-d'Assise	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	631	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Chaudière-Appalaches	1 627	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Capitale-Nationale	569	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-François-de-Sales	Saguenay–Lac-Saint-Jean	628	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-François-du-Lac	Centre-du-Québec	1 966	✗	✗	✓	✗	✗
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton	Estrie	2 387	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger	Bas-Saint-Laurent	249	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Frédéric	Chaudière-Appalaches	1 076	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Fulgence	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 113	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Gabriel	Lanaudière	2 673	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon	Lanaudière	2 654	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski	Bas-Saint-Laurent	1 149	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier	Capitale-Nationale	3 560	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant	Bas-Saint-Laurent	695	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Gédéon	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 164	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce	Chaudière-Appalaches	2 157	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Georges	Chaudière-Appalaches	33 348	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville	Montérégie	1 160	✗	✗	✗	✓	✗

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	Estrie	958	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Gérard-Majella	Montérégie	230	✓	✓	✗	✗	✓
Paroisse de Saint-Germain	Bas-Saint-Laurent	283	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham	Centre-du-Québec	4 979	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Gervais	Chaudière-Appalaches	2 197	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Gilbert	Capitale-Nationale	297	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Gilles	Chaudière-Appalaches	2 686	✗	✗	✗	✓	✓
Canton de Saint-Godefroi	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	335	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Guillaume	Centre-du-Québec	1 486	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Guy	Bas-Saint-Laurent	53	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Saint-Henri	Chaudière-Appalaches	5 705	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	Saguenay–Lac-Saint-Jean	877	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Herménégilde	Estrie	704	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Hilaire-de-Dorset	Chaudière-Appalaches	99	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Hilarion	Capitale-Nationale	1 118	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Hippolyte	Laurentides	9 886	✗	✓	✗	✓	✓
Ville de de Saint-Honoré	Saguenay–Lac-Saint-Jean	6 026	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley	Chaudière-Appalaches	1 548	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	736	✓	✓	✓	✗	✗
Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	1 350	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Hugues	Montérégie	1 352	✓	✗	✗	✓	✗
Ville de Saint-Hyacinthe	Montérégie	56 886	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola	Lanaudière	2 054	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge	Estrie	699	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Irénée	Capitale-Nationale	652	✓	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Isidore	Chaudière-Appalaches	3 072	✓	✓	✓	✗	✓
Paroisse de Saint-Isidore	Montérégie	2 710	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton	Estrie	666	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Saint-Jacques	Lanaudière	4 148	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	Chaudière-Appalaches	681	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	Chaudière-Appalaches	178	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur	Montérégie	1 922	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	Chaudière-Appalaches	1 043	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	Montérégie	3 203	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf	Chaudière-Appalaches	363	✗	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Jean-de-Cherbourg	Bas-Saint-Laurent	168	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu	Bas-Saint-Laurent	1 596	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	Bas-Saint-Laurent	240	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Capitale-Nationale	1 253	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	Lanaudière	4 517	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli	Chaudière-Appalaches	3 418	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Montérégie	98 036	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Jérôme	Laurentides	78 839	✗	✗	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Joachim	Capitale-Nationale	1 415	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford	Estrie	1 369	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Chaudière-Appalaches	4 891	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine	Chaudière-Appalaches	1 718	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	391	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage	Bas-Saint-Laurent	539	✓	✓	✓	✓	✓

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables	Chaudière-Appalaches	412	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel	Montérégie	1 608	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	Laurentides	7 078	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Jude	Montérégie	1 352	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Jules	Chaudière-Appalaches	550	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Julien	Chaudière-Appalaches	368	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières	Chaudière-Appalaches	656	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	Bas-Saint-Laurent	574	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Justin	Mauricie	994	✗	✗	✗	✗	✗
Paroisse de Saint-Lambert	Abitibi-Témiscamingue	197	✗	✗	✗	✓	✗
Ville de Saint-Lambert	Montérégie	22 725	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon	Chaudière-Appalaches	6 762	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	Capitale-Nationale	1 812	✗	✓	✗	✓	✓
Ville de Saint-Lazare	Montérégie	21 250	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse	Chaudière-Appalaches	1 319	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Léandre	Bas-Saint-Laurent	366	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston	Centre-du-Québec	2 449	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf	Capitale-Nationale	1 132	✓	✓	✓	✗	✓
Paroisse de Saint-Léon-de-Standon	Chaudière-Appalaches	1 110	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Léon-le-Grand	Bas-Saint-Laurent	946	✗	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Léon-le-Grand	Mauricie	923	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Liboire	Montérégie	3 066	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Liguori	Lanaudière	2 017	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Lin–Laurentides	Lanaudière	22 663	✗	✗	✓	✗	✗
Municipalité de Saint-Louis	Montérégie	717	✗	✓	✗	✗	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford	Centre-du-Québec	1 139	✓	✗	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague	Chaudière-Appalaches	362	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague	Montérégie	1 669	✗	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	Bas-Saint-Laurent	1 248	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse	Chaudière-Appalaches	435	✗	✗	✓	✗	✗
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes	Mauricie	558	✓	✗	✓	✗	✗
Municipalité de Saint-Lucien	Centre-du-Québec	1 749	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Ludger	Estrie	1 045	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Saguenay–Lac-Saint-Jean	631	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Magloire	Chaudière-Appalaches	656	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham	Centre-du-Québec	1 391	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Malachie	Chaudière-Appalaches	1 527	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Malo	Estrie	480	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery	Abitibi-Témiscamingue	891	✓	✓	✓	Voir note 2	✓
Ville de Saint-Marc-des-Carrières	Capitale-Nationale	2 936	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Marc-du-Lac-Long	Bas-Saint-Laurent	385	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Marcel	Chaudière-Appalaches	418	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu	Montérégie	519	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Marcellin	Bas-Saint-Laurent	345	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu	Montérégie	2 187	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Martin	Chaudière-Appalaches	2 550	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu	Montérégie	4 539	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Mathieu	Montérégie	2 322	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil	Montérégie	2 646	✗	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux	Bas-Saint-Laurent	663	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana	Abitibi-Témiscamingue	779	✓	✗	✓	✗	✓
Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc	Mauricie	1 358	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 2				
Paroisse de Saint-Maurice	Mauricie	3 410	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 088	✗	✗	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Médard	Bas-Saint-Laurent	194	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Michel	Montérégie	3 454	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	Chaudière-Appalaches	1 804	✓	✗	✓	✗	✗
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	Lanaudière	2 365	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	Bas-Saint-Laurent	1 059	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Modeste	Bas-Saint-Laurent	1 163	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Moïse	Bas-Saint-Laurent	568	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Narcisse	Mauricie	1 812	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Chaudière-Appalaches	1 126	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski	Bas-Saint-Laurent	1 008	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Saint-Nazaire	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 073	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton	Montérégie	852	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester	Chaudière-Appalaches	355	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse	Chaudière-Appalaches	737	✓	✓	✗	✓	✓
Village de Saint-Noël	Bas-Saint-Laurent	401	✓	✗	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Norbert	Lanaudière	1 038	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska	Centre-du-Québec	1 205	✗	✗	✗	✓	✗
Paroisse de Saint-Octave-de-Métis	Bas-Saint-Laurent	516	✗	✗	✗	✗	✓
Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne	Chaudière-Appalaches	1 379	✓	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Omer	Chaudière-Appalaches	268	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth	Bas-Saint-Laurent	554	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Ours	Montérégie	1 693	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Pacôme	Bas-Saint-Laurent	1 555	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Pamphile	Chaudière-Appalaches	2 358	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Pascal	Bas-Saint-Laurent	3 468	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage	Chaudière-Appalaches	1 062	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington	Montérégie	2 309	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Paul	Lanaudière	6 331	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford	Montérégie	3 019	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix	Bas-Saint-Laurent	306	✗	✗	✗	Voir note 2	✓
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Montérégie	2 108	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy	Chaudière-Appalaches	779	✓	✓	✓	✓	✗[3]
Municipalité de Saint-Paulin	Mauricie	1 514	✗	✓	✗	✓	✗
Paroisse de Saint-Philémon	Chaudière-Appalaches	709	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Philibert	Chaudière-Appalaches	352	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Philippe	Montérégie	7 127	✗	✗	✗	✓	✗
Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri	Bas-Saint-Laurent	807	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Pie	Montérégie	5 782	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Pie-de-Guire	Centre-du-Québec	448	✓	✓	✓	✓	✓
Village de Saint-Pierre	Lanaudière	293	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Pierre-Baptiste	Centre-du-Québec	523	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton	Chaudière-Appalaches	887	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	Bas-Saint-Laurent	109	✗	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Chaudière-Appalaches	913	✗	✗	✗	✓	✓

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Capitale-Nationale	2 102	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Centre-du-Québec	1 090	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Placide	Laurentides	1 753	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Polycarpe	Montérégie	2 388	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Prime	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 768	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Prosper	Chaudière-Appalaches	3 579	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain	Mauricie	536	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Raphaël	Chaudière-Appalaches	2 345	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Saint-Raymond	Capitale-Nationale	10 758	✓	✓	✗	✓	✓
Ville de Saint-Rémi	Montérégie	8 847	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick	Centre-du-Québec	456	✓	✓	✓	✓	✗[3]
Paroisse de Saint-René	Chaudière-Appalaches	799	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-René-de-Matane	Bas-Saint-Laurent	985	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Robert	Montérégie	1 772	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin	Estrie	568	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan	Lanaudière	5 373	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac	Mauricie	306	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu	Montérégie	2 300	✓	✗	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies	Chaudière-Appalaches	938	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Roch-Ouest	Lanaudière	279	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Romain	Estrie	713	✓	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Rosaire	Centre-du-Québec	862	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Samuel	Centre-du-Québec	773	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saints-Anges	Chaudière-Appalaches	1 176	✓	✗	✗	✓	✓
Ville de Saint-Sauveur	Laurentides	10 874	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Sébastien	Estrie	651	✓	✓	✓	✓	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Sébastien	Montérégie	707	✗	✗	✓	✓	✗
Paroisse de Saint-Sévère	Mauricie	318	✗	✗	✗	✗	✓
Paroisse de Saint-Séverin	Chaudière-Appalaches	276	✗	✗	✓	✓	✗
Paroisse de Saint-Séverin	Mauricie	839	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Siméon	Capitale-Nationale	1 157	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Siméon	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 163	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Simon	Montérégie	1 425	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski	Bas-Saint-Laurent	425	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines	Chaudière-Appalaches	598	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Sixte	Outaouais	483	✓	✓	✓	✓	✗
Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens	Centre-du-Québec	265	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Saint-Stanislas	Mauricie	1 013	✓	✗	✓	✗	✗
Municipalité de Saint-Stanislas	Saguenay–Lac-Saint-Jean	381	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka	Montérégie	1 745	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Sulpice	Lanaudière	3 409	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Sylvère	Centre-du-Québec	784	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Sylvestre	Chaudière-Appalaches	1 033	✗	✓	✗	✗	✓
Municipalité de Saint-Télesphore	Montérégie	783	✗	✗	✗	✗	✓
Paroisse de Saint-Tharcisius	Bas-Saint-Laurent	422	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton	Montérégie	1 519	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Théophile	Chaudière-Appalaches	703	✗	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Thomas	Lanaudière	3 481	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme	Saguenay–Lac-Saint-Jean	669	✗	✓	✓	✓	✗
Paroisse de Saint-Thuribe	Capitale-Nationale	290	✓	✓	✓	✓	✗[3]
Ville de Saint-Tite	Mauricie	3 699	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	Capitale-Nationale	1 445	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Ubalde	Capitale-Nationale	1 372	✓	✓	✓	✓	✓

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Saint-Ulric	Bas-Saint-Laurent	1 571	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Urbain	Capitale-Nationale	1 370	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Urbain-Premier	Montérégie	1 294	✗	✗	✓	✗	✓
Municipalité de Saint-Valentin	Montérégie	437	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Valère	Centre-du-Québec	1 254	✓	✓	✗	✓	✓
Paroisse de Saint-Valérien	Bas-Saint-Laurent	852	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	Montérégie	1 807	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Vallier	Chaudière-Appalaches	1 085	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette	Estrie	96	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Saint-Vianney	Bas-Saint-Laurent	433	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Victor	Chaudière-Appalaches	2 442	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Wenceslas	Centre-du-Québec	1 165	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Zacharie	Chaudière-Appalaches	1 658	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Zénon	Lanaudière	1 116	✗	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Bas-Saint-Laurent	352	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval	Centre-du-Québec	694	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Saint-Zotique	Montérégie	8 952	✗	✗	✓	✗	✗
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Montérégie	42 410	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Sayabec	Bas-Saint-Laurent	1 752	✓	✗	✗	✓	✗
Ville de Schefferville	Côte-Nord	157	✗	✗	✓	✓	✓
Ville de Scotstown	Estrie	479	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Municipalité de Scott	Chaudière-Appalaches	2 649	✓	✓	✓	✓	✗
Paroisse de Senneterre	Abitibi-Témiscamingue	1 151	✗	✓	✗	✓	✓
Ville de Senneterre	Abitibi-Témiscamingue	2 753	✗	✗	✗	✓	✓
Village de Senneville	Montréal	981	✓	✗	✓	✓	✓
Ville de Sept-Îles	Côte-Nord	25 083	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de Shannon	Capitale-Nationale	6 273	✓	✗	✗	✓	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Ville de Shawinigan	Mauricie	49 571	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Shawville	Outaouais	1 552	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Sheenboro	Outaouais	120	✗	✗	✗	✗	✗[3]
Canton de Shefford	Estrie	7 307	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Shigawake	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	275	✓	✓	✗	✓	✓
Ville de Sorel-Tracy	Montérégie	34 933	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Stanbridge East	Estrie	867	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Stanbridge Station	Estrie	275	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Stanstead	Estrie	963	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Stanstead	Estrie	2 788	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Stanstead-Est	Estrie	605	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Stoke	Estrie	3 057	✗	✓	✓	✓	✓
Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury	Capitale-Nationale	9 088	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Stornoway	Estrie	527	✗	✗	✗	✓	✓
Canton de Stratford	Estrie	933	✗	✓	✓	✓	✓
Village de Stukely-Sud	Estrie	1 111	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Sutton	Estrie	4 093	✓	✗	✗	✓	✓
Village de Tadoussac	Côte-Nord	785	✗	✓	✗	✗	✓
Municipalité de Taschereau	Abitibi-Témiscamingue	926	✓	✗	✓	✓	✓
Ville de Témiscaming	Abitibi-Témiscamingue	2 353	✗	✗	✗	✗	✓
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	Bas-Saint-Laurent	4 922	✗	✓	✓	✗	✓
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	Montérégie	1 965	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Thetford Mines	Chaudière-Appalaches	25 670	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité de Thorne	Outaouais	465	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Thurso	Outaouais	2 916	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Tingwick	Centre-du-Québec	1 430	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Tourville	Chaudière-Appalaches	579	✓	✓	✓	✓	✓
Canton de Trécesson	Abitibi-Témiscamingue	1 241	✗	✗	✗	✓	✓

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Très-Saint-Rédempteur	Montérégie	970	✓	✓	✓	✓	✓
Paroisse de Très-Saint-Sacrement	Montérégie	1 229	✗	✗	✗	✗	✗
Village de Tring-Jonction	Chaudière-Appalaches	1 422	✗	✗	✗	✓	✓
Ville de Trois-Pistoles	Bas-Saint-Laurent	3 150	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Trois-Rives	Mauricie	390	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Ulverton	Estrie	418	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité d'Upton	Montérégie	2 152	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Val-Alain	Chaudière-Appalaches	985	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité de Val-Brillant	Bas-Saint-Laurent	900	✓	✗	✗	✓	✗
Canton de Valcourt	Estrie	1 034	✗	✓	✗	✓	✓
Ville de Valcourt	Estrie	2 142	✗	✓	✗	✓	✓
Village de Val-David	Laurentides	5 306	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Val-des-Bois	Outaouais	874	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Val-des-Lacs	Laurentides	719	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Val-des-Monts	Outaouais	12 215	✓	✓	✓	✗	✓
Ville de Val-des-Sources	Estrie	6 837	✗	✗	✗	✗	✗
Ville de Val-d'Or	Abitibi-Témiscamingue	32 932	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Val-Joli	Estrie	1 654	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Vallée-Jonction	Chaudière-Appalaches	1 862	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Val-Morin	Laurentides	2 997	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Val-Racine	Estrie	167	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Val-Saint-Gilles	Abitibi-Témiscamingue	171	✓	✗	✗	✓	✗
Ville de Varennes	Montérégie	21 498	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Vaudreuil-Dorion	Montérégie	41 019	✗	✗	✗	✗	✗
Village de Vaudreuil-sur-le-Lac	Montérégie	1 369	✓	✓	✓	✗	✗
Municipalité de Venise-en-Québec	Montérégie	1 741	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité de Verchères	Montérégie	5 836	✗	✗	✗	✗	✓
Ville de Victoriaville	Centre-du-Québec	47 516	✗	✗	✗	✓	✗
Ville de Ville-Marie	Abitibi-Témiscamingue	2 483	✗	✗	✗	✗	✓

ANNEXE 2A

ANNEXE 2A

Municipalité	Région administrative	Population	Exercices financiers audités				
			2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité de Villeroy	Centre-du-Québec	467	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité de Waltham	Outaouais	375	✗	✗	✗	✗	✓
Village de Warden	Estrie	365	✓	✓	✓	✓	✓
Ville de Warwick	Centre-du-Québec	4 783	✓	✓	✗	✓	✓
Ville de Waterloo	Estrie	4 632	✗	✓	✗	✓	✓
Ville de Waterville	Estrie	2 213	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Weedon	Estrie	2 637	✗	✗	✗	✓	✓
Canton de Wentworth	Laurentides	560	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Wentworth-Nord	Laurentides	1 418	✓	✗	✗	✗	✗[3]
Canton de Westbury	Estrie	1 055	✗	✓	✓	✓	✓
Ville de Westmount	Montréal	20 974	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité de Wickham	Centre-du-Québec	2 562	✗	✓	✓	✓	✗
Ville de Windsor	Estrie	5 323	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité de Wotton	Estrie	1 380	✗	✓	✓	✗	✓
Municipalité de Yamachiche	Mauricie	2 877	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité de Yamaska	Montérégie	1 715	✓	✓	✓	✓	✓

1. Pour cet exercice financier, le rapport financier n'est pas requis.
2. La municipalité faisait l'objet d'une administration provisoire ou d'une tutelle de la Commission au cours de la période visée.
3. À la date de fin des travaux d'audit, le rapport financier n'avait pas été transmis au MAMH par la municipalité pour cet exercice.

ANNEXE 2B

Sommaire des résultats des MRC et des communautés métropolitaines

Les résultats de nos travaux sont présentés ci-dessous. Ces résultats ont été validés auprès de chaque MRC et des communautés métropolitaines auditées. Nous indiquons donc, pour l'objectif de l'audit, si la MRC ou la communauté métropolitaine s'est conformée ou non aux exigences, et ce, pour chaque année visée par le présent audit.

La date de transmission du rapport financier est mentionnée à la page S68 de tous les rapports financiers des municipalités, disponibles sur le site Web du MAMH dans la section Profil financier et autres publications.

MRC	Exercices financiers				
	2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité régionale de comté d'Abitibi	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté d'Acton	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil	✗	✓	✗	✗	✓
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté d'Avignon	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Bécancour	✗	✗	✗	✗	✗[1]
Municipalité régionale de comté de Bellechasse	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité régionale de comté de Bonaventure	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Caniapiscau	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Charlevoix	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Coaticook	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de D'Autray	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes	✗	✗	✗	✗	✗[1]
Municipalité régionale de comté de Drummond	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Joliette	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Kamouraska	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé	✗	✓	✗	✗	✗
Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de La Matanie	✓	✗	✗	✗	✓
Municipalité régionale de comté de La Matapédia	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de La Mitis	✗	✗	✗	✓	✓

ANNEXE 2B

MRC	Exercices financiers				
	2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce	✓	✓	✓	✗	✓
Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord	✗	✗	✓	✗	✓
Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de L'Assomption	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté du Golfe-du-Saint-Laurent	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité régionale de comté du Granit	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François	✗	✗	✗	✗	✗[1]
Municipalité régionale de comté de L'Érable	✓	✓	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté des Appalaches	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté des Basques	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté des Chenaux	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais	✗	✗	✗	✗	✓
Municipalité régionale de comté des Etchemins	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté des Laurentides	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté des Maskoutains	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté des Moulins	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut	✗	✗	✓	✗	✗
Municipalité régionale de comté des Sources	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans	✓	✗	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de L'Islet	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	✗	✓	✓	✓	✗
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	✗	✗	✓	✓	✗
Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté de Maskinongé	✗	✓	✓	✓	✗

ANNEXE 2B

MRC	Exercices financiers				
	2016	2017	2018	2019	2020
Municipalité régionale de comté de Matawinie	✗	✗	✗	✗	✗
Municipalité régionale de comté de Mékinac	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Memphrémagog	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Minganie	✗	✓	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté de Montcalm	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Montmagny	✓	✓	✓	✗	✓
Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska	✓	✗	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté de Papineau	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Pontiac	✗	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Portneuf	✓	✓	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette	✓	✗	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup	✗	✗	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Robert-Cliche	✓	✓	✓	✓	✗
Municipalité régionale de comté de Roussillon	✗	✓	✗	✗	✗
Municipalité régionale de comté de Rouville	✗	✗	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières	✓	✓	✓	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté de Témiscouata	✗	✗	✗	✓	✗
Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville	✗	✓	✗	✓	✓
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges	✗	✗	✗	✓	✗

Organisme municipal	Exercices financiers				
	2016	2017	2018	2019	2020
Communauté métropolitaine de Montréal	✓	✓	✓	✓	✗[1]
Communauté métropolitaine de Québec	✓	✓	✓	✓	✓

1. À la date de fin des travaux d'audit, le rapport financier n'avait pas été transmis au MAMH par la MRC ou la communauté métropolitaine pour cet exercice.

Commission municipale Québec

La saine gestion au bénéfice de tous

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.5) **Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2021**

Il est procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021 conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.6) **Dépôt du rapport d'adjudication du trésorier - vente d'une émission d'obligations**

CONSIDÉRANT les articles 554 et 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder un contrat conformément à l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes* (2015-131) qui permet au trésorier d'accorder un contrat au nom de la ville pour la vente d'une émission d'obligations à la personne qui y a droit conformément à l'article 554 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant ce règlement, le trésorier doit transmettre au conseil un rapport à la première séance qui suit l'exercice de ce pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a accordé un contrat, le 12 janvier 2022, concernant la vente d'une émission d'obligations datée du 24 janvier 2022.

Il est procédé au dépôt du rapport d'adjudication du trésorier daté du 12 janvier 2022, concernant la vente d'une émission d'obligations d'un montant de 7 238 000 $ datée du 24 janvier 2022.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.7) **Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2021**

PROJET

CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement de 1 903 455 $ pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique de gestion des surplus* par le conseil municipal (résolution 2021-04-107);

CONSIDÉRANT la modification proposée à la Politique afin d'y ajouter un excédent affecté *Projets spéciaux*;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité économique.

DE MODIFIER la Politique afin qu'elle se lise comme suit :

1. Maintenir un excédent de fonctionnement non affecté de 2 500 000 $ représentant environ 4 % du budget de fonctionnement pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues;

2. Rembourser toute somme à l'excédent de fonctionnement non affecté qui aurait été utilisé pour équilibrer le budget annuel, le cas échéant;

3. Renflouer la réserve pour conditions climatiques, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer les frais d'exploitation reliés à des conditions climatiques exceptionnelles ou imprévues (2011-81)*;

4. Renflouer la réserve pour immobilisations, sous réserve du maximum prévu au *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer partiellement les coûts futurs en immobilisations (2008-41)*;

5. Renflouer le fonds de roulement, sous réserve du maximum prévu au *Règlement ayant pour objet l'augmentation du fonds de roulement (2012-97)*;

6. Renflouer l'excédent affecté *Fonds verts* jusqu'à un maximum de 200 000 $;

7. Renflouer l'excédent affecté *Projets spéciaux* jusqu'à un maximum de 1 000 000 $;

8. Utiliser le solde résiduel, le cas échéant, pour bonifier l'excédent affecté *Fonds d'immobilisations*.

D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2021 de la façon suivante :

1. Maintenir l'excédent de fonctionnement non affecté à 2 500 000 $;
2. Renflouer l'excédent affecté *Fonds verts* d'un montant de 37 167 $;
3. Renflouer l'excédent affecté *Projets spéciaux* d'un montant de 1 000 000 $;
4. Bonifier l'excédent affecté *Fonds d'immobilisations* d'un montant de 32 394 $.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.8) **Financement pour l'achat d'une souffleuse automotrice**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'unité #511 qui a atteint sa fin de vie utile;

D'AUTORISER le financement pour l'achat d'une souffleuse automotrice pour un montant de 375 000 $, taxes nettes, à même le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 10 ans.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.9) **Financement de l'éclairage pour le PVM1 et le PVM2.**

D'AUTORISER le financement pour le remplacement de l'éclairage pour le parc de la voie maritime (PVM1 et PVM2) pour un montant de 75 000 $, taxes nettes, à même le paiement comptant progressif.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.10) **Financement pour l'achat d'un camion 12 roues**

D'AUTORISER le financement pour l'achat d'un camion 12 roues pour un montant de 290 000 $ taxes nettes à même le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 10 ans.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(4.11) **Budget - Projets spéciaux**

D'AUTORISER le budget de 100 000 $ pour soutenir la démarche de refonte du plan d'urbanisme financé à même l'excédent affecté *Projets spéciaux*.

D'AUTORISER le budget de 500 000 $ pour entreprendre les démarches de relocalisation des employés de l'hôtel de ville financé à même l'excédent affecté *Projets spéciaux*.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(5.1) **Dépôt de la liste des embauches**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, c. C-27);

La mairesse procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 11 au 31 mars 2022.

PROJET

Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 11 au 31 mars 2022

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2022-03-13	Nomination	Indéterminé	[redacted]	Ouvrier de la voie publique	Service des travaux publics / voirie	Cols bleus	Régulier
2022-03-20	Nomination	Indéterminé	[redacted]	Ouvrier de la voie publique	Service des travaux publics / voirie	Cols bleus	Régulier
2022-03-27	Nomination	Indéterminé	[redacted]	Ouvrier des parcs	Service des travaux publics / Parcs, espace verts et événements	Cols bleus	Régulier
2022-03-27	Nomination	Indéterminé	[redacted]	Ouvrier des parcs	Service des travaux publics / Parcs, espace verts et événements	Cols bleus	Régulier
2022-03-28	Changement d'affectation	Indéterminé	[redacted]	Commis aux comptes à payer	Direction des finances	Cols blancs	Régulier
2022-03-28	Changement d'affectation	Indéterminé	[redacted]	Réceptionniste	Direction des finances	Cols blancs	Régulier
2022-03-28	Nomination	Indéterminé	[redacted]	Secrétaire de la culture et des loisirs	Direction de la culture et des loisirs	Cols blancs	Régulier

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(5.3) **Nomination - Chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux**

DE NOMMER madame Stéphanie Fournier au poste de *Chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux*, avec entrée en fonction le 21 avril 2022, selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre* présentement en vigueur.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.1) **Renouvellement du contrat 19LSVC01 - Services d'entretien et de surfaçage de la patinoire à l'aréna Eric-Sharp**

PROJET

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 18 février 2019, le conseil a, par l'adoption de la résolution nº 2019-02-053, adjugé le contrat nº 19LSVC01 à l'entreprise *SODEM inc.*, pour les services d'entretien et de surfaçage de la patinoire à l'aréna Eric-Sharp pour la période initiale du 20 février 2019 au 31 mai 2022 avec une option de renouvellement d'une saison;

CONSIDÉRANT QUE la Division des loisirs et de la vie communautaire souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement.

DE RENOUVELER le contrat nº 19LSVC01 ayant pour objet les services d'entretien et de surfaçage de la patinoire à l'aréna Eric-Sharp pour la saison 2022-2023 avec l'entreprise *SODEM inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 246 737,57 $, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-831-00-529;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.2) **Renouvellement du contrat 20CL02 - Services d'entretien ménager et de manoeuvre au centre de loisirs**

PROJET

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution nº 2020-04-107, adjugé le contrat nº 20CL02 à l'entreprise *Service d'entretien Vimont inc.*, pour les services d'entretien ménager et de manoeuvre au centre de loisirs pour une période initiale de deux ans, soit du 1er juin 2020 au 31 mai 2022 avec une option de renouvellement d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la culture et des loisirs souhaite se prévaloir de la 1re et seule option de renouvellement.

DE RENOUVELER le contrat de services nº 20CL02 ayant pour objet les services d'entretien ménager et de manoeuvre au centre de loisirs pour une période d'un an avec l'entreprise *Service d'entretien Vimont inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 265 811,28 $, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-828-00-522;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.3) **Renouvellement du contrat 20CL03 - Services d'entretien ménager et de manoeuvre pour le centre multifonctionnel**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 20 avril 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution nº 2020-04-108, adjugé le contrat nº 20CL03 à l'entreprise *Service d'entretien Vimont inc.*, pour les services d'entretien ménager et de manoeuvre pour le centre multifonctionnel pour une période initiale de deux ans, soit du 1er juin 2020 au 31 mai 2022 avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Division des arts et de la culture souhaite se prévaloir de la 1re option de renouvellement.

DE RENOUVELER le contrat de services nº 20CL03 ayant pour objet les services d'entretien ménager et de manoeuvre pour le centre multifonctionnel pour une période d'un an avec l'entreprise *Service d'entretien Vimont inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 61 994,52 $, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-777-00-418;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.4) **Renouvellement du contrat 20ENV03 - Travaux d'élagage et d'haubanage**

PROJET

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 15 juin 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution nº 2020-06-159, adjugé le contrat nº 20ENV03 à l'entreprise *Émondage SBP*, pour les travaux d'élagage et d'haubanage pour une période initiale de deux ans, soit du 16 juin 2020 au 15 juin 2022 avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'environnement souhaite se prévaloir de la 1re option de renouvellement.

DE RENOUVELER le contrat de services nº 20ENV03 ayant pour objet les travaux d'élagage et d'haubanage pour une période d'un an avec l'entreprise *Émondage SBP*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 226 539,84 $, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.5) **Renouvellement du contrat 20ENV04 - Travaux d'abattage et d'essouchage**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 15 juin 2020, le conseil a, par l'adoption de la résolution nº 2020-06-160, adjugé le contrat nº 20ENV04 à l'entreprise *Émondage SBP*, pour les travaux d'abattage et d'essouchage pour une période initiale de deux ans, soit du 16 juin 2020 au 15 juin 2022 avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'environnement souhaite se prévaloir de la 1re option de renouvellement.

DE RENOUVELER le contrat de services nº 20ENV04 ayant pour objet les travaux d'abattage et d'essouchage pour une période d'un an avec l'entreprise *Émondage SBP*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 200 596,96 $, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.6) **Appel d'offres 22TP03 - Disposition de sol A et AB**

PROJET

D'ADJUGER le contrat de services nº 22TP03 ayant pour objet la disposition de sol A et AB à la seule entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Sanexen Services Environnementaux inc*., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 étant estimée à 22 995 $, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-415-12-411;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.7) **Appel d'offres 22ÉQUI01 - Acquisition de deux tracteurs à trottoir**

PROJET

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement nº 22ÉQUI01 ayant pour objet l'acquisition de deux tracteurs à trottoir à la seule l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Centre Agricole J.L.D. inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 180 538,34 $, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense aux fonds de roulement;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.8) **Appel d'offres 22GN02 - Réfection de bordures et trottoirs**

PROJET

D'ADJUGER le contrat de construction nº 22GN02 ayant pour objet la réfection de bordures et trottoirs à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Construction G3 inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 403 941,67 $, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 414 040,21 $, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 403 941,67 $ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (10 098,54 $) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 153 598,60 $, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 000 000 $* (2019-170);

D'IMPUTER la somme de 79 484,42 $, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 $* (2020-177);

D'IMPUTER la somme de 180 957,19 $, toutes taxes comprises, au *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville 2021 et un emprunt de 1 500 000 $* (2020-182);

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.9) **Appel d'offres 22GN10 - Travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville**

PROJET

CONSIDÉRANT la fermeture temporaire de l'hôtel de ville en raison de la présence de moisissures dans l'air;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres no 22GN10 ayant pour objet les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil devra se pencher sur l'ampleur des travaux à réaliser.

DE REJETER l'appel d'offres nº 22GN10 relative aux travaux de réfection de la toiture à l'hôtel de ville en raison de force majeure ayant causé la fermeture du bâtiment; et

D'ABROGER la résolution no 2022-03-62 ayant pour objet le financement du projet de réfection de la toiture de l'hôtel de ville, adoptée par le conseil lors de la séance du 21 mars 2022.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.10) **Appel d'offres 22GN05 - Reconstruction d'une partie de l'avenue de Putney (Robitaille à Smiley) et de la rue Robitaille (Durocher à Brixton)**

PROJET

CONSIDÉRANT l'approbation à venir du règlement d'emprunt nº 2022-195 décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de reconstruction de la partie de l'avenue de Putney comprise entre les rues Robitaille et Smiley ainsi que la partie de la rue Robitaille comprise entre les avenues de Brixton et Durocher au montant de 3 890 000 $;

CONSIDÉRANT que les travaux sont éligibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence et contribution Québec (TECQ 2019-2023) pour un montant potentiel de 1 500 000 $;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, est *Excavation Civilpro Inc.*

D'ADJUGER le contrat de construction nº 22GN05 ayant pour objet la Reconstruction d'une partie de l'ave de Putney (Robitaille à Smiley) et de la rue Robitaille (Durocher à Brixton) à *Excavation Civilpro inc.*, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt nº 2022-195, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 2 570 317,01 $, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 2 698 832,86 $, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 2 570 317,01 $ à laquelle s'ajoute une somme équivalente à 5 % (128 515,85 $) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 2 698 832,86 $, toutes taxes comprises, au *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour les travaux de reconstruction de la partie de l'avenue de Putney comprise entre les rues Robitaille et Smiley ainsi que la partie de la rue Robitaille comprise entre les avenues de Brixton et Durocher au montant de 3 890 000 $* (2022-195) sous réserve de l'approbation de ce dernier;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.11) **Octroi de contrat - Cyberassurance**

PROJET

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

QUE la Ville de Saint-Lambert joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'obtention d'une soumission auprès du courtier d'assurance retenu pour un contrat de produits d'assurance contre les cyber-risques à mettre en vigueur suivant les démarches auprès du courtier d'assurance, dans le cadre du regroupement pour la période du 1er juillet 2019 jusqu'au 1er juillet 2024. Il est entendu que l'assurance entrera en vigueur une fois que le courtier retenu aura transmis une confirmation d'assurance à la municipalité.

D'AUTORISER la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques» soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

QUE la Ville de Saint-Lambert autorise le paiement de la cyberassurance pour le terme du 21 mars 2022 au 1er juillet 2023.

QUE la nouvelle prime totale pour ce terme est de 16 904 $ + 9% de taxes ainsi que 150 $ de frais de l'assureur.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-191-00-421.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(6.12) **Contrat d'assurance 2021-2022 - Biens, bris des équipements et délits**

PROJET

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partie, avec d'autres municipalités, à une entente de regroupement conclue pour une durée de cinq ans, soit du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2025, pour l'acquisition de polices d'assurance avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi, l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'une société de courtiers d'assurances des primes pour diverses couvertures d'assurance pour les municipalités du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a autorisé l'octroi pour la fourniture des diverses couvertures d'assurance pour les biens, bris des équipements et délits, du regroupement Varennes/Sainte-Julie à la société Beneva;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc.;

D'OCTROYER les contrats d'assurance de biens, bris des équipements et délits de la Ville pour la période du 1er décembre 2021 au 1er décembre 2022 auprès du courtier d'assurances Beneva.

D'AUTORISER le versement de la prime de la Ville, soit 96 824,70 $ au mandataire des assureurs, soit Beneva pour le renouvellement de la couverture des assurances de dommages;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire no 02-191-00-421.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(7.1) **Adhésion au regroupement d'achats de services professionnels d'un consultant en assurances collectives avec l'UMQ**

PROJET

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujetti au « Règlement nº 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ lancera cet appel d'offres en avril 2022;

DE CONFIRMER l'adhésion de la ville au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

DE PRENDRE ACTE QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

DE S'ENGAGER à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

DE S'ENGAGER à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

DE S'ENGAGER à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(7.2) **Nominations - Comité culture, loisirs et vie communautaire, et sous-comité Famille Aînés**

PROJET

DE NOMMER, pour un mandat de deux (2) ans, les membres citoyens suivants au *Comité de culture loisirs et vie communautaire* :

Julie Branchaud
Dominique Lesage
Yannick Turcotte
Véronique Bibeau
Sarah Gariépy
Danny Lennon

DE NOMMER, pour un mandat de deux (2) ans, les membres citoyens suivants à titre de personnes-ressources au sous-comité *Famille Aînés* :

Karolyne Baril
Louise Poulin
Linda Magher
Renée Liboiron
Dominique Lesage
Véronique Hugron

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(7.3) **Approbation du système de pondération et d'évaluation des offres - Contrats pour l'acquisition de module de jeux**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil peut, dans le cas de l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement, choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les modalités de livraison, sur les services d'entretien, sur l'expérience et la capacité financière requises de l'assureur, du fournisseur ou de l'entrepreneur ou sur tout autre critère directement relié au marché.

D'APPROUVER l'utilisation, pour l'année 2022, du système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux relativement à l'acquisition de module de jeux requis par la Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement, dont la copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(7.4) **Optimisation des heures d'ouverture de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT la *Politique des familles et des aînés de la Ville de Saint-Lambert;*

CONSIDÉRANT que le projet respecte le budget alloué;

CONSIDÉRANT qu'une bonification des heures d'ouverture permettra de mieux répondre aux besoins de la population.

D'APPROUVER les heures d'ouverture suivantes pour la bibliothèque, incluant la saison estivale, et ce, à compter du 5 juin 2022 :

Dimanche	10h – 17h
Lundi	12h – 18h
Mardi	10h – 21h
Mercredi	10h – 21h
Jeudi	10h – 21h
Vendredi	12h – 18h
Samedi	10h – 17h

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(7.5) **Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme**

PROJET

DE NOMMER jusqu'au 11 avril 2024, les personnes suivantes à titre de membres et de membres remplaçants :

- Membres citoyens, architecte ou architecte retraité :
  - Kevin Massé
  - Pierre-François Chapleau

- Membres citoyens, urbanistes ou ayant un profil en lien avec l'urbanisme :
  - Paul Guenther
  - Tiam Sharifi

- Membre citoyen, Société d'histoire du Mouillepied :
  - Luc Côté

- Membres citoyens remplaçants urbanistes, d'architectes ou de professionnels d'une discipline connexe :
  - Ariane Mercier
  - Emmanuelle Globensky

- Membres citoyens remplaçants de la Société d'histoire du Mouillepied
  - À la discrétion de l'organisme

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(7.6) **Mise à jour des membres du comité municipal de sécurité civile**

CONSIDÉRANT les plans de sécurité civile et de mesures d'urgence de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité municipal de sécurité civile a pour mandat de coordonner la réalisation des plans de sécurité civile et de mesures d'urgence de la ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la formation du comité municipal de sécurité civile afin qu'elle corresponde à la nouvelle structure organisationnelle de la ville;

D'APPROUVER l'organigramme identifiant les membres du comité municipal de sécurité civile, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(7.7) **Adoption - plan de sécurité civile de la ville de Saint-Lambert et des plans de mesures d'urgence des bâtiments municipaux**

PROJET

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la Sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Lambert reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

D'ADOPTER le plan de sécurité civile ci-joint et les plans de mesures d'urgence propres aux divers bâtiments municipaux.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.1) **Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 février 2022.

PROJET

Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 23 FÉVRIER 2022 À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M^me^ Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère
M^me^ Stéphanie Verreault, conseillère
M^me^ Monique Dutil
M. Philippe Leggett-Bachand
M. Paul Guenther
M. Kevin Massé
M. Pierre-François Chapleau

MEMBRE ABSENT

M. Luc Côté

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS
M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
M^me^ Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

---

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 08, sous la présidence de M^me^ Stéphanie Verreault.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^me^ Alexandrine Lamoureux-Salvas, appuyé par M. Philippe Leggett-Bachand, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 22 (Dérogation mineure – 893, place de l'Île-de-France et par la modification du point 8 (PIIA - 147, avenue Walnut) pour un dossier d'orientation. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2022
4. PIIA – 423, avenue Victoria – Affichage (district 5)
5. PIIA – 310, rue Logan – Agrandissement (district 6)
6. PIIA – 304, avenue Berkley – Transformation de la façade (district 7)
7. PIIA – 134, avenue de Normandie– Transformation de la façade (district 2)
8. PIIA – 147, avenue Walnut – Agrandissement et transformation de la façade (district 6) – Dossier d'orientation
9. PIIA – 504, rue Green – Agrandissement et transformation des façades (district 7)
10. PIIA – 130, boulevard Queen – Agrandissement et transformation des façades (district 5)
11. PIIA – 806, boulevard Houde – Transformation de la façade (district 3)
12. PIIA – 264, boulevard de l'Union – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)
13. PIIA – 111, avenue de Normandie– Transformation de la façade (district 3)
14. PIIA – 364, avenue Birch – Transformation de la façade (district 6)
15. PIIA – 333, avenue Hickson – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)
16. PIIA – 449, rue Comeau – Transformation de la façade (district 4)
17. PIIA – 429, rue Logan – Transformation de la façade (district 7)
18. PIIA – 257, rue du Dauphiné – Agrandissement (district 1)
19. PIIA – 549, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)
20. PIIA – 578-584, avenue Birch – Transformation de la façade (district 6)
21. PIIA – 331, avenue de Stanley – Transformation de la façade (district 5)
22. PIIA – 465, boulevard Desaulniers – Transformation des façades – Dossier d'orientation (district 7)
23. PIIA – 817, rue Boissy – Agrandissement et transformation de la façade – Dossier d'orientation (district 3)
24. Dérogation mineure – 140, avenue Maple – Empiètement en marge avant (district 6)
25. Divers
26. Levée de la séance

Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2022

Il est proposé par M. Kevin Massé, appuyé par M. Pierre-François Chapleau, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022 avec la modification suivante :

À la page 11, l'avant-dernier paragraphe du point 12 (PIIA 429, avenue Logan), est modifié de la façon suivante :

~~Les membres proposent également de dissimuler l'unité de climatisation en projection droite de l'élévation avant.~~

Les membres proposent de valider la conformité de la présence de l'air climatisé en avant.

Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

4. PIIA – 423, avenue Victoria – Affichage (district 5)

Les membres sont d'accord avec les commentaires du service UPI et ont une préférence pour l'option d'affichage murale composée de lettres individuelles de type *Channel*.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter l'option d'affichage composée de lettres individuelles de type *Channel* tel que déposé.

La proposition d'enseignes pour les vitrines devrait être laissée tel que l'existant ou retravaillée en respectant les proportions de l'affichage sur vitrine existante. Des détails supplémentaires devront être fournis par le requérant pour s'assurer de la conformité du projet d'affichage sur vitrine. L'affichage sur vitrine devra donc faire l'objet d'une demande d'approbation de PIIA distincte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PIIA – 310, rue Logan – Agrandissement (district 6)

La nouvelle version du projet répondant aux principales recommandations tenues lors de la rencontre du CCU du 15 décembre 2021, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PIIA – 304, avenue Berkley – Transformation de la façade (district 7)

Certains membres sont d'avis que l'agrandissement vertical de l'ensemble des fenêtres en façade avant change la rythmique des ouvertures d'origine et fait perde la ligne de force horizontale de la lecture architecturale du bâtiment fortement présente dans le secteur.

Les deux fenêtres en projection droite de l'élévation avant devraient préserver les proportions d'origine avec une section en revêtement léger dans le bas. De plus, les meneaux horizontaux de la nouvelle fenêtre en projection gauche de l'élévation avant devraient se situer au même niveau que le bas du vitrage de la fenêtre en baie existante.

La restauration ou le remplacement des ouvertures d'un bâtiment doit être effectué de façon à conserver le style architectural du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec les modifications suivantes :

- Les deux fenêtres en projection droite de l'élévation avant doivent préserver les mêmes dimensions d'origine et les sections du bas doivent être composées d'un revêtement léger;

- Les meneaux de la fenêtre en projection gauche de l'élévation avant doivent être au même niveau que le bas du vitrage de la fenêtre en baie existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

.

Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

7. PIIA – 134, avenue de Normandie– Transformation de la façade (district 2)

La nouvelle version du projet répondant aux principales recommandations tenues lors de la rencontre du CCU du 19 janvier 2022, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PIIA – 147, avenue Walnut – Agrandissement et transformation de la façade (district 6) – Dossier d'orientation

Voici les différents commentaires émis par les membres du CCU lors de l'analyse du nouveau dossier d'orientation :

- En général, la nouvelle proposition respecte davantage la volumétrie d'origine du bâtiment existant;
- La majorité des membres ont une préférence pour la nouvelle proposition, toutefois, le nouveau volume se doit d'être plus discret notamment en réduisant la hauteur et en reculant davantage le volume situé au-dessus du périmètre du bâtiment existant;
- Les membres réitèrent de travailler le projet d'agrandissement davantage en horizontalité;
- Plusieurs membres sont d'avis que l'agrandissement s'intègre peu avec le volume existant et que certains éléments architecturaux du bâtiment devraient être réinterprétés dans l'agrandissement. Dans ce sens, un effort architectural supplémentaire devrait être fait afin d'assurer une meilleure intégration de l'agrandissement;
- La fenestration à l'étage devrait être revue. La proposition dénature le caractère architectural du bâtiment existant.

9. PIIA – 504, rue Green – Agrandissement et transformation des façades (district 7)

Certains membres sont d'avis que la nouvelle lucarne de type chien-assis proposée en façade avant dénature la forme du toit existant et du même coup la façade principale du bâtiment, alors que d'autres jugent l'intervention en respect du bâtiment existant.

Pour certains, les couleurs choisies pour les nouveaux matériaux ont pour effet d'alourdir les façades du bâtiment donnant sur rue.

Tous sont d'avis que la modification de la couleur de la pierre existante ne respecte pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA et que le revêtement devrait être conservé dans son aspect d'origine.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec la modification suivante :

- Le revêtement de pierre existant ne doit pas être peint ou teint.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10. PIIA – 130, boulevard Queen – Agrandissement et transformation des façades (district 5)

M^me^ Stéphanie Verreault déclare un conflit d'intérêts, se retire et s'abstient de participer.

Les membres sont d'accord avec l'analyse du service UPI, à savoir que l'agrandissement à l'arrière se démarque par son style contemporain tout en préservant majoritairement les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre du volume existant (article 3.8 b) i)). L'intervention proposée en cour arrière, composée d'un seul niveau à l'étage, allège le nouveau volume. Toutefois la majorité des membres ne partage pas l'opinion du service sur l'orientation du revêtement d'acier.

Les membres sont d'avis que les fenêtres dans les nouveaux pignons en façade principale soient de forme rectangulaire telle que proposée dans l'option 2.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA à la condition suivante :

- Les fenêtres dans les nouveaux pignons en façade principale doivent être de forme rectangulaire telle que proposée dans l'option 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^me^ Stéphanie Verreault réintègre la séance.

11. PIIA – 806, boulevard Houde – Transformation de la façade (district 3)

Les membres sont d'avis que les nouvelles fenêtres ne devraient pas être le point de départ de l'uniformisation des couleurs. La maçonnerie existante devrait plutôt être l'élément avec lequel s'harmoniser. D'autoriser la teinture de la maçonnerie crée un dangereux précédent. La durabilité de la maçonnerie est beaucoup plus grande que les fenêtres, et dans ce sens, le caractère de permanence et de réversibilité devrait être considéré. Teindre la brique et les joints modifie de manière permanente un élément d'origine du bâtiment.

Le format et le modèle des nouvelles ouvertures en façade avant doivent être tels que présentés dans l'élévation 2D et non tels que présentés dans le photomontage couleur.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet de PIIA avec la modification suivante :

- La brique d'argile existante ne doit pas être teinte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12. PIIA – 264, boulevard de l'Union – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

La lucarne à pignon donnant sur l'élévation avant du bâtiment devrait être centrée avec la porte d'entrée principale ainsi qu'avec la fenêtre de l'étage et les deux lucarnes donnant sur les élévations latérales devraient être retirées. Certains membres croient que les trois lucarnes devraient être retirées et qu'uniquement un agrandissement en projection arrière non visible de la rue devrait être proposé.

Les agrandissements à l'étage proposés en projection gauche pour l'aménagement de deux garde-robes et d'une salle de bain devraient être retirés afin de simplifier l'architecture de la façade avant du bâtiment et de préserver les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre de la construction d'origine.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec les modifications suivantes :

- Les agrandissements proposés en projection latérale gauche et arrière ne doivent pas être visibles de la rue;

- Les deux lucarnes à pignon donnant sur les élévations latérales doivent être retirées;

- La lucarne à pignon donnant sur l'élévation avant doit être centrée avec la porte d'entrée principale et la fenêtre du second étage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13. PIIA – 111, avenue de Normandie– Transformation de la façade (district 3)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PIIA – 364, avenue Birch – Transformation de la façade (district 6)

Certains membres sont d'avis que les transformations proposées sont recevables.

La majorité des membres sont toutefois d'avis que les transformations proposées au niveau de l'entrée principale du bâtiment dénaturent le caractère architectural d'origine du bâtiment. La signature contemporaine des nouveaux éléments proposés est mal intégrée. Une marquise plus discrète reprenant la signature architecturale d'origine serait à privilégier.

Une marquise en porte à faux, sans colonne, permettrait de limiter l'impact de la nouvelle structure par rapport au bâtiment principal.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec les modifications suivantes :

- La marquise doit être plus discrète, soit moins large et moins profonde;
- Les colonnes sous la marquise doivent être moins imposantes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

15. PIIA – 333, avenue Hickson – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)

Les membres sont d'avis que la brique d'argile existante devrait être récupérée et réutilisée.

L'agrandissement devrait avoir un recul par rapport à la façade principale du bâtiment afin de mettre en valeur le bâtiment d'origine. Les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés.

La nouvelle fenêtre en façade avant de l'agrandissement devrait reprendre les formes et les proportions de la fenêtre existante située en projection droite de l'étage afin d'être en adéquation avec les autres ouvertures. Comme présenté, l'hétérogénéité des différentes ouvertures brise l'harmonie de la façade avant du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA avec les modifications suivantes :

- Si la brique d'argile est retirée de la façade latérale gauche du bâtiment existant, elle doit être récupérée et utilisée pour recouvrir la façade avant de l'agrandissement;

- L'agrandissement doit être en recul d'un minimum de 2 pieds par rapport à la façade principale du bâtiment;

- L'ouverture en façade avant au-dessus du garage doit être du même modèle et reprendre les proportions de la fenêtre existante située en projection droite de l'étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. PIIA – 449, rue Comeau – Transformation de la façade (district 4)

Certains membres n'apprécient pas les nouvelles ouvertures à meneaux verticaux décalés telles que la proposition, car il s'agit d'une tendance architecturale qui n'est pas rattachée sur des fondements historiques de l'époque de construction. Toutefois, l'intervention n'est pas irréversible,

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PIIA – 429, rue Logan – Transformation de la façade (district 7)

La nouvelle version du projet respecte les recommandations et commentaires tenus lors de la rencontre du CCU du 19 janvier 2022. La préservation de la forme et du modèle des ouvertures permet de ne pas dénaturer l'architecture actuelle du bâtiment.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. PIIA – 257, rue du Dauphiné – Agrandissement (district 1)

Les membres sont d'avis que la volumétrie de l'agrandissement devrait être travaillée autrement. Le nouveau volume à l'étage devrait être abaissé et en retrait par rapport au volume existant. De plus, l'agencement et la transition entre les différentes toitures en bardeau d'asphalte s'harmonisent peu. Le faîte de toit de la nouvelle section ne devrait pas être plus haut que celui du bâtiment existant.

De manière général, les qualités particulières et le caractère propre de la construction devraient être davantage protégés. Le nouveau volume se doit d'être plus discret et mieux intégré.

Le référent déposé comme inspiration est mieux proportionné avec un volume de garage double alors que la proposition à l'étude est très étroite comme agrandissement.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. PIIA – 549, avenue de Brixton – Agrandissement et transformation de la façade (district 7)

Certains membres se questionnent quant à la modification de la forme de la toiture de l'agrandissement en projection gauche et au retrait de la structure de bois en façade avant.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. PIIA – 578-584, avenue Birch – Transformation de la façade (district 6)

Les nouvelles ouvertures proposées en façade avant permettent de préserver les qualités particulières et le caractère architectural propre du bâtiment.

Les membres sont favorables à analyser, lors d'une prochaine rencontre du CCU, un projet de modification des balcons et des galeries en façade avant ayant pour objectif de créer un rappel de la construction d'origine.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

21. PIIA – 331, avenue de Stanley – Transformation de la façade (district 5)

Les membres sont mitigés quant au nombre de carreaux que devrait comporter le carrelage des nouvelles fenêtres en façade avant. Le photomontage couleur indique six carreaux par section, alors que la soumission indique quatre carreaux par section. Ces derniers sont d'accord que cette décision revient au choix des propriétaires.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter le projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. PIIA – 465, boulevard Desaulniers – Transformation des façades – Dossier d'orientation (district 7)

Voici les différents commentaires émis par les membres du CCU lors de l'analyse du nouveau dossier d'orientation :

Les membres sont d'avis que les transformations proposées ne respectent pas le caractère architectural d'origine du bâtiment. La façade principale du bâtiment devrait être préservée tel que l'existant, notamment par la conservation de la forme des ouvertures et du pignon existant situé au-dessus du volume en saillie marquant l'entrée principale. Les qualités particulières et le caractère propre de la construction devraient être davantage protégés.

La construction à l'étude fait partie d'un ensemble bâti distinct de types *plex* que l'on retrouve à plusieurs endroits sur le boulevard Desaulniers. Les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

De manière générale, les membres du CCU sont d'avis que les transformations proposées ne permettent pas de préserver la physionomie ainsi que le caractère spécifique du bâtiment et ne respectent pas le paysage de la rue.

23. PIIA – 817, rue Boissy – Agrandissement et transformation de la façade – Dossier d'orientation (district 3)

Voici les différents commentaires émis par les membres du CCU lors de l'analyse du nouveau dossier d'orientation :

La majorité des membres du CCU sont d'avis que le nouveau projet déposé respecte davantage les critères et objectifs du règlement sur les PIIA que le projet initial et apprécient sa simplicité, se rapprochant de la simplicité du bâtiment d'origine.

Les membres soulignent un meilleur respect des matériaux d'origine dans le nouveau projet, notamment en raison de la présence d'un revêtement léger de couleur blanche à l'étage qui permet du même coup d'alléger le nouveau volume. Toutefois, la pierre existante au niveau du rez-de-chaussée, un détail architectural omniprésent dans l'environnement bâti immédiat, devrait être conservée. Dans tous les cas, la pierre devrait être davantage en adéquation avec les revêtements de pierres présents dans le secteur. Les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents.

La rythmique ainsi que le modèle des fenêtres à l'étage devraient être revus. La proposition pour les ouvertures dénature le caractère architectural du bâtiment existant. Plusieurs membres se questionnent sur le retrait des volets décoratifs.

Certains membres sont d'avis que le nouveau volume est trop long, dénature le bâtiment d'origine et s'intègre peu au cadre bâti environnant. Il est proposé de réduire le volume en largeur et d'agrandir en projection arrière.

24. Dérogation mineure – 140, avenue Maple – Empiètement en marge avant (district 6)

Les membres du CCU sont d'accord avec l'analyse du service UPI et recommandent au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure suivante :

- Autoriser qu'à la suite des travaux, une superficie d'implantation au sol totale d'environ 13 m^2 du bâtiment principal sur une profondeur de 2,06 mètres puisse empiéter dans la marge avant portant ainsi la marge minimale avant à un peu moins de 2,44 mètres, alors que le tableau des spécifications de la zone RA-4 exige une marge avant minimale de 4,5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. Divers

- **Murale – Ma 2e maison**

  L'art doit être intégré à l'architecture telle que le PIIA autorisé le présentait. Rappelons que l'œuvre participait à une continuité intérieure extérieure que permet la murale.

  Un représentant de la Ville devrait faire partie du comité de sélection de l'œuvre.

- **Règlement et appel de candidatures CCU**

  Un avis de motion a été donné par le conseil pour l'adoption d'un nouveau règlement formant le CCU. Des modifications de ce projet de règlement sont à prévoir avant son adoption. Un appel de candidatures est en ligne; les membres du comité sont invités à utiliser la plateforme pour confirmer leur intérêt et leur participation. Mme Fortin transmettra le lien vers la plateforme pour l'inscription et le projet de règlement aux membres.

- **Dérogations mineures pour les piscines résidentielles**

  Considérant certains jugements de la Cour supérieure tombés en 2021, le service UPI revoit le mode d'analyse des demandes de dérogations mineures. Ainsi, une dérogation mineure portant sur une norme municipale, mais ayant pour effet d'augmenter le niveau de risque quant à la sécurité publique, ne respecterait pas les critères de recevabilité.

Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

26. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas que la séance soit levée à 23 h 03.

Stéphanie Verreault
Présidente de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.1) **PIIA – 189, rue Green – Transformation de la façade (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de la toile de l'auvent rétractable en façade avant de l'immeuble situé au 189, rue Green, tel que déposé.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.2) **PIIA – 744, rue Boissy – Transformation de la façade (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment unifamilial situé au 744, rue Boissy, tel que déposé.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.3) **PIIA – 380, avenue Wickham – Transformation de la façade (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement des fenêtres de la façade avant du bâtiment situé au 380, avenue Wickham, tel que déposé.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.4) **PIIA – 360, avenue de Putney – Transformation de la façade (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 360, avenue de Putney, avec les modifications suivantes :

- Les volets doivent être retirés;
- Les cadrages de fenêtres doivent être peints en noir tout comme les fascias, gouttières et le soffite de la marquise.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.5) **PIIA – 491, rue Riverside – Transformation de la façade (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade latérale gauche d'un multiplexe situé au 491, rue Riverside avec les modifications suivantes :

- Comme proposé par le requérant, l'escalier et le garde-corps du balcon du deuxième étage ainsi que l'escalier d'accès au rez-de-chaussée avec sa lumière sur poteau doivent être préservés. La mise aux normes au Code national du bâtiment du Québec visée par le requérant devra être la plus légère possible;
- Le nouveau balcon du rez-de-chaussée doit avoir un garde-corps en métal, les barrotins doivent être de la même largeur et du même espacement que les barrotins des garde-corps en fer forgé existant;
- La portion fermée de la nouvelle construction doit avoir les mêmes proportions de fenestrations que l'actuelle véranda;
- Le revêtement léger doit être blanc.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.6) **PIIA – 15, avenue Edison – Transformation de la façade (district 5)**

PROJET

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022 à l'effet de désapprouver le plan, tel que soumis;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée.

DE DÉSAPPROUVER le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée située au 15, avenue Edison, tel que présenté pour les motifs suivants:

Le projet contrevient aux critères applicables au règlement 2234 suivants :

- Art. 3.8 b) i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction, doivent être protégés;
- Art. 3.8 b) ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
- Art. 3.8 b) iv) seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité.

[OU]

DE REFUSER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme; et

D'APPROUVER le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée située au 15, avenue Edison, tel que présenté.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.7) **PIIA – 104, avenue de Dulwich – Transformation de la façade (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé situé au 104, avenue de Dulwich avec la modification suivante :

- La brique ne doit pas être teinte.

[OU]

DE REFUSER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme; et

D'APPROUVER le projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé situé au 104, avenue de Dulwich, tel que présenté.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.8) **PIIA – 578-584, avenue Birch – Transformation de la façade (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre la majorité des objectifs et critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade avant du quadruplex isolé situé au 578-584, avenue Birch avec les modifications suivantes :

- Le balcon au 2e étage doit conserver les mêmes proportions qu'à l'époque de la photo historique;
- Les barrotins doivent être de même largeur que sur la photo de 1930;
- Les colonnes de la structure du balcon doivent se prolonger jusqu'au 2e étage.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.9) **PIIA – 303, avenue du Régent – Transformation de la façade (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé situé au 303, avenue du Régent avec la modification suivante :

- La fenêtre en façade doit avoir des meneaux tels que l'actuel.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.10) **PIIA – 418, avenue Alexandra – Agrandissement et transformation de façade (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment unifamilial isolé situé au 418, avenue Alexandra, avec la modification suivante :

- La façade avant du nouveau volume doit être revêtue de brique et disposer d'une ouverture longue et étroite d'une proportion de 1/3 en largeur et pratiquement du sol au plafond.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.11) **PIIA – 159, avenue du Béarn – Transformation de façade (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 159 avenue du Béarn avec les modifications suivantes :

- L'ensemble des fenêtres au 2e étage devraient avoir le même alignement en hauteur ou les mêmes proportions de hauteur que l'existant;
- Les volets devraient être retirés.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.12) **PIIA – 220, avenue De Mortlake– Transformation de la façade (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment unifamilial situé au 220, avenue De Mortlake avec les modifications suivantes :

- Si le modèle de fenêtre est différent de l'existant, les meneaux des fenêtres de droite du volume en avance devraient être placés vers la droite et le meneau de la fenêtre de gauche vers la gauche;
- Le garde-corps proposé doit être de métal, discret et aux barrotins délicats.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.3.13) **PIIA – 233, avenue Maple – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 23 mars 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée située au 233, avenue Maple, à la condition suivante :

- Les nouvelles fenêtres de la façade avant doivent être du même modèle que l'existant.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(8.4) **Demande d'un délai supplémentaire - révision des outils d'urbanisme en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement de Longueuil**

PROJET

CONSIDÉRANT QUE le nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil a été adopté le 20 octobre 2016 et est entré en vigueur le 19 décembre suivant;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan de tout règlement qui n'y est pas réputé conforme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la loi, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'un organisme compétent, d'une municipalité ou de la Commission municipale du Québec, un délai ou un terme que leur impartit la loi si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la ville afin d'accomplir la révision réglementaire d'urbanisme (résolutions 2019-06-188 et 2019-08-260);

CONSIDÉRANT les résolutions 2019-11-341, 2020-06-186 et 2021-06-227 visant à demander une prolongation du délai pour la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation un délai supplémentaire jusqu'au 31 août 2022 pour adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme et tout règlement de concordance nécessaires pour assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Longueuil.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(9.1) **Seconde période de questions (60 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(9.2) **Tour de table des membres du conseil**

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.

PROJET

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 11 avril 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district nº 1
Claude Ferguson, conseiller du district nº 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district nº 3
Julie Bourgoin, conseillère du district nº 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district nº 5
Liette Michaud, conseillère du district nº 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district nº 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district nº 8

(9.3) **Levée de la séance**

La mairesse procède à la levée de la séance à _____.

PROJET